

Document of
The World Bank

Report No: ICR00001033

IMPLEMENTATION COMPLETION AND RESULTS REPORT
(TF-23494)

ON A

GRANT

IN THE AMOUNT OF SDR 7.7 MILLION
US\$ 10.5 MILLION EQUIVALENT

TO THE

KINGDOM OF MOROCCO

FOR A

PROTECTED AREAS MANAGEMENT PROJECT (PGAP)

December 18, 2008

Sustainable Development Department, MNSSD
Morocco Country Department, MNC01
Middle East and North Africa Region

CURRENCY EQUIVALENTS
(Exchange Rate Effective June 30, 2008)

Currency Unit = Moroccan Dirham (MAD)
1.00 MAD = US\$ 0.137
US\$ 1.00 = 7.30 MAD

FISCAL YEAR
July 1 – June 30

ABBREVIATIONS AND ACRONYMS

CAS	Country Assistance Strategy / <i>Stratégie d'Assistance au Pays</i>
DREF	Regional Department of Water and Forests / <i>Direction régionale des Eaux et Forêts</i>
EIA	Environmental Impact Assessments / <i>Etude d'Impact environnemental</i>
ENFI	National Forestry School of Engineers / <i>Ecole nationale forestière d'ingénieurs</i>
EU	European Union / <i>Union européenne</i>
FAO	Food and Agriculture Organization / <i>Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture</i>
GEF/FEM	Global Environmental Facility / <i>Fonds pour l'Environnement mondial</i>
GIS	Geographic Information System / <i>Système d'Information géographique</i>
IGF	Audit Department of the Ministry of Finance / <i>Inspection générale des Finances</i>
ITREF	Royal Water and Forestry Institute for Technicians / <i>Institut royal des Techniciens des Eaux et Forêts</i>
GOM	Government of Morocco / <i>Gouvernement du Maroc</i>
GTZ	German Technical Assistance Agency / <i>Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i>
HCEFLCD	High Commission for Water and Forests and for Combating Desertification <i>Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification</i>
MADRPM	Ministry of Agriculture, Rural Development and Marine Fisheries <i>Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et des Pêches maritimes</i>
MOF	Ministry of Finance / <i>Ministère des Finances</i>
MWF	Ministry of Water and Forestry / <i>Ministère chargé des Eaux et Forêts</i>
NGO/ONG	Non-Governmental Organization / <i>Organisation non-gouvernementale</i>
PAC	Community Action Plan / <i>Plan d'Action Communautaire</i>
PAG	Administration and Management Plan / <i>Plan d'Aménagement et Gestion</i>
PCU	Project Coordination Unit
PDD	Community Development Plans / <i>Plan de Développement de Douar</i>
PGAP	Protected Areas Management Project / <i>Projet de gestion des aires protégées</i>
PPD	Small Grants Programme / <i>Programme de Petits Dons</i>
PMU	Project Management Unit / <i>Cellule de Gestion du Projet</i>
SEGMA	Autonomous Administrative Unit for Forestry Products Development <i>Service d'Etat géré de manière autonome pour la valorisation de produits forestiers</i>
SIBE	Site of Ecological and Biological Interest / <i>Site d'intérêt biologique et écologique</i>
SPANNA	Society for the Protection of Animals Abroad (NGO) / <i>Société pour la Protection des Animaux (ONG)</i>

Vice President:	Daniela Gressani
Country Director:	Mats Karlsson
Sector Manager:	Luis Constantino
Project Team Leader:	Steven Maber
ICR Team Leader:	Steven Maber

KINGDOM OF MOROCCO
Protected Areas Management Project
(PGAP)

CONTENTS

Data Sheet

- A. Basic Information
- B. Key Dates
- C. Ratings Summary
- D. Sector and Theme Codes
- E. Bank Staff
- F. Results Framework Analysis
- G. Ratings of Project Performance in ISRs
- H. Restructuring
- I. Disbursement Graph

1. Project Context, Global Environment Objectives and Design	1
2. Key Factors Affecting Implementation and Outcomes	5
3. Assessment of Outcomes	10
4. Assessment of Risk to Development Outcome.....	17
5. Assessment of Bank and Borrower Performance	17
6. Lessons Learned	21
7. Comments on Issues Raised by Borrower/Implementing Agencies/Partners	22
Annex 1. Project Costs and Financing.....	26
Annex 2. Outputs by Component	27
Annex 3. Economic and Financial Analysis.....	47
Annex 4. Bank Lending and Implementation Support/Supervision Processes	50
Annex 5. Beneficiary Survey Results	52
Annex 6. Stakeholder Workshop Report and Results.....	68
Annex 7. Summary of Borrower's ICR and/or Comments on Draft ICR.....	69
Annex 8. Comments of Cofinanciers and Other Partners/Stakeholders.....	79
Annex 9. List of Supporting Documents	80
Annex 10. Proposal for a Follow-up Phase	81

MAP

A. Basic Information			
Country:	Morocco	Project Name:	Morocco Protected Areas Management Project
Project ID:	P048314	L/C/TF Number(s):	TF-23494
ICR Date:	12/24/2008	ICR Type:	Core ICR
Lending Instrument:	SIL	Borrower:	KINGDOM OF MOROCCO
Original Total Commitment:	USD 10.5M	Disbursed Amount:	USD 8.8M
Environmental Category: C		Global Focal Area: B	
Implementing Agencies: Haut Commissariat aux Eaux y Forets			
Cofinanciers and Other External Partners:			

B. Key Dates				
Process	Date	Process	Original Date	Revised / Actual Date(s)
Concept Review:	09/09/1997	Effectiveness:	04/14/2000	11/14/2000
Appraisal:	04/29/1999	Restructuring(s):		
Approval:	01/27/2000	Mid-term Review:	01/16/2006	01/23/2006
		Closing:	06/30/2006	06/30/2008

C. Ratings Summary	
C.1 Performance Rating by ICR	
Outcomes:	Moderately Satisfactory
Risk to Global Environment Outcome	Moderate
Bank Performance:	Moderately Unsatisfactory
Borrower Performance:	Moderately Unsatisfactory

C.2 Detailed Ratings of Bank and Borrower Performance			
Bank	Ratings	Borrower	Ratings
Quality at Entry:	Moderately Satisfactory	Government:	Moderately Satisfactory
Quality of Supervision:	Moderately Unsatisfactory	Implementing Agency/Agencies:	Moderately Unsatisfactory
Overall Bank Performance:	Moderately Unsatisfactory	Overall Borrower Performance:	Moderately Unsatisfactory

C.3 Quality at Entry and Implementation Performance Indicators			
Implementation Performance	Indicators	QAG Assessments (if any)	Rating
Potential Problem Project at any time (Yes/No):	Yes	Quality at Entry (QEA):	Satisfactory
Problem Project at any time (Yes/No):	Yes	Quality of Supervision (QSA):	Unsatisfactory
GEO rating before Closing/Inactive status	Moderately Unsatisfactory		

D. Sector and Theme Codes		
	Original	Actual
Sector Code (as % of total Bank financing)		
Central government administration	95	95
Other social services	5	5
Theme Code (Primary/Secondary)		
Biodiversity	Primary	Primary
Environmental policies and institutions	Primary	Primary
Participation and civic engagement	Primary	Primary
Rural non-farm income generation	Secondary	Secondary

E. Bank Staff		
Positions	At ICR	At Approval
Vice President:	Daniela Gressani	Kemal Dervis
Country Director:	Mats Karlsson	Christian Delvoie
Sector Manager:	Luis F. Constantino	M. Salah Darghouth
Project Team Leader:	Steven P. Maber	Laurent Msellati
ICR Team Leader:	Steven P. Maber	
ICR Primary Author:	Steven P. Maber	

F. Results Framework Analysis

Global Environment Objectives (GEO) and Key Indicators(as approved)

The project development objectives are: (a) to improve conservation of globally significant ecosystems and species in Morocco; (b) to contribute to the establishment of a system of protected areas in Morocco; and (c) to strengthen institutional capacity for sustainable conservation management in Morocco.

Revised Global Environment Objectives (as approved by original approving authority) and Key Indicators and reasons/justifications

None

(a) GEO Indicator(s)

Indicator	Baseline Value	Original Target Values (from approval documents)	Formally Revised Target Values	Actual Value Achieved at Completion or Target Years
Indicator 1 :	Regeneration of vegetative cover of globally significant species (in particular the "sapides", Cedrus, Juniperus and Quercus species). Measurement of vegetative biomass and rate of regeneration.			
Value (quantitative or Qualitative)	No baseline value was established at project preparation or project start.	At least 1,200 Ha of vegetative cover regenerated at the end of the project; 1500 Ha ungulate reserve	Adjusted at Mid-Term Review to 460 Ha vegetative cover	475 Ha of vegetative cover regenerated; 1650 Ha of ungulate reserve
Date achieved	01/01/2000	04/18/2001	01/16/2006	06/30/2008
Comments (incl. % achievement)	Protected vegetative cover regenerated and ungulate reserve areas exceeded the target values (100% achieved)			

(b) Intermediate Outcome Indicator(s)

Indicator	Baseline Value	Original Target Values (from approval documents)	Formally Revised Target Values	Actual Value Achieved at Completion or Target Years
Indicator 1 :	Management plans in national parks and reserves implemented, leading to a reduction of resources exploitation.			
Value (quantitative or Qualitative)	3 parks have old management plans (1992/94), which are not prepared in a participatory manner. 10 reserves have no plans.	Management plans in 3 national parks and 5 reserves implemented, taking into consideration income-earning		Diagnostic Studies conducted in all 5 SIBE Reserves and results included in their respective Management Plans

		opportunities, and developed through a participatory approach		All 3 National Parks had their 3-year Action Plans adopted and commensurate funding was assigned
Date achieved	01/01/2000	04/18/2001		06/30/2008
Comments (incl. % achievement)	Targets fully achieved with Management Plans adopted in all Parks and Reserves (100% achieved)			
Indicator 2 :	Specialization in PA created; forestry staff trained on the principles of participatory conservation management (and able to promote NGO's involvement and create public awareness); national and local			
Value (quantitative or Qualitative)	Forestry staff have no training in protected areas management; No NGOs involved and public not aware.	18 students specialize in Protected Areas; 15 days staff training/yr; increased public awareness of the importance of biodiversity conservation.		115 Sector Specialists trained with 2 modules in PA Management 17 Sector Specialists participated in overseas Study Tours Av. training for professional PA staff raised to 2 weeks/yr Program installed in the School of Engineers - 18 students in 3 years
Date achieved	01/01/2000	04/18/2001		06/30/2008
Comments (incl. % achievement)	Capacity building for Protected Areas professionals has been successfully installed and operated (100% achieved)			

G. Ratings of Project Performance in ISRs

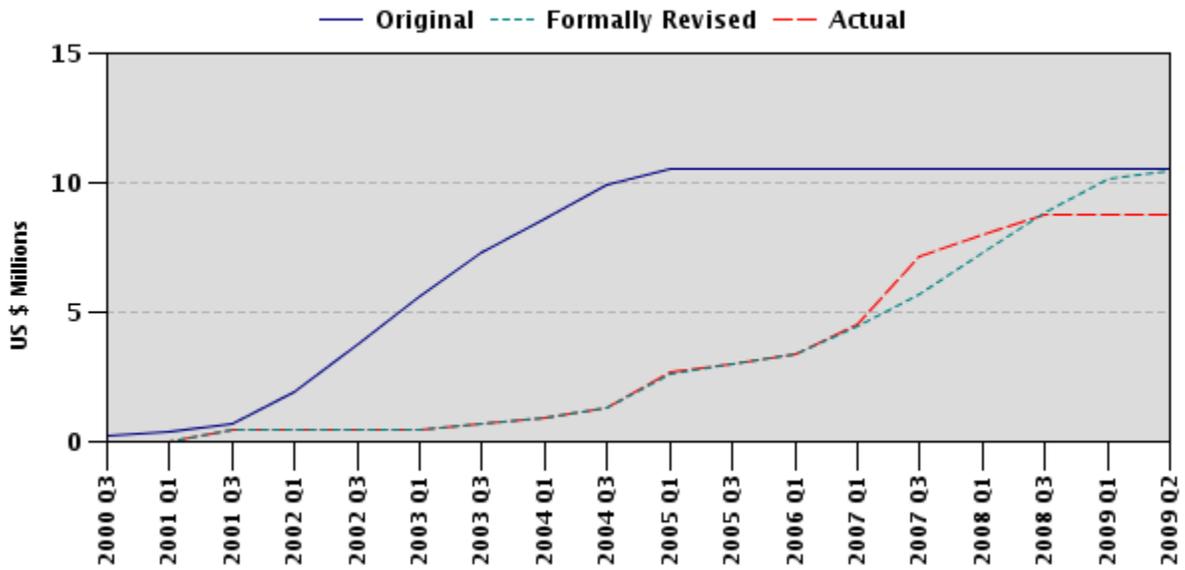
No.	Date ISR Archived	GEO	IP	Actual Disbursements (USD millions)
1	06/28/2000	Satisfactory	Satisfactory	0.00
2	12/07/2000	Satisfactory	Satisfactory	0.00
3	03/09/2001	Satisfactory	Unsatisfactory	0.48
4	09/20/2001	Satisfactory	Satisfactory	0.48
5	03/14/2002	Satisfactory	Unsatisfactory	0.48
6	06/28/2002	Satisfactory	Satisfactory	0.48

7	07/22/2002	Satisfactory	Satisfactory	0.48
8	01/16/2003	Satisfactory	Satisfactory	0.48
9	05/14/2003	Satisfactory	Satisfactory	0.73
10	06/26/2003	Satisfactory	Satisfactory	0.73
11	12/10/2003	Satisfactory	Satisfactory	0.97
12	03/22/2004	Satisfactory	Satisfactory	1.31
13	08/05/2004	Satisfactory	Satisfactory	2.67
14	02/04/2005	Satisfactory	Satisfactory	3.00
15	12/06/2005	Moderately Satisfactory	Moderately Satisfactory	3.42
16	08/03/2006	Moderately Satisfactory	Moderately Satisfactory	4.20
17	12/28/2006	Moderately Unsatisfactory	Unsatisfactory	5.47
18	06/28/2007	Moderately Unsatisfactory	Moderately Unsatisfactory	7.85
19	12/05/2007	Moderately Unsatisfactory	Moderately Unsatisfactory	8.24
20	07/30/2008	Moderately Satisfactory	Moderately Satisfactory	8.78

H. Restructuring (if any)

Not Applicable

I. Disbursement Profile



1. Project Context, Global Environment Objectives and Design

1.1 Context at Appraisal

Because of its location and topography – on both the Atlantic and Mediterranean coasts – Morocco faces climatic extremes, with negligible rainfalls in the Sahara to the South and precipitations up to 2,000 mm in the northern mountains. There is nevertheless a rich variety of habitats and species, ranging from mountain and lowland forests, grasslands and wetlands to coastal lagoons and marine environments. In particular, Morocco is the richest Mediterranean country in terms of fauna; including reportedly 550 vertebrates with 101 mammalian species and 22 endemic species of reptiles and amphibians. However, less than 1% of Morocco's territory had some form of active protection at the time of appraisal. The principal threats to biodiversity were (and still are) habitat degradation because of agricultural and industrial development as well as urban expansion. Moreover, around half the total population lives in rural areas and the population of the mountainous areas – which are the richest in biodiversity – is the poorest of all.

The Moroccan authorities are well aware of the country's natural resource potential as well as the threats to sustainable management. But a key issue was (and still is) how best to promote improved sustainable natural resources and environmental management while involving the local populations dependent on these resources. Morocco has ratified the following major international environmental conventions and agreements addressing the protection of natural habitats and related species: CITES (1973), UNESCO World Heritage (1975), Ramsar Convention (1980), Bonn Convention (1983), Barcelona Convention with its related UNEP/Mediterranean Action Plan and protocol regarding special protected areas (1983), Desertification Convention (1996) and the Biological Diversity Convention (1996). In addition, the Government prepared in 1998 an Environmental Action Plan, with the assistance of the UNDP and using participatory approaches.

The present project was therefore developed to strengthen Morocco's natural resource and environmental management capacity as well as assist in the implementation of its Environmental Action Plan. More specifically, the project was designed to assist the government in establishing and managing a network of national parks and reserves as well as fostering a sustainable partnership between the populations in these protected areas and the staff of the Ministry of Water and Forestry. This would be achieved through reinforcing the capacity of the ministry to plan and regulate biodiversity conservation at the local and national levels. It would also build on and complement ongoing activities funded by other donors and would link these individual programs into a national strategy. Over the long term, it was expected that sustainable resource management would improve the livelihood of the local communities and create the basis for developing an eco-tourism industry.

1.2 Original Global Environment Objectives (GEO) and Key Indicators (as approved)

The Strategic Objective of the project is: To contribute to sustainable development in Morocco by conserving its natural resources and biodiversity.

The specific Project Development Objectives (PDOs) are:

1. To improve conservation of globally significant ecosystems and species in Morocco. Achievement of this objective would be measured through establishing a monitoring and evaluation system of Moroccan Protected Areas for assessing the incidence and recovery of key ecosystems and species in selected sites.
2. To contribute to the establishment of a system of Protected Areas in Morocco. Achievement of this objective would be measured through the implementation, with the participation of local communities, of conservation management plans in the national parks and reserves included in the project.
3. To strengthen the institutional capacity for sustainable conservation management in Morocco. Achievement of this objective would be measured by the number of Ministry of Water and Forestry (MWF) staff trained in participatory conservation management and the monitoring of key indicators defined in the monitoring and evaluation system. Secondary objectives include: (i) increasing public awareness of and support to sustainable conservation management, and (ii) creation of a base for sustainable eco-tourism development in the future.

1.3 Revised GEO (as approved by original approving authority) and Key Indicators, and reasons/justification

The original PDOs have not been revised during the period of project execution. However, during the Mid-Term Review mission in 2006, the wording of the second objective was clarified by inserting the word “sustainable” before “system of Protected Areas”.

1.4 Main Beneficiaries

Due to the global importance of biodiversity and the national scope of the project, the benefits were expected to extend well beyond the populations directly involved with the project activities:

Local Level. The project would result in improved revenues for the participating populations by promoting income-generating activities, while at the same time taking into consideration the protection of the environment. The project would also sensitise the population to the use of better agricultural and forestry techniques. Moreover, the project would support the participation of local communities in project design and implementation. The main target population consisted of approximately 150,000 inhabitants in and around the existing conservation areas.

National Benefits. The project was designed to help build the national capacity to implement the first phase of a national protected areas strategy. The Ministry of Water and Forests would directly benefit from the institutional component through targeted training and the establishment of a geographic information system. Participating NGOs would also benefit from strengthened institutional capacity to raise public awareness and environmental education.

At the Global Level. Global benefits would accrue from sustainable conservation management of the parks, including some unique flora and fauna in at least 30 different ecosystems. The results would contribute to developing models of conservation not only in Morocco but also in regional initiatives.

1.5 Original Components *(as approved)*

Component 1: National Capacity Building (US\$3.5 million). This component was designed to contribute to capacity building of the staff in three national parks and ten reserves. It would support: (a) the training of park management and other MWF ministry staff, including the training of trainers for Moroccan foresters; (b) a program of scientific studies and monitoring of biodiversity; (c) establishment of a geographic information system and database at the central and local levels; and (d) technical assistance to support the relevant staff in project management, monitoring/evaluation, protected area management, financial reporting and management.

Component 2: National Parks Management (US\$7.6 million). This component was designed to contribute to: (a) manage and restore globally significant and threatened ecosystems and species in three national parks: Al Hoceima, Eastern High Atlas and Toubkal; (b) better protect natural resources through eco-tourism development; (c) develop and implement sustainable conservation management plans using a participatory approach, with appropriate income-earning opportunities for local populations; and (d) provide basic equipment and training for management.

Component 3: Reserves Management (US\$3.9 million). Ten potential reserves were selected among the most threatened and important ecological sites in Morocco. This component included: (a) preparation of conservation management plans; (b) the management and restoration of ecosystems; (c) promotion of eco-tourism; and (d) implementation of community development plans involving local populations who use the natural resources.

Component 4: Public Awareness and Education (US\$0.7 million). This component included public awareness activities in cooperation with NGOs, consisting of: (a) support to the production of biodiversity conservation programs on television and radio, and (b) support to a small grants program in the three national parks, which would assist NGOs and local organizations in promoting public understanding of nature conservation for the communities living in and near the parks, through programs in schools, production of publicity materials, training and monitoring, and local conservation activities.

1.6 Revised Components

The original project components were not revised, although the financing for some sub-components was modified at the Mid-Term Review with a view to refocusing activities on core priorities and activities – as detailed below.

1.7 Other Significant Changes

The Ministry of Water and Forests was restructured in 2005 to become the High Commission for Water and Forests and for Combating Desertification (“*Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification*”). This caused a number of changes in the project’s institutional arrangements. First, the PMU became anchored to a newly-created division for Parks and Nature Reserves (“*Parcs et Réserves Naturelles*”) in charge of administering the protected areas within the High Commission. Second, a number of the PMU’s responsibilities were delegated to services within the division, for the legitimate purpose of ensuring the sustainability of key activities, namely the day-to-day management of the parks and reserves. Third, as a consequence of the previous change, the PMU staff was reduced from six professionals to three (plus a secretary). Moreover, because of continuing problems associated with the complexity of the project’s financial setup (more details in the next chapter) the PMU was subsequently brought under the direct responsibility of the chief of the Parks division.

Furthermore, due to the delay of over two years in initiating the project, the resulting low commitment and disbursement rates and the consequent large backlog of project activities, the Moroccan authorities requested in 2005 to extend the closing date by two years (from June 2006 to June 2008). This was agreed to by the World Bank during the Mid-Term Review mission at the beginning of 2006 and reflected in amendments to the Grant Agreement with a corresponding revision to the project activities and the distribution of funds for the remaining 30 months of operations. Specifically, it was jointly decided to reduce the project’s activities for component 3 onto five priority reserves from the original list of ten (i.e. Chekhar, Jbel Krouz, Jbel Moussat, Khnifiss and Tamga). Also, a number of scientific studies were reduced or discarded on the basis that they were not going to have sufficient direct and/or concrete impact on the ground.

Moreover, most of the envisaged technical assistance activities and training programs were regrouped and contracted to a single international consultancy, which continued to provide technical assistance through to the revised closing date. Equally, it was decided to expand the scope of the activities previously planned under Component 4 with a view to enhancing the importance for public awareness concerning biodiversity and protected areas. As a result of these changes, a reallocation of funds was requested and granted by the Bank, resulting essentially in a reduction of the “hardware” activities (mainly planned civil works in the protected areas) and a corresponding increase in the “software” activities (mainly consultancies).

Finally, because of the challenging complexity of the project’s financial setup (more details in the next chapter) and the ensuing backlog of payment requests to be submitted

to the Bank, the grace period for reimbursement under the grant, for project expenses incurred before the closing date, was extended by two months to December 2008.

2. Key Factors Affecting Implementation and Outcomes

2.1 Project Preparation, Design and Quality at Entry

The PGAP project design responded well to the needs of the country in establishing a network of protected areas. However, it is now generally accepted by both the World Bank and the Government of Morocco that the project was somewhat too ambitious, particularly in terms of the number of sites to be covered (i.e. three national parks and ten reserves covering a very large area). Also because of the relatively limited financing available (US\$10.5 million equivalent), even though many of the project activities were faithfully completed, they were too scattered over the various sites to have sufficient critical mass to ensure sustainable impacts.

In addition, the project's financial setup was poorly conceived. The aim of decentralizing the project activities to the regional and local levels was commendable, but the adoption of an existing (but ultimately inappropriate) financial mechanism and a weak institutional framework (whose hierarchy changed during implementation) resulted in unnecessary complications and led to long delays.

Some of the community-level activities also suffered difficulties during implementation. For example, the development of community development plans (under Components 2 and 3) was intended to bolster active support for the protected areas from the local populations and especially for the management plans for the respective parks and reserves. Also the small grants program (under Component 3) was designed to raise the awareness of the populations to the importance of biodiversity conservation. However, the community development plans were largely interpreted as integrated rural development plans, which could not be fully implemented since the project did not have the authority nor the resources to meet the expectations of the communities beyond the High Commission's mandate, particularly concerning demands for agricultural production and marketing. On the other hand, the small grants program gradually became a source of financing for income generating activities, which was understandable, but not the original purpose. The World Bank supervision missions addressed these issues and attempted to refocus the approach by introducing the notion of a dedicated community action plan for each protected area with community contracts (essentially for the construction of social infrastructures), with some success.

2.2 Implementation

Although the grant agreement became effective in February 2000, funds could not be withdrawn before April 2002 because of administrative complications in establishing the project account – an additional requirement to the Bank's standard Special Account. In

essence, an existing fast-track financial instrument (*SEGMA*) was to become the host for the project's account. Unfortunately however, because of an untimely tightening in the terms and conditions for the use of this instrument and also for reasons not anticipated at project formulation, the MWF experienced great difficulties in setting up this account. Moreover, as indicated above, the MWF was restructured in 2005 and the responsibility of the primary account holder remained unfulfilled again for almost six months.

Project implementation was further hampered by three main constraints:

- (i) All field activities were subject to a multi-sectoral and participatory approach, which served to validate the process but also resulted in long delays in order to cover the very large areas involved.
- (ii) Decentralization of the project's procurement procedures was in close agreement with national strategy, but the regional-level controllers' unfamiliarity with implementing complex procurement procedures resulted in extensive delays and even blockages in many contracting activities.
- (iii) The changes in the *SEGMA* financial instrument reduced its effectiveness before the project even began operations and in particular complicated regional activities by requiring the continuous involvement of 12 secondary account holders with an equal number of regional controllers and treasurers. And often the slow replenishment of the *SEGMA* account from the Project's Special Account meant that even when the paperwork was completed there were often inadequate funds to disburse. This issue more than any other caused the delays which hampered project decentralization.

The first two constraints were finally overcome in 2007, but the complications from the financial controls continued to plague the project till the end. But it must also be said that the problem was further compounded by the PMU's inability to submit payment requests to the relevant central authorities in a timely and complete manner. These financial difficulties and constraints caused numerous and long delays in disbursements as well as substantial backlogs in project activities. In several cases, the delays damaged the project's reputation with the beneficiary populations as well as with private contractors.

This situation was exacerbated by unpredictable problems with the institutional setup. When the High Commission was established in 2005, it was understandable that the project PMU should be anchored in the new division responsible for protected areas and that some of the unit's responsibilities be delegated to services within this division. However, the PMU's new responsibilities and authority were not clarified, with the result that it often operated in an institutional vacuum, which reduced its effectiveness. Bank missions consistently highlighted this imposed weakness and reiterated the need for re-establishing the roles and relationships. Various permutations were attempted culminating in a direct reporting link to the division chief (who was also nominated to chair an internal committee to monitor project activities) and a high-level Commission manager was appointed to oversee the project's achievements. These measures finally succeeded in stabilizing the structure, but were instituted too late to achieve all of the intended results, and especially at a time when most energies were being dedicated to establishing and organizing the new Commission.

2.3 Monitoring and Evaluation (M&E) Design, Implementation and Utilization

M&E mechanisms were designed for two distinct purposes: firstly to review the status of the development of the various protected areas and secondly to track the evolution of the project itself. After some initial confusion about the distinction between these two issues, the PMU implemented different measures for each:

- (i) In the case of the protected areas, a scorecard monitoring system was formulated by an international consultant and tested at the Toubkal site in 2005. The system was then replicated in the other protected areas, but it never really functioned in real-time due to the logistical problems of supplying it continuously with timely and reliable data.
- (ii) For the evaluation of the project, the PMU kept track of physical progress and financial controls for years with an Excel spreadsheet. But in 2007, at the insistence of World Bank supervision missions, the sporadic reporting was replaced by a comprehensive Access-based database system linked to fact-sheets to be submitted regularly by the regional and local authorities. However, as with the score-card system, the information was only partially provided due to local unfamiliarity with the data collection process or inadequate monitoring of the quality and frequency of the data. Furthermore, the limited availability of reliable baseline data made it difficult to conduct an accurate evaluation of project impacts.

As a consequence of the shortcomings in the M&E system, the picture of the project's progress and impact is somewhat incomplete and tends to rely more on anecdotal evidence instead of scientific data. This is particularly true for biodiversity conservation, which was an important PDO and also the financing of income generating activities under the small grants program. Nevertheless, the information available is sufficient to demonstrate substantial positive project outcomes as well as the need to capitalize on these foundations in the future for the strategically important purpose of further developing the protected areas in Morocco.

2.4 Safeguard and Fiduciary Compliance

Safeguards: The PGAP project was classified as environmental category C, an assessment conforming to OP 4.01. QAG questioned this rating twice (at their quality at entry assessment in 2001 and the quality of supervision assessment in 2006), believing that a category B would have been more appropriate given the potential safeguard issues for the 150,000 people living in or near the project sites. However, the proposed civil works were minor and were even further reduced after the Mid-Term Review. There were no major environmental or social issues; nevertheless as far as possible, best practice techniques for mitigation measures were followed.

Financial Management: In the context of the preparation and evaluation of the project, the idea of using a SEGMA account appeared to offer the required flexibility. However,

during the implementation of the project, the SEGMA system presented various constraints:

- A change in the regulations caused a delay of two years to the launch of operations (2000 – 2002). The Bank had not adequately anticipated the effect of the new SEGMA procedures. An early amendment to the grant agreement abandoning the SEGMA solution could have avoided continuing problems.
- The framework of the SEGMA procedures often left the project without funds (with access only to the government counterpart contribution), which caused significant delays in the payment of suppliers. When the threshold for the advance to the Special Account was increased in early-2007, the Bank could have considered making direct payments to suppliers.
- Delays in the establishment of credits – generally the detailed budget request is not made available until March of the following year.

Significant delays were generally experienced by the project in sending in the expense justifications from the provincial treasurers as well as the time taken to process the documentation in the principle treasury in Rabat. Initiatives to improve the flow rate were episodic throughout the life of the project and failed to provide adequate follow-up or continuous monitoring. As a result, part of the grant could not be used, despite a two year extension to the closing date and repeated messages from the Bank for the government to pay attention to this issue.

The PCU had difficulties with the application of the Bank procedures, for various reasons:

- The absence of an FM Specialist on the PMU Team
- Inadequate training in FM issues
- Inadequate coordination with exterior services (the staff in the parks and reserves are generally engineers or technicians with little familiarity in FM and administration procedures)
- Inadequate support by the PCU staff to the regional units (an almost complete absence of field trips)

Accordingly, the project needed to organize technical assistance, which it did through the contracting of AgriConsulting in October 2002. Although essential for the implementation of the physical project activities, the TA could also have been directed towards the higher administration priorities.

The establishment of an agreed Action Plan (as specified in the Minutes of Negotiation) was substantially delayed by the failure to reach an agreed schedule of operations. In fact, the project's Operations Manual was only finalized in 2003 and the FM supervision system was only finalized in the final year of the project (and therefore was never used). A more systematic participation by an FM Specialist in all of the Bank missions would probably have resolved these issues sooner.

The selection criteria for the community projects could have been improved, but the option adopted by the project to delegate the component to the NGOs ADRAR and SPANA was wise and contributed to the effective management of the Small Grants Programme.

Procurement: The quality of procurement under the project has been rated moderately satisfactory overall, as indicated in the last two ISRs. Although procurement procedures under the project were not particularly complex, many problems arose during project implementation. Procurement activities were negatively affected by several factors, specifically at the central level, i.e., recurrent staff departures and lack of dedicated procurement staff within the PMU, as well as a lack of qualified procurement specialists at the decentralized/regional level. There was also considerable procedural confusion between Moroccan procurement regulations and project-specific Bank guidelines. The application of official Moroccan governmental procurement procedures as opposed to those stipulated in the Loan Agreement led to the non-compliance of some procurement activities. Moreover, implementation of the project procurement plan was delayed and did not comply with the project's annual action plan. Thus, procurement activities were rescheduled from one year to the next, which had serious negative repercussions on the project's implementation schedule, ultimately requiring an extension of the closing date from 2006 to 2008. This situation is in part due to the project's cumbersome financial structure, i.e. the use of SEGMA accounts, and also to slow payment-processing schedules. In certain cases, payments took six to twelve months, which is much too long, thus delaying contract start-ups and planned project activities.

The lessons learned should be taken into consideration for any follow-up project, which would strengthen the achievements of the first phase. Specifically, the SEGMA structure needs to be either revised or eliminated, in light of its cumbersome procedures, which negatively affected project implementation. Payment conditions were not satisfactory and will require serious improvement to avoid further negative effects on contract implementation. Another important lesson for the future would be to strengthen staff procurement capacities to ensure sound project procurement practices. As previously mentioned, there was a great deal of confusion between Moroccan procedures and those stipulated in the Grant Agreement. A tighter project supervision schedule and more continuous support for both technical and fiduciary aspects would be required, as well as effective periodic reporting by the PMU on project progress which would be essential to ensure the quality of project implementation in future.

2.5 Post-Completion Operation/Next Phase

The PGAP project had a series of complex and ambitious objectives and it encountered many setbacks and delays during implementation, which necessitated a restructuring of the budget and a 2-year extension. And yet despite all of the difficulties, the project was able to achieve many of its original goals and it was largely responsible for developing the strong network of protected areas that exists today in Morocco.

And just as the project was in its final stages, the Council of Ministers approved the “Protected Areas Law” - which had gone through many iterations with the support, assistance and lobbying from the project. This legislation will finally provide the High Commission with the continuous stream of resources and the authority that it needs to manage all of the parks and reserves in Morocco in a participative and sustainable way.

In fact, during the supervision mission in May 2008, the PCU had prepared a comprehensive justification for requesting an additional 2-year extension to the (already-extended) closing date of the PGAP in order to satisfactorily finish execution of all the project components. The Bank had agreed in theory to the extension and the process was almost finalized, but at the wrap-up meeting, the Director made an executive decision not to extend the project. His reasoning was sound – he wanted the PGAP to close as scheduled on June 30th and the remainder of the GEF grant to be cancelled (about US\$1.6m) so that the High Commission can concentrate on preparing a follow-on phase.

This new operation would respond to the country’s rising environmental priorities and capitalize on the renewed support for developing the protected areas from the population, the government and from the King himself. The Director also explained that the High Commission is fully committed to completing all of the outstanding PGAP activities, but that it will now finance these activities under its own internal financing and keep the Bank informed of progress and outputs. The Director also requested the Bank’s assistance in preparing the new project and this request was confirmed in a subsequent meeting with the General Secretary of the High Commission.

So, much of the work pioneered in this modest initiative has now been institutionalised into the organizational structure of the restructured Ministry, which now has the full backing of the political and legal systems. The government of Morocco will therefore be able to sustain and further develop the institutions and instruments that were prepared under the PGAP project. And most importantly, the High Commission wants to move quickly into a follow-up phase in order to build on this experience and develop a long-term strategy with respect to the management of a growing number of protected areas and to fully develop their potential for generating income and employment through ecotourism.

See Annex 10 for more details on the key positive impacts of the PGAP project and the current proposals to build on these successes in the preparation of a new Protected Areas operation.

3. Assessment of Outcomes

3.1 Relevance of Objectives, Design and Implementation

The project PDOs remain highly relevant to Morocco, in political as well as in economic terms. Indeed, key political decisions taken during the life of the project demonstrate the increasing importance that the government attaches to the biodiversity conservation

agenda. Specifically: several pro-environment international conventions and agreements have been signed which, four national parks have been created (following the preparation in 1996 of the national strategy for protected areas) a High Commission for Water and Forests was established in 2005 which includes a division dedicated specifically to the administration of National Parks and Natural Reserves.

The interest shown by the Government in launching a new protected areas operation confirms the political priority attached to implementing the new law and the urgency to conserve Morocco's natural biodiversity while developing a sustainable network of national parks. The focus will also shift in the future towards unlocking the potential of the rapidly-expanding eco-tourism industry, which if properly managed will bring new economic opportunities (particularly in the High Atlas region) and local jobs. Accordingly, it will be important to learn from the experiences of the current PGAP project in order to set up a more efficient and decentralized mechanism which can operate effectively at the regional level (see Annex 10).

3.2 Achievement of Global Environmental Objectives

PDO 1 - Improving Conservation of Globally Significant Ecosystems and Species

The achievement of this PDO resulted from the successful advances in the other two PDOs and also contributed to the overall strategic objective of contributing to sustainable development in Morocco by conserving its natural resources and biodiversity.

The key indicators for measuring attainment of this objective were the regeneration of vegetative cover and the incorporation of the results of scientific research in the protected area management plans for key ecosystems. At project's end, it is clear that around 475 ha of vegetative cover have been successfully regenerated, including 75 ha in the Toubkal Park (mainly juniper forest) and a total of 400 ha in three of the reserves (juniper, cedar and pine forests). Soil and water conservation works were also carried out in Toubkal and the High Atlas. Firebreaks were also constructed in two of the reserves. Regarding the protection of species, a national strategy for ungulates has been prepared and some 1,650 ha of enclosures have been established; including 1,000 ha for bighorn sheep and gazelles in Toubkal and 360 ha for gazelles in three reserves. Moreover, field studies and monitoring of threatened species (mainly bighorn sheep) were carried out in Toubkal. In Khnifiss, studies were conducted on the recycling of wastes and the invasion of sand dunes.

As indicated above, a number of scientific studies were reoriented or cancelled at mid-term on the basis of an updated assessment, which showed that they were not going to have sufficient direct or concrete impact on the ground. Also, the delays and shortcomings in establishing the M&E systems resulted in limited hard data on the project's impact, particularly on biodiversity conservation. Nevertheless, substantial conservation activities were carried out on the ecosystems and local species, but their long-term impacts, although positive, are not fully known at this stage. However, the project did institute a strategy with practical methodologies for biodiversity conservation

that is likely to remain in effect and sustainable under the government's ongoing ecosystem programs.

PDO 2 - Contributing to the Establishment of a System of Protected Areas

The key PDO indicators were the implementation of management plans in the three parks and ten reserves, reduction in resource exploitation and a slowing down of biodiversity degradation. Two project components ("National Parks Management" and "Reserves Management") contributed directly to the achievement of this PDO. The overall approach adopted at project formulation was to prepare and implement a comprehensive management plan (*Plan d'Aménagement et Gestion – PAG*) for each park and reserve, supported by a community development plan (*Plans de Développement de Douars – PDD*), which would include motivating the populations concerned and applying financing through the small grants program (*Programme de Petits Dons – PPD*).

Unfortunately, the finalized management plans (PAGs) were officially approved too late (in 2007/08) to be of much use as a planning tool under the PGAP project. Moreover, the plans are only for a three-year period in the case of the national parks - which is too short a time-horizon for effective long-term planning. The PAGs prepared for the reserves were generally less detailed but cover a longer period, but are limited to the five priority areas (Chekhar, Jbel Krouz, Jbel Moussa, Khnifiss and Tamga). However, in the course of project implementation, Khnifiss was officially upgraded to the rank of national park – due in large part to the PMU's active preparatory work and effective lobbying.

Without the initial PAGs, the formulation of the corresponding Development Plans (PDDs) lacked direction and consequently evolved into integrated rural development plans which although useful, could not be fully implemented under the auspices of the current project. So to refocus the approach, it was agreed at mid-term to introduce community action plans (*Plans d'Actions Communautaires – PACs*) instead, but this only added more confusion at the regional level about the content and purpose of the overlapping PDDs, PPDs and PACs. An attempt to formulate a PAC in Toubkal failed for this reason. Accordingly, the PPD grants gradually became the key source of financing for income-generating activities but without the benefit of a systematic feedback system of implementation and impact indicators. Nevertheless, the PPDs undoubtedly produced positive results in directly improving income potentials but they also helped in successfully engaging the communities in and around the protected areas in the project's objectives and activities.

As a result, the four national parks (i.e. the initial three plus the newly-created Khnifiss Park) and four priority reserves now have a minimum of management personnel, basic infrastructure, transportation and equipment. In the case of the parks, this includes access roads, lodging accommodations, communication equipment and computers. Under the PPD grants, many communities inside the parks and reserves (and also in the surrounding buffer zones) were provided with fruit plants, tools and ovens to develop eco-friendly micro-industries. A number of small-scale irrigation schemes and water supplies were also constructed at strategic sites. And to promote eco-tourism, a basic tourist infrastructure has been established in three national parks (Toubkal, High Atlas and

Khnifiss) and in three reserves, including parking spaces, information centers and rest areas. A series of informational brochures and detailed documents were prepared for the four parks and seven reserves, workshops on tourism were held in two of the parks and in four of the reserves and also training for tourist guides has been conducted at Toubkal, Khnifiss and Tamga reserves.

Lastly, the project has made significant progress in creating highly effective partnerships with two national NGOs (SPANA and ADRAR) for administering the PPD grant system in conjunction with the Ministry of Tourism and with additional support from GTZ, USAID, WWF, MedPO and others.

PDO 3 - Strengthening Institutional Capacity for Sustainable Conservation Management

The key PDO indicators were the training of personnel, the establishment of an information/monitoring structure for ecosystems and the implementation of a program for increasing the public awareness of biodiversity conservation. Two project components (“National Capacity Building” and “Public Awareness and Education”) contributed directly to the achievement of this PDO. Under the first component, substantial achievements were made in terms of institutional strengthening and capacity building, culminating in 2005 with the establishment of a two-year specialization course in protected areas management at the *École Nationale Forestière d’Ingénieurs* (producing two promotions so far). Technical training on the same subject is also being provided regularly by the *Institut Technique Royal des Eaux et Forêts* (with 45 graduates so far). Additional training has also been given to the staff of the High Commission, for example in project management and the use of participatory approaches and effective communication techniques and overseas study tours were also organized for 15 senior officers. All these forms of training will ensure a steady stream of public administration engineers and technicians competent in protected areas management techniques. It has also improved the level of practical knowledge about biodiversity and conservation issues among the general staff.

For storing time-series information and for conducting monitoring on the various ecosystems, a geographic information system (GIS) has been set up at the High Commission’s headquarters in Rabat as well as in the three main national parks and eight specialist users have been trained in data inputting and processing. But the GIS system is still not fully operational yet since the studies for the thematic base maps are still in the process of being finalized. Also, although the scorecard monitoring system has been installed it is still not generating data consistently.

The communication strategy for raising the public’s awareness and knowledge about the protected areas was successfully launched and a professional video-documentary has been produced as well as an atlas, brochures and a web site. And as mentioned above, a series of small PPD grants was made available to participating communities in the four national parks (including Khnifiss) and several of the reserves. Initially, this program was meant to raise the awareness of local populations to the importance of biodiversity conservation, but it gradually transformed into a source of financing for income-generating activities. Nevertheless, there is strong evidence that these 155 micro-projects

were highly appreciated by the beneficiary communities and have had a very positive impact on the development, management and conservation of the protected areas in Morocco.

Although it is difficult to accurately measure the increase in awareness, there is ample anecdotal evidence that the public has indeed become more knowledgeable and conscious about conservation issues. This is especially true in the intervention areas but also, encouragingly, in the main cities as well. Furthermore, the availability of rich audio-visual and written records on the protected areas is a substantial accomplishment that has achieved a great impact, especially on visitors to the various parks and reserves. As a result, the High Commission now intends to finance a large-scale publicity campaign from its own budget.

3.3 Efficiency

The project did not require cost recovery and the financial resources made available to the beneficiaries were all transferred as grants directly from the government to the community groups through the Small Grants Programme. Furthermore, the benefits of most of the project investments are dedicated to protecting public commons, so they are not readily quantifiable. Consequently, it is not appropriate to attempt a calculation on the economic or financial rates of return for the PGAP project. Nevertheless, the evidence from the regional activities in each of the protected areas demonstrates that the modest project efforts have already achieved positive results in terms of conservation, which will ensure their sustainability and generate income and jobs through increased ecotourism.

3.4 Justification of Overall Outcome Rating

Rating: **Moderately Satisfactory**

In spite of all the problems encountered during implementation, the PGAP project was able to achieve some important results on the ground and also prepare the way for the next phase in the sustainable management of protected areas and the conservation of its resources.

In the final few months of the project, the PCU team, the regional counterparts and the High Commission had finally developed the coordination and momentum to accelerate the pace of implementation. However, there was never a concerted effort by the project team to resolve the crippling delays in disbursement, so the project will still leave some of the activities unfinished at closure (although the government is committed to completing all of the outstanding work under its own funding).

It could be argued that the project implementation ratings were likely to rise if an additional period of extension had been requested - but the government has decided that the priority has shifted to the development of a new project. Nevertheless, the project has

been highly influential in drawing the public's attention to the need for conserving their national biodiversity and in preserving the resources to generate income from ecotourism. The project can also be credited with highlighting the need for the new Protected Areas Law, which in turn, will provide the High Commission with the resources it now needs to sustain the network of parks and reserves that the project helped develop.

But the frustration that was felt on all sides about the slow rate of implementation (even after a restructuring of the budget and a 2-year extension) has to be adequately reflected in the project's overall outcome. Consequently, a rating of "Moderately Satisfactory" is deemed appropriate and is consistent with the recent ISR ratings.

3.5 Overarching Themes, Other Outcomes and Impacts

(a) Poverty Impacts, Gender Aspects, and Social Development

As an environmental project, poverty alleviation was not a direct target for the PGAP, but the success of the Small Grants Programme resulted in demonstrable indirect impacts on poverty - especially for the income-generating activities that supported the sustainable growth of the eco-tourism business in the various protected areas. The long-term impact on poverty is likely to be even greater, since eco-tourism is growing rapidly in Morocco and the High Commission has already announced its intention to develop a follow-on phase that will focus on this aspect of protected areas management.

The work carried out by two key NGOs on the interactive preparation of Community Action Plans (PACs) and the subsequent Community Development Plans (PDD) in each of the national parks and reserves had a very positive impact on the social development of the beneficiaries. Even when the planning exercise did not lead to a specific grant (although most did) the process itself was an important opportunity for the community to organize and discuss its needs and priorities. Women were particularly active in these events and were involved in many of the community development activities, therefore the majority of small grants were awarded to individual women or women's groups.

(b) Institutional Change/Strengthening

Half way through the project, the Ministry was restructured into a High Commission for Water and Forests, including a division specifically organized to support and maintain the country's protected areas. This certainly helped with establishing a permanent host and counterpart for the PGAP's PCU and its program of activities. But this streamlining did not extend to the project's financial administration, which continued to be slow and cumbersome. Recent discussions with the Commission's personnel have indicated that the proposed new project will apply the lessons learned from the PGAP experience by seeking more efficient administration procedures and by decentralizing much of the operational responsibility to the regional level - especially since the recently approved Protected Areas Law now provides the Commission with the means to make these changes. If this is accomplished, it will represent a truly lasting legacy of the PGAP project on the strengthening of the Commission's institutional structure.

(c) Other Unintended Outcomes and Impacts

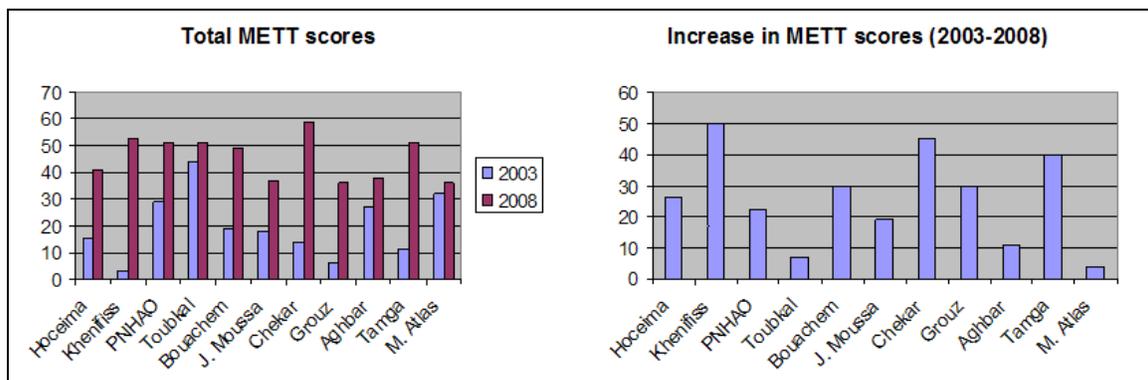
It is important to note that the project objectives did not expect to bring about major changes in the structure of the government. And yet, through its activities and lobbying, the PGAP *has* managed to directly influence the creation of a new Protected Areas division in the restructured Water and Forests ministry and has also influenced the text and the passing of the very important Protected Areas Law.

3.6 Summary of Findings of Beneficiary Survey and/or Stakeholder Workshops

A Beneficiary Survey is not a requirement for a Core ICR. Nevertheless, a full review of all the activities in all of the protected areas was conducted for the ICR Mission and this generated some useful feedback data. See Annex 2 for details.

Also an evaluation report was prepared for the ICR on the outcomes of the Community Action Programs (PACs). This was an intense process that included a series of participative workshops in each of the protected areas and it produced some very useful findings, including an honest review of the weaknesses encountered (particularly on the administration and local capacity aspects). But on balance, the report concluded that the pilot micro-projects (principally focused on information, education, communication, reduction in wood usage, and ecotourism) produced very good results, with significant counterpart contribution from the communities (averaging 20%) and the creation of over 100 permanent community associations with a strong demand to continue the Small Grant Programme. In particular, the report was able to confirm that as a result of the project’s NGO outreach programs the communities surveyed in the protected areas have developed a much stronger appreciation for biodiversity issues and a heightened awareness for the conservation of their natural resources. See Annex 5 for details.

In addition, a detailed field review of the accomplishments in each protected area was conducted for the ICR. This process included the application of a management effectiveness questionnaire (METT) based on a standard template developed by the World Wildlife Fund. The results were universally positive, as indicated in the charts below. Annex 10 provides more details as well as recommendations for next steps.



4. Assessment of Risk to Development Outcome

Rating: **Moderate**

It is true that the PGAP project had a slow start, was plagued by disbursement difficulties and ultimately was not able to finish all of its planned activities. However, its influence on the government of Morocco, the communities in the protected areas and the general public has been significant, very positive and enduring. A stronger ministry with the newly acquired legal instruments to manage the protected areas and a strong commitment to launch a follow-up operation all bode well for the future of the sector and the continued environmental health of Morocco's national parks.

Nevertheless, these highly positive aspects must be weighed against several negative issues, including the rigidity of the national treasury system (which unless it is substantially streamlined and decentralized, will jeopardize any future park-based operations) and the increasing pressure (and attraction) to develop tourism facilities within the protected areas.

So on balance, the prospects are good for maintaining the development outcomes of the PGAP project. But the serious lessons learned during its implementation should be carefully considered (and their causes resolved) and action will be needed soon to consolidate the advances achieved by PGAP.

5. Assessment of Bank and Borrower Performance

5.1 Bank Performance

(a) Bank Performance in Ensuring Quality at Entry

Rating: **Moderately Satisfactory**

This project was a timely response to the needs of the Moroccan Ministry of Water and Forests precisely when they needed targeted technical assistance for the expansion and management of their growing network of protected areas. The objectives were also fully consistent with the Bank's current CAS and the Forestry Strategy. However, the PGAP was an ambitious and innovative design, which planned to foster nothing less than a culture change in the forestry sector for improving resource management through a highly participative approach, which included regional revenue retention and income-generating activities for the communities in the protected areas. Accordingly, the preparation phase was complex and long (processing costs were "well above average") and as a result the project accumulated a wide range of activities with an emphasis on technical assistance and studies.

The PGAP project was subject to a Quality at Entry assessment in March 2001 (one year after approval) and the QAG panel made the following key comments:

- Notwithstanding the evident positive environmental aspects of this operation, it should have been classified as a B category operation.
- (The project team) understates the riskiness, which the panel would rate as high, not modest.
- The appropriateness of arrangements for measuring outcomes and evaluating impact was also rated as marginal.
- Continue to insist on a SEGMA (Autonomous Administrative Unit) acceptable to the Bank. This may entail yet further delays, but too much is at stake to cut any corners.

Despite these process-based criticisms, the QAG panel clearly was supportive of the project design and it was assigned an Overall QAE Rating of 2 (i.e. “Satisfactory”). However, this was accompanied by several recommendations to the project team, especially regarding the importance of establishing solid financial mechanisms and monitoring instruments to ensure that the project meets its objectives.

(b) Quality of Supervision

Rating: Moderately Unsatisfactory

As has been stated above, the PGAP project ran into local disbursement problems as soon as it started and implementation was effectively blocked for the first two years of operation. The reason for this is quite clear – the chosen financial mechanism (SEGMA) was already complicated and Rabat-centric, but soon after project approval the Moroccan Treasury decided to add even more layers to the internal budget process, which made it entirely unsuitable for supporting a decentralized project. And yet the Bank supervision teams at the time failed to flag this as a critical issue requiring immediate management and government attention. Furthermore, there was a high turnover rate in the Bank team (5 TTLs in the first 5 years) and poor consistency in the supervision teams. Consequently, progress was so slow that it was agreed to restructure the budget categories at the Mid-Term Review (January 2006) to further increase the software components under technical assistance – but it was decided that a formal restructuring of the project was not necessary. However, without an effective finance/disbursement mechanism, the project still struggled to plan strategically and often failed to pay suppliers, consultants and contractors on time (even affecting regional Ministry staff salaries in some cases).

QAG reviewed the project in September 2006 and was alarmed at the project’s progress. Their conclusion was that the PGAP “gives every indication of having been seriously neglected by the Bank” and they assigned the project an overall rating of 6 (“Highly Unsatisfactory”). The QAG panel was most critical of the delay in tackling the SEGMA problem since it affected every part of implementation and especially that this issue was not resolved at the already-overdue Mid-Term Review. The QAG report also drew attention to the quality of supervision, observing that “Internal Bank reporting lacked realism and candor” and had not adequately dealt with recurring problems – most of which had already been identified at the QAE assessment.

But the QAG Panel also noted that six years after effectiveness, the project was finally showing some positive signs of progress with the appointment of a new TTL “who appears to be working hard to get the situation under control”. This did not affect the overall rating (which was based on the previous two years of Bank performance) but it did herald a new era of optimism for the final two years of the project.

Since the QAG review there was a marked improvement in the Bank’s oversight of the PGAP operation during its final two years of operation. And there was a corresponding increase in productivity and output from the project PCU in the restructured High Commission. So on average, the overall Quality of Supervision rating was determined to be Moderately Unsatisfactory.

(c) Justification of Rating for Overall Bank Performance

Rating: Moderately Unsatisfactory

The Bank effort applied to this project has been somewhat inconsistent, at all levels. Considerable effort was dedicated to the initial preparation process, which yielded an innovative project design with a highly participative approach. And yet the project team seems to have overlooked a fundamental element in the structure of the project, which held up the entire program for two years and seriously delayed all of the activities throughout the remaining six years of operations. Supervision Missions consistently underestimated the scale of this problem and management did not seem to react to the very slow progress rates. It could be argued that the responsibility to fix the inadequacies of the national financial system lay with the government of Morocco, but they still maintain that it was the Bank team who insisted on using the SEGMA instrument. And yet Bank supervision missions repeatedly missed the opportunity to raise the issue and jointly seek a viable alternative to accelerate disbursements.

On the other hand, and despite the delays, the technical assistance and supervision remained at a high level due in large part to the excellent and consistent support from the FAO/CP program. Nevertheless, the overall rating for Bank performance has to be less than satisfactory.

5.2 Borrower

(a) Government Performance

Rating: Moderately Satisfactory

Morocco was the first country in the region to commit to Agenda 21 in Rio de Janeiro and to prepare sectoral strategies to meet the global environmental agenda. In particular, Morocco prepared a detailed National Protected Areas and Biodiversity Strategy and Master Plan in 1996, which provided the basis for public investment in protected areas, both by the government and by the international community. The PGAP project was

born out of this process, allowing the country to take advantage of the new GEF funds and quickly invest in building their network of National Parks and Reserves.

The government of Morocco clearly has a strong commitment to the environment and also to the PGAP project. However, it is also clear that the institutional infrastructure may not have been in place for implementing such an innovative approach:

- The host ministry was substantially reorganized during the project and a new division was created specifically to deal with the growing needs of the protected areas.
- The SEGMA financial system may have been the best option available at project preparation, but it was obviously not designed for the sort of decentralized, multi-point operation that the PGAP project needed. Furthermore, when it failed to deliver (repeatedly), no suitable alternative was found or developed.
- The legal basis for the development, maintenance and financing of the protected areas had been drafted and had gone through several revisions but was still not approved during the period of the project.

Yet despite all of these shortcomings, the government persisted with the project and was able to see it (almost) through to completion. And as a result, the new High Commission is stronger, the protected areas law has been passed and some important lessons have been learned about the need for flexibility in the national financial systems. Furthermore, the government has taken the decision to finalize all of the outstanding activities under its own internal financing and is proposing to launch a follow-up project to implement the new Protected Areas Law and consolidate the network of national parks.

(b) Implementing Agency or Agencies Performance

Rating: **Moderately Unsatisfactory**

The Project Coordination Unit underwent several changes during the life of the PGAP project and its size was substantially reduced after the reorganization of the ministry. The assistance provided by AgriConsulting helped fill the technical gaps, especially with the regional teams, but the failure to appoint full time financial and procurement specialists had very negative consequences on all the operations. While the PCU itself did not have the power to resolve all of the issues noted above, it could have lobbied harder to seek more viable solutions with both the government and the World Bank.

(c) Justification of Rating for Overall Borrower Performance

Rating: **Moderately Unsatisfactory**

Although the enthusiasm for developing the protected areas of Morocco is admirable, several factors led to a less than satisfactory performance and most of the credit for the advanced achieved should go to the dedicated staff in the various National Parks and Reserves.

6. Lessons Learned

The main lesson to be learned from the PGAP experience concerns the critical importance of formulating early on a fully functional financial system to ensure the efficient implementation of all the project activities. The failure of the SEGMA account to deliver an effective and decentralized mechanism has hampered the entire PGAP operation. It may have appeared on paper to be the most suitable financial vehicle, but when changes occurred to the terms of its use (resulting in a multitude of secondary account holders, regional controllers and treasurers) and the host ministry was reorganized (into a High Commission) there should have been a more concerted effort on both sides of the project to seek a more suitable alternative. This issue will be critical to the success of any future operation - and fortunately the new Protected Areas Law should now provide the means to develop fully decentralized budgeting and management functions.

The second important lesson learned is the necessity to formulate a realistic project design, grounded in practical and achievable activities with solid and measurable outputs. Otherwise, there is a risk that operations will become too dispersed and disconnected to achieve any lasting impact or sustainability.

Thirdly, decentralized multi-purpose projects, such as the PGAP, require close, constant and efficient supervision (both internal and external), so adequate staffing and budgets must be allocated to achieve this level of oversight and support

The PGAP Project suffered some serious setbacks - although most of them were unrelated to the technical operations. But it has demonstrated how a small but dedicated team of professionals can still achieve significant results in raising awareness on biodiversity and the national capacity to develop and manage protected areas. The list of PGAP achievements is impressive – many of them are firsts for Morocco:

1. Implemented an innovative project design with long-term objectives
2. Strengthened and expanded the institutional organization
3. Mainstreamed the protected areas agenda in the national policy dialogue
4. Lobbied and provided support leading to the approval of the Protected Areas Law
5. Established protected areas management training courses (a first for the region)
6. Established new protected areas at Chekhar, Grouz, Tamga, Jbel Moussa, Khenifiss
7. Contributed to the long-term sustainability of the national system of protected areas
8. Developed management units, infrastructure, collaborative agreements, plans, etc.
9. Created participative community groups and developed local Action Plans
10. Developed tools for monitoring and evaluating progress in the protected areas
11. Carried out activities with a significant impact on biodiversity and conservation
12. Developed a national strategy for the management of ungulates (a first in Morocco)

13. Established an Information Education Communication unit (a first for the Ministry)
14. Supported the emergence of new advocacy and marketing skills for the environment
15. Built and equipped the first generation of ecomuseums & information centers in PAs
16. Contributed to unlocking the eco-tourism potential of protected areas
17. Developed the basis for the responsible and planned development of protected areas
18. Shifted the culture towards strategic partnerships in managing protected areas

Annex 10 looks at these achievements in more detail and proposes a course to build on the lessons learned from these successes towards the preparation of a follow-on operation with particular emphasis on the development of responsible, inclusive and planned eco-tourism.

7. Comments on Issues Raised by Borrower/Implementing Agencies/Partners

(a) Borrower/Implementing Agencies

Key extract from the Translation of the Borrower's ICR Summary (full text is in Annex 7)

Apart from the physical and/or quantitative aspect, the project has contributed to the implementation of the national system of protected areas and gave an important impetus to the preservation and management of ecosystems and globally significant species in Morocco.

However, the system or the financial channel adopted did not use all the funds, even if these funds were used for nearly 92%. It is actually a unique project in terms of institutional and financial set up which includes 13 sites scattered throughout Morocco, and as many officers, financial controllers and treasurers, making the coordination, supervision and management difficult and costly.

Thus, for the future, the main lesson to be drawn at the end of this project is that for any project related to natural resources conservation and sustainable participative development, it is necessary and imperative to adopt a more flexible institutional and financial framework, relevant enough to allow the maximum benefit from such a project with national and global scope.

On the other hand, it is important to point out that the said Project remains an innovative project for GEF in as much as it has allowed the reinforcement of the institutional capacity of the Department in several sites at the national level, and this constitutes presently an eligibility criteria for future projects to be financed by the GEF. This leads us to understand that the Project anticipated GEF's present policy, since it was formulated and implemented eight years ago.

If the Protected Areas Management Project has reinforced the national intervention capacity regarding the protected areas, there is still more work ahead in order to

consolidate the important knowledge gained through a new initiative which will affect the cross-cutting axes hereafter. This work and vision will help in the debate for the promulgation of a law on protected areas, which will constitute the base of operational reinforcement of the protected areas national system.

- Development of a database of protected areas and inclusion of national parks created;
- Continued support to training component and reinforcement of capacity and knowledge especially at the level of the two forestry training institutions through the reinforcement of the newly created center of excellence within the framework of the Project;
- Support to the implementation of the communication strategy;
- Development and support to the monitoring and evaluation system thus developed;
- Support to the management planning of the protected areas national network;
- Support to the strategic partnership component with the main contributors;
- Support to the implementation of the Protected Areas Master Plan developed in 1996.

All the cross-cutting axes deserve to be consolidated during the next five years to allow for a more advanced implementation of the protected areas national system and a sustainability of globally significant natural ecosystems and species.

To that aim and so that the whole knowledge which constitutes the main pillars of the development and enhanced value of Morocco biodiversity, it is important to coordinate all efforts made for the implementation of a second phase project (PGAP II) or a new initiative with a new framework which will enable the guarantee of its success thanks to the acquired experience and the lessons drawn. This new initiative will be based on the project closure recommendations and will concern the above-mentioned cross-cutting axes in addition to the two important sites located on the Mediterranean coast, i.e., Al Hoceima National Park and SIBE of Jbel Moussa in Tangiers.

For these two sites, the following conclusions were drawn at the end of the Project:

Al Hoceima National Park :

- The Park has both a sea and land components;
- Management Plan for the sea component was established with other partners' cooperation;
- The Park has an exceptional biodiversity as well as protected natural coastal landscapes which makes it important at the Mediterranean and world levels;
- The Park is part of a protected areas Mediterranean network supported by the CAR-ASP program ("Regional Activities Center of Specially Protected Areas" based in Tunis) which is financed the Mediterranean program;

- The park benefits from a very developed community network which has privileged contacts with local stakeholders, and national and foreign organizations who support the technical financial plans;
- Tourism investment projects which could affect the future of the park and its attractive landscapes are being prepared and could have negative impacts if nothing is done immediately at the Moroccan and Mediterranean levels.
- The Park management unit was not implemented during the project for administrative reasons.

SIBE of Jbel Moussa in Tangier:

- The site Jbel Moussa is situated in a corridor passage of migratory birds, therefore it has an indisputable importance for the protection of a bird heritage of global significance;
- The site also includes a marine and a surface portions including all the wealth of exceptional importance in terms of biodiversity; diagnostics studies recently carried out under the PGAP for the development of the Management Plan of the site showed that the sector Jbel Moussa is among the few sites in Morocco that have a biological ascent considering the conservation and preservation of the site;
- The site has several advantages over the biological, ecological and cultural landscape that deserve special attention to ensure their durability and sustainability;
- The site falls within the framework of a fairly advanced project currently on the Andalusia (Spain) and Morocco (Northern Morocco) transcontinental biosphere reserve, and thus the Jbel Moussa reserve is a site of Mediterranean importance as the National Park of Al Hoceima;
- The Department of Forestry plans to raise it in national Park in 2009;
- The great project of Tangier Med Port funded and managed by the Agency TMSA gives particular importance to this project and envisions to expand its base (site of Jbel Moussa) in the framework of the management plan of the Straits moving from an area of 4,000 ha to more than 12,000 ha;
- The possibility of establishing a strategic partnership with that harbor Agency is considered, and the first phases of this initiative have already been initiated;
- Like the national park of Al Hoceima, real estate investment and tourism projects that could jeopardize the future of this site and its extraordinary wealth are underway, and it is extremely urgent to intervene to prevent the degradation of the biodiversity of Jbel Moussa.

For all these reasons and many others, it would be desirable to include these two sites in the framework of a new initiative (Development of protected areas project in Morocco) in order to strengthen the achievements of the PGAP, and consolidate the protection and preservation of their natural and cultural wealth of regional and global significance.

These two sites could be an overall conservation of biodiversity in the Mediterranean region by creating a network (Mediterranean network of protected areas) and developing partnerships between countries of the region.

(b) Cofinanciers

None

(c) Other Partners and Stakeholders

None

Annex 1. Project Costs and Financing

(a) Project Cost by Component (in USD Million equivalent)

Components	Appraisal Estimate (USD millions)	Actual/Latest Estimate (USD millions)	Percentage of Appraisal
CAPACITY BUILDING	3.20	4.23	132%
NATIONAL PARKS MANAGEMENT PLANS	6.80	3.43 2.05*	81%
RESERVES DEVELOPMENT	3.50	3.43	98%
PUBLIC AWARENESS AND EDUCATION	0.60	1.28	213%
Total Baseline Cost	14.10	-	
Physical Contingencies	0.50	-	
Price Contingencies	1.10	-	
Total Project Costs			
Project Preparation Facility (PPF)	0.00	-	
Front-end fee IBRD	0.00	-	
Total Financing Required	15.70	14.43	92%

* Costs of Personnel and Community Participation

(b) Financing

Source of Funds	Type of Cofinancing	Appraisal Estimate (USD millions)	Actual/Latest Estimate (USD millions)	Percentage of Appraisal
Borrower		4.10	4.46	109%
Beneficiaries		1.10	1.10	100%
Global Environment Facility (GEF)		10.50	8.87	84%

Note: The GEF disbursement figure is still preliminary since the project has been granted an extension to the grace period (until December 31, 2008) to finalize all outstanding payments.

Annex 2. Outputs by Component

OUTPUTS

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
Composante 1. Renforcement des capacités nationales			
1.1 Appui à la gestion du projet			
<u>1.1.1 Amélioration de la gestion et du suivi financier du projet.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Application d'un système de gestion financière rigoureuse et efficace. 2. Assurer l'apurement des dépenses en instance de débit sur le compte spécial du projet. 3. Poursuite des efforts de coordination et de collaboration avec la Trésorerie Régionale de Rabat. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les procédures de suivi financier sont mises en place et appliquées régulièrement ; 2. Le budget 2008 a été visé en fin avril, fait qui a amené à des retards dans les délégations des crédits aux sous-ordonnateurs ; 3. En fin avril aucun paiement n'a pas pu être encore exécuté ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec le retard accusé dans la finalisation du budget 2008 il est fort probable qu'il n'aura pas la possibilité de liquider tous les paiements en instance avant la fin du projet ▪ La disponibilité financière du SEGMA reste insuffisante pour faire face aux besoins exprimés en matière de mandatement ▪ Le montant total de paiements à effectuer avant la fin du projet est d'environ 21 millions de Dirham
<u>1.1.2 Renforcement du système de suivi évaluation.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à point d'une application informatique adaptée aux besoins de suivi évaluation du PGAP (p.ex. sur plate-forme Access). 2. Développement et mise en oeuvre d'un système de reportage et de traitement des données adapté au suivi des indicateurs de performance du PGAP. 3. Suivi régulier des procédures adoptées. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'application informatique sur Access pour le suivi financier du projet a été réalisée et actuellement est opérationnelle 2. Aucune mission au niveau des sites n'a pas encore été effectuée 3. Les Fiches action pour le suivi des actions du PGAP ne sont pas transmises régulièrement à la CGP par les sous-ordonnateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programmer et finaliser les missions de terrain en vue de l'évaluation finale du projet
<u>1.1.3 Amélioration de l'intégration des activités du PGAP aux structures pérennes du HC.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Attribution progressive des dossiers du PGAP au personnel de la DPRN. 2. Renforcement des capacités de gestion administrative et financière de la CGP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les activités du PGAP sont prises en charge par la Division des Parcs et Réserves Naturelles 2. Une assistante administrative a été mise à la disposition de la CGP dans le cadre du contrat d'assistance technique 	

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>1.1.4 Mise en œuvre de partenariats stratégiques et d'initiatives transversales.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des conventions de partenariat existants (ONG apex, WWF Medpo, Conseil régional Tanger Tétouan, etc.). Finalisation de la convention et du Plan d'action commun avec le Ministère du Tourisme visant le développement du tourisme rural durable autour des AP. Négociation et formalisation d'autres conventions de partenariat stratégique (TMSA, ECWP, etc.). Elaboration d'un plan d'action pour la gestion des ongulés au Maroc. 	<ol style="list-style-type: none"> voir les sections 4.2 et 3.6.1 Des conventions spécifiques pour la mise en place des Pays d'Accueil Touristique ont été finalisées avec le Département du Tourisme et les autres parties prenantes (Provinces d'azilal pour le SIBE de Tamga, Al Hoceima pour le Parc national d'Al Hoceima, Chefchaouen pour le SIBE de Bouhachem) Une convention de partenariat avec la Région Tanger Tétouan, la TMSA et les autres départements concernés est en cours de finalisation pour la gestion du site de Jbel Moussa et les zones tampon Le rapport final a été finalisé et approuvé par le comité de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> Le HCEFLCD a entamé plusieurs initiatives de partenariat. Cette démarche est très positive et à encourager L'étude sur les ongulés est considérée d'importance stratégique par tous les intervenants dans ce secteur.
1.2 Programme de formation			
<u>1.2.1 Développement et mise en place d'une option de spécialisation du troisième cycle au niveau de l'ENFI et des modules de formation au niveau de l'ITREF.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Préparation et exécution, à titre expérimental des modules de formation « Gestion des Aires Protégées » durant l'année académique 2005-06. Evaluation du cursus et finalisation des modules et du manuel en appui à la formation des gestionnaires des aires protégées, décrivant les méthodologies d'apprentissage et de suivi-évaluation. Accompagnement et appui à l'exécution de l'option pendant l'année académique 2006-07. 	<ul style="list-style-type: none"> L'option du troisième cycle « Gestion des Aires Protégées » a été officiellement créée par arrêté Ministériel Onze étudiants (dont 6 ont obtenu le diplôme en juin 2007 et 5 vont discuter leur thèse de fin études en juin 2008) ont bénéficié de l'option. Pour l'année académique 2007-2008, six nouveaux étudiants L'atelier d'évaluation a été tenu en novembre 2006. Le curriculum et le syllabus de l'option a été finalisé et validé Deux modules pour un total de 42 heures ont été dispensés aux étudiants de la deuxième année de l'ITREF (mai 2007) 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de l'option est considérée d'une importance stratégique primordiale pour le secteur des aires protégées au Maroc Plusieurs Pays méditerranéens et africains ont pris contact avec l'ENFI pour mettre en place des initiatives de collaboration Les deux modules pour l'ITREF ont été finalisés et intégrés dans le curriculum de l'école des techniciens
<u>1.2.2 Développement et exécution de deux modules bisannuels de formation continue au bénéfice des gestionnaires des AP (« processus de mise en place d'une aire protégée » et « gestion participative »)</u>	<ol style="list-style-type: none"> Exécution de deux ateliers de formation au niveau de deux aires protégées Evaluation de la formation et finalisation des méthodes de formation. 	<ol style="list-style-type: none"> L'exécution de la première session de formation a été faite en novembre 2007 (mise en place d'une aire protégée), le deuxième module est programmé pour le 13 juin 2008 (gouvernance et gestion participative d'une aire protégée) Une évaluation de la première session de formation a été faite. Pour la seconde session, elle le sera à l'issue de celle ci. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2008, les deux modules sont à intégrer officiellement dans le programme de formation continue du HCEFLCD

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>1.2.3 Constitution d'un « Pole d'Excellence de formateurs » sur les aires protégées et animation d'un Forum sur les aires protégées du Maroc.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Développement de la structure organisationnelle du Pole et élargissement de l'équipe. Mise en place d'un centre de documentation sur les aires protégées au niveau de l'ENFI. Constitution d'un réseau de personnes et d'institutions impliquées par la thématique « aires protégées ». Promotion et animation d'un débat (forum) sur les aires protégées du Maroc. Organisation d'événements (séminaires, ateliers, rencontres, etc..) centrés sur les problématiques du développement durable et la promotion des aires protégées. Elaboration d'un Manuel de Gestion des Aires Protégées au Maroc. 	<ol style="list-style-type: none"> Le programme du premier séminaire du pole d'excellence au vu de sa mise en place officielle a été validé en décembre 2007. Le centre de documentation est en phase de constitution Plusieurs experts / Chercheurs ont exprimé le souhait de participer au pole d'excellence et 5 : Un premier séminaire, qui est sensé être fondateur du pole et du forum sur les aires protégées, est programmé pour mi-juin 2008 L'élaboration du manuel est en cours de finalisation (juin 2008) 	
1.3 Base de données et SIG			
<u>1.3.1 Renforcement du Système d'Information Géographique (SIG) et de la base de données sur les AP du Maroc.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Evaluation du SIG réalisé pendant la phase initiale du PGAP et recentrage de sa conception. Analyse de la configuration du SIG et acquisition d'éventuels compléments de hardware/software. Conception d'une banque de données intégrant le meta-catalogue de données conçue pendant la phase initiale du PGAP. Elaboration et mise en œuvre d'un programme pour le renforcement du SIG/ base de données sur les AP du Maroc en collaboration avec les partenaires scientifiques du HC. 	<ol style="list-style-type: none"> L'évaluation a été exécutée et le rapport remis en juin 2006 l'acquisition de nouveaux logiciels SIG et la mise à jour des logiciels existants est prévue pour 2008 <p>3 et 4 : Trois consultants individuels ont été recrutés pour la conception et la finalisation de la base de données géo référencées sur les aires protégées du Maroc et la formation du personnel.</p> <p>Les consultants ont commencé leur travail en fin 2007. La structure de la base de données sur les AP a été fournie. Le consultant est en train d'intégrer les données relatives aux aires protégées. Le second consultant est en train de développer l'interface informatique afin de pouvoir établir les requêtes nécessaires.</p> <p>Le produit final sera remis fin juin 2008.</p>	<ul style="list-style-type: none"> La présentation du schéma de la base de données sur les aires protégées a été faite le 23 octobre 2007 La finalisation de la structure de la base de données est faite en mi-novembre, puis elle a été validée par le comité du HCEFLCD fin de l'année 2008. Le développement de l'interface informatique est en cours de réalisation. Le démarrage des modules de formation a été programmé à partir de mi-novembre 2007

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>1.3.2 Cartographie assistée des SIBE prioritaires et des parcs nationaux.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identification d'éventuels compléments d'images satellitaires des SIBE prioritaires et des parcs nationaux et leur acquisition. 2. Traitement et ortho rectification des images satellitaires des SIBEs/parcs nationaux. 3. Relevés de terrain pour la correction des images et la collecte de données georéférencés complémentaires. 4. Appui à la finalisation des cartes de base et thématiques relatives aux plans de gestion des cinq SIBE prioritaires et l'actualisation des plans de gestion des parcs nationaux. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'acquisition des images satellitaires est en cours 2. Les images satellitaires en possession de la CGP ont été ortho- rectifiées 3. Aucune activité supplémentaire n'a pas été exécutée depuis septembre 2006 4. La cartographie Thématique des cinq SIBEs objet des PAG a été réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> La cellule SIG de la DPRN a atteint une bonne capacité en matière de l'élaboration de produits cartographiques. Les nouvelles images satellitaires en cours d'acquisition vont permettre d'actualiser les données déjà existantes sur les sites du projet PGAP.
Composante 2. Gestion des Parcs			
2.1 Parc National du Toubkal (PNT)			
<u>2.1.1 Actualisation du plan de gestion du PNT.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation de la cartographie de base du Parc et d'une première série de cartes thématiques avec le concours de la cellule SIG (voir aussi section 1.3). 2. Réalisation d'études de diagnostic complémentaires pour actualiser le profil environnemental et socioéconomique du Parc. 3. Intégration des résultats des études complémentaires, actualisation du zonage et formulation d'options de gestion concertés avec les principaux acteurs. 4. Actualisation et validation du plan de gestion et exécution d'actions de conservation/ valorisation de l'AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune activité n'a été exécutée. 2. Deux études sont en cours de réalisation : (i) Mouflon à manchettes : Recherche de groupes reproducteurs hors Réserve Zoologique de Takherkhort, en période de rut, et évaluation de l'occupation de l'ensemble du territoire du PNT par l'espèce, en période printanière ; (ii) Etude bibliographique, écologique et démographique de la population de Singe Magot du Haut Ourika 3. -4. : Un Plan d'Action Triennal a été finalisé et validé par le CCAP en fin décembre 2007 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan d'action triennal sera soumis à l'approbation du Haut Commissaire le 11 juin 2008
<u>2.1.2 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du PNT</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). 2. Développement de plans d'action communautaires (PAC) ciblant les principaux vallées/ douars et groupes d'utilisateurs du Parc. 3. Formalisation d'accords pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires. 4. Appui à la mise en oeuvre des PACs et à la mise en place d'activités génératrices de revenus 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suite à l'atelier de recentrage du programme des Petits Dons, il a été décidé de ne pas financer de nouveaux projets de PPD dans le parc. 2. Le plan d'action communautaire a été intégré dans le Plan d'action triennal 3. Les deux contrats d'actions communautaires engagés en 2006 sont en cours d'achèvement. 4. A prévoir dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action triennal 	<ul style="list-style-type: none"> Le Parc National du Toubkal est appuyé par le projet PRONA-LCD qui se chargera du suivi de la mise en oeuvre des PAC et des Plans Triennaux

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<p><u>2.1.3 Appui à la gestion des visiteurs et à la valorisation éco touristique du PNT</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> Finalisation de la mise en place de sentiers, structures d'accueil et du système de signalisation du parc. Mise en fonction de l'écomusée d'Asni dont l'habillage est en cours de réalisation (confié à SPANA). Ouverture aux visiteurs de la réserve à mouflon d'Amassin Réalisation d'un programme pilote de visites guidées du parc à l'intention des écoliers et étudiants. Mise en place d'un système de gestion des visiteurs en collaboration avec le Bureau des guides du PNT. Appui à l'actualisation et application de la charte de bonne conduite développée par des opérateurs privés dans la zone d'Imlil. Catalyser la recherche de sponsors privés pour le développement d'initiative d'écotourisme durable et solidaire dans la région du parc. 	<ol style="list-style-type: none"> Les actions sont en cours de réalisation. Les plans des portes d'entrée du Parc ont été réalisés, mais l'action n'a pas été entamée. Les activités pour la réalisation de l'habillage de l'écomusée sont en cours de finalisation. Avant de la mise en place de l'exposition, il est nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation (étanchéité) du bâtiment de l'écomusée. Les travaux d'aménagement de la réserve sont en cours de réception Le contrat avec le formateur a du être réengagé. La formation sera dispensée avant fin mai 2008 Aucune action concrète a été réalisée Aucune activité n'a été exécutée Aucune activité n'a été exécutée 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en fonction de l'écomusée est prévue en octobre 2008. La gestion des visiteurs dans le PN du Toubkal reste une problématique majeure
2.2 Parc National du Haut Atlas Oriental (PNHAO)			
<p><u>2.2.1 Appui au développement organisationnel et à la mise en place de la structure de gestion du PNHAO</u></p>	<ol style="list-style-type: none"> Définition de la structure organisationnelle, du découpage administratif et des fonctions et tâches du personnel du parc. Affectation/ redéploiement de personnel des E&F sur la base de la structure organisationnelle agréée. Mise en fonction de la direction du PNHAO, des postes de surveillance et d'autres infrastructures - engagé sous le PAA 05. Mise en place d'un complément d'infrastructures/ équipement de base pour la gestion du parc. Réalisation et mise en fonction d'un centre d'information à Imelchil, en partenariat et avec les associations locales. 	<ol style="list-style-type: none"> Le processus de restructuration des services extérieurs du HCEFLCD est en cours. La structure organisationnelle du PN HAO sera définie après l'achèvement de la restructuration des services extérieurs du HCEFLCD Le Directeur du PN est désigné depuis janvier 2008 et il est opérationnel au niveau de la direction du parc récemment construite à Rich depuis cette date. La construction et l'équipement de la Direction du Parc à Rich sont achevés. Les besoins actuels en termes d'infrastructures et équipements ont été entièrement réalisés Les travaux de construction du centre d'information ont démarré en septembre 2007. Le contrat pour la conception de l'exposition est en cours de finalisation et l'exposition sera réalisée fin juin 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en place de la Direction permettra d'affronter avec plus d'efficacité le montage organisationnel du Parc Dans un point de vue administratif, l'achèvement de la restructuration des services extérieurs du HCEFLCD reste fondamental pour la gestion du PN du HAO

Résultats Attendus	Activités Prévues	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>2.2.2 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du PNHAO</u>	<ol style="list-style-type: none"> Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). Développement de plans d'action communautaires (PAC) ciblant les principaux vallées/ douars et groupes d'utilisateurs du Parc. Formalisation d'accords pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires. Appui à la mise en oeuvre des PACs et à la mise en place d'activités génératrices de revenu. 	<ol style="list-style-type: none"> Le programme des petits dons a été relancé en août 2007. Dix-huit micro projets ont été identifiés et démarreront en novembre 2007 Le PAC est a été élaboré par l'équipe du Parc. Il serait souhaitable de le finaliser et de l'intégrer dans le plan d'action triennal en cours de préparation. Aucune activité n'a pas été réalisée Les PAC feront partie du Plan d'Action Triennal en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> Le développement d'une démarche partenariale avec les populations locales reste un aspect fondamental pour le PN HAO
<u>2.2.3 Actualisation du plan de gestion du PNHAO (premières demarches)</u>	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation de la cartographie de base du Parc et d'une première série de cartes thématiques avec le concours de la cellule SIG (voir aussi section 1.3). Réalisation d'études de diagnostic complémentaires pour actualiser le profil environnemental et socioéconomique du Parc. 	<ol style="list-style-type: none"> La Direction du Parc appuyé par la Division des Parcs et Réserves Naturelles élaborera un Plan d'Action triennal avant fin juin 2008 	
2.3 Parc National d'Al Hoceima (PNAH)			
<u>2.3.1 Intégration de la composante marine et actualisation du plan de gestion du PNAH</u>	<ol style="list-style-type: none"> Réalisation de la cartographie de base du Parc et d'une première série de cartes thématiques avec le concours de la cellule SIG (voir aussi section 1.3). Réalisation d'études de diagnostic complémentaires pour actualiser le profil environnementale et socioéconomique de la partie terrestre du Parc. Séances avec les partenaires impliqués dans la gestion de la composante marine du Parc (département des pêches maritimes, ...) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. – 3. : Un premier projet de Plan d'Action Triennal a été élaboré par la Direction du Parc en collaboration avec la Division des Parcs et Réserves 	<ul style="list-style-type: none"> L'approbation du Plan d'Action Triennal est prévue pour le second trimestre 2008

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>2.3.2 Appui au développement organisationnel et à la mise en place de la structure de gestion du PNA</u>	<ol style="list-style-type: none"> Définition de la structure organisationnelle, du découpage administratif et des fonctions et tâches du personnel du parc. Affectation/ redéploiement de personnel des E&F sur la base de la structure organisationnelle agréée. Mise en fonction de la direction du PNA, du poste marin de Cala Iris et des autres infrastructures - engagées sous le PAA 05. Mise en place d'un complément d'infrastructures/ équipement de base pour la gestion du parc. 	<ol style="list-style-type: none"> Pas encore réalisé. Voir section 2.2.1 (PNHAC) Pas réalisé, en attente de la définition de la structure de gestion du Parc Tous les contrats des travaux pour la réalisation des infrastructures ont été annulés 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux de construction de la direction du Parc National ont été annulés, à cause du changement tardif du site d'emplacement.
<u>2.3.3 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du PNA</u>	<ol style="list-style-type: none"> Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). Développement de plans d'action communautaires (PAC) ciblant les principaux douars et groupes d'utilisateurs du Parc. Formalisation d'accords pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires. Appui à la mise en oeuvre des PACs et à la mise en place d'activités génératrices de revenu. 	<ol style="list-style-type: none"> La deuxième phase du programme des petits dons a été lancée en août 2007. 21 microprojets de petits dons ont été identifiés et réalisés au niveau du Parc Le PAC a été intégré dans le projet du Plan d'Action Triennal La réalisation d'un espace de récréation / d'information environnementale a été aménagé au niveau de la forêts de Hirt. 	<ul style="list-style-type: none"> Le dialogue avec les populations et les associations locales a été relancé. Il est important de poursuivre les efforts et les activités
Composante 3. Gestion des SIBEs			
3.1 Lagune de Khnifiss			
<u>3.1.1 Finalisation et mise en oeuvre du plan de gestion du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> Finalisation des études de diagnostic et des études complémentaires entamées en 2005. Intégration des résultats des études complémentaires et formulation d'options de gestion concertée avec les principaux acteurs. Validation et adoption du plan de gestion. Programmation et mise en oeuvre d'actions de conservation et de valorisation du SIBE suivant le plan de gestion adopté. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan d'Aménagement et de Gestion a été finalisé et validé par le comité. Il sera soumis à l'approbation du HC le 11 juin 2008 Un atelier de concertation avec les parties prenantes du PN a été tenu en avril 2007. 	<ul style="list-style-type: none"> Un système de suivi écologique de la biodiversité a été élaboré par un consultant engagé par le PGAP et sera mis en place après une phase de test en cours avant fin juin 2008

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
<u>3.1.2 Renforcement de l'Unité de Gestion du SIBE.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Mise en fonction des infrastructures et de l'équipement de base - engagé sous le PAA 05. Affectation d'un complément de personnel des E&F. Mise en place d'une unité mobile pour la surveillance et le suivi de la partie lagunaire et marine du SIBE. Mise en place d'une unité mobile pour la surveillance et le suivi de la partie désertique du SIBE. 	<ol style="list-style-type: none"> Les travaux pour la réalisation des infrastructures ont été achevés Un ingénieur et un technicien sont affectés au site. Deux gardiens ont été aussi affectés. Cette action n'a pas été entamée Cette action n'a pas été entamée 	<ul style="list-style-type: none"> L'aire protégée est dotée des infrastructures et de l'équipement de base nécessaire à une gestion efficace
<u>3.1.3 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). Développement et mise en oeuvre d'un plan d'action communautaire (PAC) ciblant les principaux groupes d'utilisateurs du SIBE. Développement d'activités génératrices de revenu et formalisation d'accord pilotes pour la cogestion des ressources naturelles (particulièrement Naila). 	<ol style="list-style-type: none"> La deuxième phase du programme des Petits Dons a été lancée le 25 octobre (première mission de l'ONG APEX). Un animateur est affecté au PN pour le suivi du programme. Le PAC a été élaboré (deux missions du socio-économiste) et intégré dans le PAG 12 microprojets de PPD ont été identifiés et sont en cours de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Existe un dialogue très constructif entre les services des Eaux et Forêts et les parties prenantes du PN de Khnifiss (association, administrations, ONG, etc..)
<u>3.1.4 Valorisation écotouristique du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> Finalisation et mise en fonction des structures d'accueil à l'intention des visiteurs entamés en 2005 dans la zone de Naila. Appui aux opérateurs et aux associations locales dans la mise à point de services écotouristiques axés sur la lagune et le désert. Appui à la promotion et la commercialisation du produit écotouristique Khnifiss. 	<ol style="list-style-type: none"> Le bâtiment pour le centre d'information a été réalisé. La conception de l'habillage est élaborée et en cours de validation. La réalisation des expositions est prévue pour fin juin 2008. Le tour de familiarisation au profit des associations locales a été réalisé en fin décembre 2007. La formation des guides n'a pas été exécutée. Le contrat a été annulé en fin 2007. un projet de PPD est en cours de réalisation pour le démarrage de la commercialisation d'un produit de terroir. 	<ul style="list-style-type: none"> Les pêcheurs et des opérateurs privés sont déjà actifs dans la lagune (pêche et vision). Des produits de randonnées et bivouacs au désert sont en cours de développement Un parking a été aménagé à l'entrée de la lagune de Naila, pour empêcher les véhicules d'accéder à proximité de la lagune.

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
3.2 Tamga			
<u>3.2.1 Opérationnalisation de l'unité de gestion du SIBE auprès du poste forestier de Tamga</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nomination d'un responsable du SIBE et affectation de personnel des E&F. 2. Finalisation des infrastructures et équipement de l'unité de gestion. 3. Réalisation de sentiers et de structures légères pour l'accueil des visiteurs. 4. Habillage et mise en fonction de l'info-kiosque. 5. Production d'outils d'information. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le SIBE dispose du personnel nécessaire à une gestion convenable. Un nouvel ingénieur parmi les lauréats de l'ENFI, option GAP lancée par le PGAP a été affecté 2. Tous les travaux pour la réalisation des infrastructures ont été achevés 3. Le sentier pédestre de la cathédrale a été réalisé. La signalétique est en place. L'aménagement paysager des espaces extérieurs du centre d'information a été entamé en 2007 et achevé en avril 2008. 4. La réalisation de l'habillage est en cours d'achèvement 5. Des outils d'information, type brochure, dépliant et affiche ont été engagés en 2007 et réalisés en mai 2008 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les structures réalisées seront achevées avant la fin du projet ▪ Ces structures ont été Réalisées convenablement et contribueront à la valorisation écotouristique di SIBE
<u>3.2.2 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). 2. Développement et mise en oeuvre d'un plan d'action communautaire (PAC) ciblant les principaux douars et groupes d'utilisateurs du SIBE. 3. Développement d'activités génératrices de revenu et formalisation d'accord pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le programme de Petits Dons a été relancé (deuxième phase). Un animateur a été affecté au SIBE pour le suivi du programme 2. Le PAC du SIBE a été finalisé intégré dans le PAG 3. 6 projets de PPD ont été identifiés et réalisés par les associations locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dialogue avec les populations locales reste un aspect fondamental du SIBE ▪ Le programme des Petits Dons, peut contribuer au développement des relations ▪ Il est souhaitable de collaborer avec l'INDH pour la mise en place de projets communautaires dans le futur.
<u>3.2.3 Démarrage dans la mise en oeuvre du plan de gestion du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation des études de diagnostic. 2. Formulation d'options de gestion concertées avec les principaux acteurs. 3. Validation et adoption du plan de gestion. 4. Programmation et mise en oeuvre d'actions de conservation et de valorisation du SIBE suivant le plan de gestion adopté. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les rapports finaux des études ont été finalisés et validés 2. Le PAG a été finalisé et validé. Il sera soumis à l'approbation du HC le 11 juin 2008 	

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
3.3 Jbel Moussa			
<u>3.3.1 Mise en place d'une gestion partenariale du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Formalisation et mise en œuvre du partenariat avec la TMSA pour la gestion concerté du SIBE, selon les objectifs du PGAP et du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) du Déroit. 2. Appui à l'initiative en cours pour la constitution d'une AP (parc national/ parc naturel) sur le prolongement méridional du SIBE. 3. Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). 4. Finalisation et adoption du plan de gestion du SIBE et exécution d'actions de conservation/ valorisation de l'AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. La convention de partenariat est en cours de finalisation. 2. Cette initiative rentre dans le cadre de la convention de partenariat (activité 1). Le projet de création d'un parc national/naturel sera préparé en 2009. 3. Aucune action ne sera réalisée dans le cadre de la nouvelle convention avec les ONG APEX 4. Le PAG a été finalisé. Il sera soumis prochainement à la validation du comité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour ce SIBE il y a une opportunité de mettre en place une véritable gestion partenariale avec le TMSA ▪ Soumettre à la validation du comité le PAG
<u>3.3.2 Création et mise en fonction de l'unité de gestion du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation et équipement de la direction de l'AP sur le site identifié auprès de l'oued Marsa. 2. Affectation à l'unité de gestion du SIBE d'un complément de personnel des E&F. 3. Mise en place d'une unité mobile pour la surveillance et le suivi de la partie marine du SIBE. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cette action a été annulée 2. Pas encore affecté 3. Aucune action n'a été réalisée à ce sujet 	
<u>3.3.3 Valorisation du SIBE comme plateforme éducative et récréative.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'un programme d'Information, Education, Communication (IEC), en partenariat avec les associations et les établissements éducatifs de la région. 2. Appui à la mise en place et à la diversification de l'offre écotouristique (plongée sous-marine, bird watching, trekking...). 3. Promotion du SIBE dans le contexte régional: peri-urbain et transfrontalier (réserve de la biosphère transcontinentale Andalousie Maroc). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les actions engagées sous le programme des Petits dons ont été réalisées. 2. des aménagements récréatifs ont été réalisés en 2008 engagés dans le cadre du PAA 2007. Aménagement d'un sentier de randonnée et de deux plates formes d'observation. 3. Deux contrats ont été signés en 2005 pour la production de matériel informatif et la réalisation d'un atelier d'information. Les activités sont en cours de réalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'autres actions de valorisation devront être mises en place dans le cadre du partenariat avec la TMSA

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
3.4 Chekhar			
<u>3.4.1 Opérationnalisation de l'unité de gestion du SIBE et finalisation du plan de gestion.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Finalisation dans la mise en place des infrastructures et de l'équipement de l'unité de gestion du SIBE. Affectation d'un complément de personnel des E&F. Mise en œuvre d'un programme de repeuplement et de suivi de la Gazelle de Cuvier à partir de la station créée au sein du SIBE. Finalisation des études de diagnostic et formulation d'options de gestion concertée avec les principaux acteurs. Validation et adoption du plan de gestion et exécution d'actions de conservation/valorisation de l'AP. 	<ol style="list-style-type: none"> Toutes les infrastructures prévues ont été réalisées Un technicien supplémentaire a été affecté à l'aire protégée (à vérifier) Les infrastructures ont été réalisées. Les études de diagnostic ont été finalisées et validées. Un atelier avec les acteurs locaux a été réalisé en février 2008 Le PAG est finalisé (mars 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> Le site dispose des infrastructures de base pour une gestion convenable Soumettre aux instances préposées le PAG pour validation / approbation
<u>3.4.2 Renforcement et formalisation de la gestion partenariale des ressources naturelles du SIBE.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). Développement et mise en oeuvre d'un plan d'action communautaire (PAC) ciblant les principaux douars et groupes d'utilisateurs du SIBE (particulièrement plaines alfatières). Développement d'activités génératrices de revenu et formalisation d'accord pilotes pour la cogestion des ressources dans les zones prioritaires. 	<ol style="list-style-type: none"> Aucun nouveau petit don n'a été prévu pour ce site L'action prévue dans le Plan d'action 2006 ("Appui à la création de services écotouristiques" impliquant la Coopérative Zituna/ Association El Ouahda) n'a pas pu être engagée en 2006. Elle a été reportée en 2007. elle est en cours d'achèvement Cette action est liée à la finalisation de l'activité n° 2 	
<u>3.4.3 Renforcement de la vocation récréative/ éducative du site et développement d'un Centre d'Initiation à l'Environnement.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Habillage et mise en fonction de l'info-kiosque et production d'outils d'information, en partenariat avec les établissements éducatifs et les associations locales. Réalisation d'un complément de structures d'accueil des visiteurs dans la zone de Jbel Mahseur (extension proposés du SIBE). Elaboration et mise en œuvre d'un programme de visites guidées à l'intention des jeunes de la colonie de vacances de Raslasfor. Appui à la création de services écotouristiques visant un public provenant des villes limitrophes (Oujda, Jerada, etc.) et de la côte (p.ex. projet Fadesa à Saidia). 	<ol style="list-style-type: none"> La mise en place de l'habillage est en cours de finalisation Les travaux sont en cours d'achèvement La formation a été réalisée Aucune action concrète n'a été exécutée. 	<ul style="list-style-type: none"> Les deux petits dons identifiés par les gestionnaires du site ont l'objectif de développement de partenariat avec les associations locales en matière de services écotouristiques et d'éducation environnementale

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
3.5 Jbel Grouz			
<u>3.5.1 Redéfinition des limites du SIBE et finalisation du plan de gestion</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Redéfinition des limites de l'aire protégée au nord et à l'ouest de l'actuel SIBE, vers la zone frontalière avec l'Algérie. 2. Finalisation des études de diagnostic et de la cartographie de la zone d'extension proposée. 3. Formulation d'options de gestion concertée avec les principaux acteurs. 4. Validation et adoption du plan de gestion et exécution d'actions de conservation/valorisation de l'AP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune décision formelle n'a été prise à ces jours 2. Les études de diagnostic ont été finalisées et validées. 3. Un atelier avec les acteurs locaux a été réalisé en février 2008 4. Le PAG est finalisé (avril 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre aux instances préposées le PAG pour validation / approbation
<u>3.5.2 Opérationnalisation de l'unité de gestion du SIBE.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Affectation/ redéploiement de personnel des E&F. 2. Finalisation des infrastructures et équipement de l'unité de gestion. 3. Habillage et mise en fonction de l'info-kiosque de Figuig en partenariat avec les établissements éducatifs et les associations locales. 4. Mise en œuvre d'un système de surveillance et de suivi des ongulés et de l'outarde Houbara en collaboration avec l'EWCP. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un technicien a été affecté au site 2. La mise en place des infrastructures et des équipements du SITE est achevée 3. Le contrat est en cours d'achèvement/réalisation. 4. Aucune action n'a pas été entreprise. 	
<u>3.5.3 Mise en place d'une gestion partenariale du SIBE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recentrage et extension du Programme Petits Dons (voir section 4.2). 2. Développement et mise en oeuvre d'un plan d'action communautaire (PAC) ciblant les principaux groupes d'utilisateurs (p.ex. coopératives d'éleveurs nomades). 3. Appui à l'identification/ formulation d'interventions d'éco-développement durable à soumettre à d'autres bayeurs de fonds (p.ex. coopération Emirates Arabes Unis). 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun petit don n'est prévu dans le cadre de la nouvelle convention avec les ONG APEX 2. Aucune action n'a été finalisation. Le plan de gestion dégage des propositions à ce sujet. 3. Aucune action n'a été entreprise à ce sujet. Le plan de gestion dégage des propositions à ce sujet. 	

Résultats Attendus	Activités Prévues	Etat d'Avancement	Commentaires
3.6 Moyen Atlas : Jbel Tichoukt, Bou Naceur, Bou Iblane			
<u>3.6.1 Appui à la mise en réseau et à la gestion concertée des trois SIBE.</u>	<p><i>Evaluation de la collaboration en cours avec le WWF Medpo en vue de la mise en œuvre des activités suivantes dans un cadre partenariale :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'activités génératrices de revenu et formalisation d'accord pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires. Appui à la mise en place de produits et services écotouristiques liant les trois SIBE. Formulation d'un plan d'action éco régionale pour la gestion des AP du Moyen Atlas. 	<ol style="list-style-type: none"> – 3. : Le WWF MedPO à redémarré les activités, qui seront achevées avant la fin du projet : <ol style="list-style-type: none"> Etude sur la valorisation éco touristiques des trois sibes du moyen atlas a été élaborée et validé ; Un atelier de renforcement de capacité des associations locales est prévu du 26 au 28 mai 2008 ; Une cartographie des 3 Sibes du moyen atlas pour leur mise en réseau est en cours de finalisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Comme envisagé dans la convention, le WWF il a un autre projet en cours dans le Moyen Atlas (financement FEM-PNUD, HCEFLCD, ADS) qui va renforcer l'action entreprise dans le cadre du PGAP
<u>3.6.2 Valorisation de la réserve de Tirnest comme station de repeuplement pour la gazelle de Cuvier.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Formulation - en collaboration avec la DREF d'Oujda et ECWP - d'un plan d'action pour la conservation de la Gazelle de Cuvier dans l'Oriental marocain. Formalisation d'une convention de partenariat avec la DREF d'Oujda et ECWP. Capture, transfert, lâcher et suivi télémétrique des gazelles, selon le plan d'action approuvé. 	<ol style="list-style-type: none"> Les infrastructures de la réserve ont été réhabilitées. La construction d'un logement de gardien engagé en 2007 a été achevée ; La réhabilitation d'un autre poste a été aussi achevée Des outils d'information engagée en 2007 sont en cours d'élaboration (affiche, brochure et dépliant sur les trois sibes). 	<ul style="list-style-type: none"> L'étude sur les ongulés a fourni des recommandations spécifiques pour la gestion de gazelle de cuvier dans la région (et sur la réserve de Tirnest) Le HCEFLCD dispose maintenant d'un cadre stratégique et opérationnel convenable.
3.7 Bouachem			
<u>3.7.1 Renforcement du rôle des E&F dans la gestion patrimoniale et la planification territoriale autour du SIBE.</u>	<ol style="list-style-type: none"> Poursuite dans l'identification et la mise en œuvre de microprojets, conformément à la charte du parc régional de Bouachem et les critères d'éligibilité du PPD (voir section 4.2). Appui à l'identification/ formulation d'interventions dans le domaine de la conservation et de l'éco-développement durable à soumettre à d'autres bayeurs de fonds. 	<ol style="list-style-type: none"> Aucune activité n'est prévue. deux CAC ont été réalisés. Le troisième CAC a été annulé en fin d'exercice 2007 à cause des procédures administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> Le SIBE n'est pas prioritaire. Le PGAP a fourni un appui/accompagnement à l'initiative de création du Parc Régional

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
3.8 Aghbar			
<u>3.8.1 Mise en place d'une initiative pilote pour la réhabilitation et la sauvegarde de la cupressaie.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Initiation du Programme Petits Dons (voir section 4.2). 2. Développement d'un plan d'action communautaire (PAC) visant la réhabilitation et la sauvegarde de la cupressaie. 3. Mise en œuvre du PAC par le développement d'activités pilotes génératrices de revenu et la formalisation d'accord pour la réhabilitation et la sauvegarde de la cupressaie. 	1. – 3. : Aucune activité n'a été entreprise pour ce site.	
Composante 4. Sensibilisation/ communication			
4.1 Campagne de sensibilisation			
<u>4.1.1 Une stratégie de communication est mise en œuvre et les partenaires locaux/ public national sont sensibilisés en matière de conservation et gestion des AP.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne de communication sociale et de proximité en périphérie des AP. 2. Campagne de communication sur les média nationaux centré sur le message élaboré par le PGAP (y compris reportages TV). 3. Finalisation et mise en ligne du site web officiel des AP du Maroc. 4. Publications de deux ouvrages : (i) volume photographique sur les AP du Maroc, (ii) carto-guide à l'usage des visiteurs des AP du Haut Atlas. 5. Manifestations culturelles/ ateliers centrés sur la mise en place/ valorisation des AP du Maroc. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Exception faite des réalisations mises en place au niveau des sites, aucune activité spécifique n'a été entreprise. Pour les 5 SIBE prioritaires, une stratégie de communication a été élaborée. 2. La vidéo-documentaire a été réalisé et diffusé auprès des partenaires. Il a été aussi présenté lors d'un atelier international sur l'écotourisme dans les aires protégées tenu à Agadir en fin 2007La stratégie de communication a été élaborée par l'agence de communication chargée de ce dossier 3. La rédaction a démarré en novembre 2007. La finalisation est prévue pour fin mai 2008. La mise en ligne du site est prévue pour octobre 2008 4. (i) La maquette de l'atlas sur les AP du Maroc est finalisée les photos réalisées. La rédaction des textes a été achevée. (ii) la réalisation de la carto-guide a été annulée 5. Aucune action n'a pas été entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour la réalisation de l'Atlas des Aires Protégées (impression) et du site WEB (mise en ligne), ces deux actions vont être achevées avant la fin du projet, mais leur mise en fonction ne pourra être que vers octobre 2008 ▪ La stratégie de communication et un plan d'action triennal devront être mise en place après la clôture du projet.

Résultats Attendus	Activités Prévuees	Etat d'Avancement	Commentaires
4.2 Programme Petits Dons			
<u>4.2.1 Recentrage et extension du Programme Petits Dons.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite des microprojets en cours d'exécution, financés sous le PPD confié aux ONG apex. 2. Mobilisation et organisation communautaire pour l'identification et élaboration d'un complément de microprojets finançables selon les nouveaux critères du PPD. 3. Exécution et suivi évaluation des microprojets financés. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les micro-projets sont achèvés. Les ONG APEX doivent soumettre le rapport final. 2. Les nouvelles conventions avec les ONG Apex sont opérationnelles. 3. Suite à un atelier de planification il a été décidé d'intervenir uniquement dans les sites suivants : PN d'Al Hoceima, PN du Haut Atlas Oriental, PN de Khnifiss, SIBE de Tamga 4. Un total de 81 microprojets a été identifié dans ces sites, entamés et en cours d'achèvement. La plus part ont été déjà achevés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un système de suivi évaluation efficace devra être mis en place
<u>4.2.2 Appui à l'élaboration et mise en œuvre des plans d'action communautaires (PAC) ciblant les principaux groupes d'utilisateurs des AP.</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre d'un forum de concertation/négociation réunissant les parties prenantes et les bénéficiaires au niveau des sites. 2. Elaboration concertée et validation des Plan d'Action Communautaire (PAC). 3. Appui à la mise en oeuvre du PACs et des activités génératrices de revenu identifiées. 4. Appui à la formalisation d'accords pilotes pour la cogestion des ressources naturelles dans les zones prioritaires des AP. 5. Suivi évaluation des impacts. 	Les PACs seront intégrés dans les PAG des cinq SIBE prioritaires et dans les Plans d'Action Triennaux des trois Parcs Nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions communautaires restent des thématiques prioritaires dans le cadre de la gestion des AP du Maroc. ▪ Il est souhaitable de poursuivre les efforts

INDICATORS

Objectif Global	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
Contribuer au développement durable du Maroc en assurant la conservation de ses ressources naturelles et de sa biodiversité	Nbre d'aires protégées soumises à une gestion patrimoniale et durable		1 Parc national	3 Parcs nationaux et pour les cinq SIBE-Réerves prioritaires le processus est en cours	Les trois Parcs Nationaux et les 10 SIBE du PGAP	
	· Superficies protégées (% superficie aires protégées)		1,7% (42.000 Ha sur 2,5 millions d'hectares)	11,6% (290.000 Ha sur 2,5 millions, soit les trois PN et Khnifiss)	19,5% (488.000 Ha , les Trois Parcs et les 10 SIBE)	

Objectif de Développement	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
N° 1 Améliorer la conservation des écosystèmes et espèces d'intérêt global	Régénération et protection du milieu végétal	N° Hectares soumis à la régénération et la protection	Aucun	460 Ha soumis à la protection et régénération assisté + 15 Km de tranchés pare feux réalisés	Gestion conservatoire et durable des espaces régénérés	475 Ha de formation végétale naturelle protégée, régénérée et soumises à une gestion conservatoire et durable
	Reconstitution des populations animales	N° Hectares aménagés pour la reconstitution des espèces animales aménagés et gerés	800 Ha d'enclos réalisés	Enclos de 1400 Ha réamenagés et 80 Ha réalisés.	Gestion correcte et convenable des 1.500 Ha de réserve d'ongulés	1650 Ha de réserves d'ongulés aménagés et gérées pour une meilleure reproduction et valorisation des espèces animales.
		Définition et mise en place d'une stratégie nationale de gestion des espèces animales	Non présente	Action budgétisée, TdR étude et contrats en cours d'engagement	Étude achevé et lignes directrices validées et mises en application	Etude achevée, startégie et Plan d'action pour la gestion des populations d'ongulées sauvage du Maroc élaborée et validées. Mise en œuvre entamée.
	Capitalisation des acquis et incorporation des résultats de la recherche scientifique dans les plans de gestion des écosystèmes	N° Aires protégées objet d'études de diagnostic / mise à jour données existants	3 Parcs Nationaux ont fait l'objet d'études en 1992-94 (PDAP)	Les cinq SIBE-réserve ont fait l' objet d'études de diagnostic.	Les résultats des études de diagnostic sont incorporés dans les PG des cinq SIBE-réerves prioritaires	Les résultats de diagnostics des 5 SIBEs prioritaires ont été synthétisés et incorporés dans des document (PAG) et validé par le département. Pour les trois parcs nationaux, des plans d'actions triennaux ont été élaborés suivant la nouvelle stratégie du département et leurs mise en oeuvre est entamée. Le financement de tous ces plans (PAG et Plans d'actions triennaux) est assuré par les budgets du département à partir de 2008 et 2009 suivant le cas.

Objectif de Développement	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
<p>N° 2</p> <p>Contribuer à l'établissement d'un système durable d'aires protégées au Maroc, selon des approches participatives et en offrant des opportunités économiques aux populations vivant dans et autour des aires protégées</p>	<p>Mise en œuvre des plans de gestion des 3 parcs et aménagement des 10 réserves</p>	<p>N° de aires protégées dotées d'un plan de gestion actualisé et validé</p>	<p>Les trois Parcs Nationaux sont dotés d'un projet de plan de gestion. Les SIBE-réserves ne disposent d'aucun outil de diagnostic et de planification.</p>	<p>L'élaboration des plans de gestion de cinq SIBE prioritaires est en cours</p>	<p>Les PG des cinq SIBE-réserves prioritaires sont finalisés et validés par les parties prenantes.</p>	<p>Les Plans d'Aménagement et de Gestion des cinq SIBEs prioritaires ont été élaborés et validés, et leur mise en œuvre est entamés à partir de 2008 dans le cadre du budget du département. Pour les parcs nationaux, des plans d'action triennaux ont été élaborés.</p>
		<p>N° d'aires protégées dotées de structures de gestion</p>	<p>Seul le Parc National de Toubkal dispose de quelque structures de gestion et du personnel affecté</p>	<p>Les infrastructures et l'équipement de gestion sont en place ou en phase de réalisation dans les trois Parcs Nationaux et les 10 SIBE-réserves.</p>	<p>Les infrastructures de base sont mises en place et sont fonctionnelles dans toutes les 13 AP du PGAP</p>	<p>A l'exception du Parc National d'Al Hoceima où la structure de gestion n'a pas pu être mise en place en totalité et du SIBE de Jbel Moussa, les autres sites ont été doté de structures nécessaires à leur gestion. Par contre, tous les sites ont été doté de moyens d'équipement divers nécessaires à leur gestion. Le projet a soutenu amplement le fonctionnement des structures de gestion pendant toute la durée du PGAP.</p>
		<p>N° d'aires protégées disposant du personnel de gestion et de surveillance</p>	<p>Le Parc National de Toubkal dispose d'un Directeur et 4 autres personnes affectés au Parc. Le PN d'Al Hoceima dispose d'un Directeur.</p>	<p>Les aires protégées disposent du personnel affecté à la gestion, mais les niveaux ne sont pas suffisants à assurer une gestion patrimoniale efficace (1 Directeur, 4 Ingénieurs, 15 techniciens et 20 gardiens à temps plein et 4 ingénieurs, 5 techniciens et 4 gardiens à temps partiel)</p>	<p>Les aires protégées prioritaires (3 Parcs nationaux et 5 SIBE) disposent du personnel affecté conformément aux besoins identifiés dans les plans de gestion</p>	<p>Les parcs nationaux d'Al Hoceima, du Haut Atlas Oriental, de Toubkal et de Khnifiss (Ex-SIBE) sont doté de leur directeurs, ainsi que du personnel d'appui (ingénieurs, techniciens et gardiens) mais le niveau reste encore insuffisant par rapport aux prévisions vu le manque de personnel suffisant au niveau de l'ensemble du département. Pour les 4 autres SIBEs prioritaires, ils sont gérés par le personnel forestier ordinaire ayant bénéficié de session de formation continue afin de renforcer ses capacités de gestion de l'aire protégée. Les nouveaux profils formés actuellement par le projet permettront de combler ce vide dans le futur proche. Les premières promotion de l'ENFI ont été déjà affectés dans les sites.</p>
		<p>N° d'aires protégées dotées d'objectifs de développement et de conservation à moyen terme</p>	<p>Les trois Parcs Nationaux</p>	<p>Les cinq SIBE-réserves prioritaires disposent d'objectifs identifiés. Le Sibe de Bouachem (non-prioritaire) dispose aussi d'objectifs fixés.</p>	<p>Les 13 AP du PGAP disposent d'objectifs de développement et de conservation identifiés et validés</p>	<p>Les 3 parcs nationaux en plus de Khnifis sont doté d'objectifs de conservation et de développement à moyen et long terme avec une vision claire pour assurer la perrénité de leurs ressources. Pour les 4 autres SIBEs, leurs objectifs ont été élaboré et validé dans le cadre des plans d'aménagement et de gestion réalisés par le PGAP.</p>
	<p>Mise en place de cadre partenariale de gestion des ressources naturelles avec les populations usagers et les autres intervenants</p>	<p>N° d'actions de sensibilisation et éducation exécutés (Programme de Petits Dons)</p>	<p>Seul le Parc National de Toubkal a réalisé des actions de sensibilisation au niveau du Parc</p>	<p>44 petits dons et 10 ateliers d'information ont été exécutés.</p>	<p>Au moins 150 petits dons sont exécutés</p>	<p>Pendant toute la durée du PGAP, 130 microprojets de PPD dont l'objectif principal est la sensibilisation à la conservation des ressources naturelles ont été réalisés et ont concernés les 3 parcs nationaux et les 5 SIBEs prioritaires dont le parc national de Khnifiss. Une multitude d'ateliers d'information, de formation, d'encadrement et de sensibilisation ont été organisés et exécutés en marge du Programme de Petits Dons</p>

Objectif de Développement	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
		N° de conventions signées avec les populations locales et les autres acteurs des aires protégées (Plans d'Action Communautaire)	Seul 2 conventions mises en œuvre au niveau du Parc national de Toubkal	Le Parc National du Toubkal a signé 12 conventions avec les populations locales et les autres acteurs locaux.	Les trois Parcs et les 5 SIBE réserves disposent de plans d'actions communautaires validés et signés par les parties prenantes	Des Plans d'Actions Communautaires ont été élaborés pour les trois parcs Nationaux, ainsi que pour les SIBES de Tamga et Khnifiss. Toutefois, ces Plans d'Action n'ont pas été validés à cause des lacunes juridiques actuelles. Ces lacunes seront bientôt camblés avec le nouveaux projets de loi sur les aires protégées qui permettra de valider les plans d'aménagements et de gestion par decret ministériels. Ce qui le rendront opposables à tous les acteurs et intervenants.
	· Mise en œuvre d'actions de développement socio économiques, en concertation avec les usagers	N° d'actions de Plans de Développement de douar élaborés et mis en place	6 PDD au niveau du PN Toubkal et 2 au niveau d'Al Hoceima étaient formulés	19 PDD élaborés.	20 PDD élaborés et mis en place	Les 20 PDD prévus au départ ont été élaborés. Cette démarche a été substituée à la mise en place des Plans d'Actions Communautaires précités. Ces Plans d'action Communautaires englobent les actions à réaliser en relation avec les objectifs de gestion de l'aire protégée concernée.
		N° de Plans d'actions communautaires mis en place	Seul le parc National de Toubkal a réalisé des actions de développement socioéconomiques	La procédure pour l'élaboration des Plans D'Action Communautaire est en cours de finalisation	8 Plans d'action Communautaire et 24 Contrats d'Action Communautaire formulés, validés et exécutés	5 Plans d'action Communautaires ont été élaboré au niveau des trois parcs nationaux et deux autres SIBES. Une dizaine de contrat d'actions communautaires ont été signés et exécutés par les concernés dans le cadre du PGAP. Les autres contrats préparés n'ont pas pu être signés et exécutés vu l'approche de la date de cloture du projet.

Objectif de Développement	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
N° 3 Renforcer la capacité institutionnelle en matière de gestion durable et de conservation	Formation du personnel des parcs et du HCEFLCD à la gestion des aires protégées	Programme de formation continue: n° de personnel formé, n° d'heures de formation dispensés	Aucun programme spécifique n'est dispensé au personnel du HCEFLCD	115 personnes ont bénéficié d'une formation spécifique sur les AP et la gestion du projet (38 journées de formation). 17 personnes ont effectué des voyages d'études.	Mise en place de deux modules de formation au niveau du programme de formation continue du HCEFLCD (15 journées de formation chacun, par an).	Elaboration, mise en place et exécution de deux modules de formation continue au profit des gestionnaires d'aires protégées pour une durée de deux semaines au total. 55 personnes ont bénéficié de ces modules de formation dont 25 dans la première session et 20 dans la seconde session.
		Programme de formation initiale: option de spécialisation sur les aires protégées pour les écoles d'ingénieurs (ENFI et TREF)	Aucun cours spécifique sur la gestion des aires protégées dispensé par les deux écoles forestières	Option de spécialisation du troisième cycle au niveau de l'ENFI mise en place à partir de l'année académique 2005-06 (840 heures d'enseignement, 6 étudiants)	Poursuite de la spécialisation à l'ENFI (18 étudiants sur trois ans) et deux modules sur la gestion des aires protégées mis en place au niveau de l'ITREF (60 heures)	Option de spécialisation en Gestion des Aires Protégées mise en place au niveau de l'ENFI à partir de l'année académique 2005-2006 et deux modules spécifiques sur la gestion des aires protégées ont été intégrés dans le cursus de formation de l'ITREF à partir de l'année académique 2007-2008. Les premiers sortants de l'ENFI au titre des années 2007 et 2008 ont été affectés dans des aires protégées du système national.
	Établissement d'un système d'information et de suivi de la gestion des aires protégées	Une base de données sur les aires protégées est mise en place	Pas de bases de données sur les aires protégées.	Une base de données sur les aires protégées est en cours de réalisation.	Une base de données sur les aires protégées marocaines et leur biodiversité est opérationnelle	La base de données géoréférencée (SIG des aires protégées) sur les aires protégées du Maroc est mise en place au niveau de l'unité centrale SIG. L'intégration des autres données et des typologies est en cours par le responsable de l'unité. Le personnel des unités SIG du département a été formé dans les domaines de télédétection, SIG, GPS pour la collecte de données sur le terrain et Bases de Données (soit 8 personnes cadres). D'autres unités SIG décentralisées des aires protégées sont en cours (cas du parc national de Toubkal et des sites de l'oriental).
	N° de aires protégées dotées d'un système d'information géographique ou de cartographies	Les aires protégées ne disposent pas de systèmes d'information géographique ni de cartographie thématique	Quatre cellules SIG ont été équipées et du personnel affecté (trois PN et la Division des Parcs et Réserves Naturelles). Les cinq SIBE-réserves prioritaires disposent de la cartographie digitalisée et un premier embauche de base de données relationnel est développé.	Les trois Parcs Nationaux disposent des cellules de cartographie opérationnelles et la DRPN dispose d'une cellule SIG. Les cinq SIBE-réserves disposent d'une cartographie thématique	La Cellule centrale dispose d'un SIG complet. Les trois parcs nationaux disposent de leurs unités SIG cartographique, et le personnel a été formé pour leur opérationnalisation. Les SIBEs prioritaires pourront désormais disposer de leurs cartographie thématique après l'intégration de toutes les données et couches d'informations actualisées	

Objectif de Développement	Indicateurs de Suivi		A la Formulation	A la Revue Mi-Parcours	A la Fin du Projet	Situation Réelle Enfin du Projet
		Un système de suivi-évaluation des aires protégées est élaboré et adopté par le HCEF	Aucun système n'est utilisé	Un projet de système de suivi-évaluation des aires protégées a été élaboré. Un système de gestion administrative intégrant des indicateurs de suivi-évaluation est en cours de réalisation	Le HCEFLCD dispose d'un système informatisé de gestion et de suivi-évaluation	Le projet a pu élaborer un système de suivi évaluation basé sur un système d'audit à trois niveaux et testé pour les trois parcs nationaux et les 5 SIBES prioritaires en 2004 et 2005 par les équipes et le consultant de l'assistance technique. Un système de gestion administrative et financière a été aussi élaboré et mis en place qui a intégré aussi les indicateurs de suivi évaluation vers la fin du projet. Ce système a été exporté vers les autres services du HCEFLCD pour la gestion des contrats programmes signés avec les sous ordonnateurs du département. Il s'agit d'un système qui servira aussi de modèle pour les projets financés dans le futur.
	· Sensibilisation du public à l'importance des activités de conservation de la biodiversité	Une stratégie de communication en matière des aires protégées est identifiée et mise en place	Aucune action de communication était exécutée ni programmée	Plane de communication développé. Des sondages ont été exécutés et l'élaboration d'une stratégie est en cours.	Une stratégie de communication est élaborée et mise en oeuvre.	Un plan de communication a été élaboré et validé par le département. Une stratégie de communication autour de la thématique des aires protégées a été élaborée et mise en place. Sa mise en œuvre est entamée.
		Nombre et type d'actions de communication exécutés		Logo des aires protégées élaboré et lancé, Conférence de presse exécuté, 39 articles publiés sur les journaux nationaux. Un vidéo-documentaire a été produit, un atlas sur les aires protégées est en cours de réalisation, un site Internet est en cours de réalisation	Finalisation du Logo fédérateur AP, et du Logo des 8 Parcs nationaux, production d'un vidéo documentaire, publication d'un Atlas sur les AP du Maroc, site internet sur les AP, réalisation de 20 articles de presse, 6 émissions télé/radio, 2 conférences de presse et 2 tours de familiarisation pour journalistes, 3 numéros de la lettre sur les Aires Protégées,	Une identité visuelle (Logo fédérateur) des aires protégées est élaborée et validée par le département. Cette identité a été déclinée pour 8 parcs nationaux qui disposent actuellement de leur logo spécifique. Une vidéodocumentaire est réalisé et diffusé. Un site Web sur les aires protégées a été réalisé, et un ouvrage dit Atlas des aires protégées a été élaboré et finalisé. Son édition et sa publication est prévue pour début 2009. un bulletin sur les aires protégée a été produit et élargie aux secteurs de la chasse et de la pêche continentale. Plus d'une vingtaine d'articles de presse diffusés, une photothèque comprenant plus de 500 photos de très haute résolution sur le milieu naturelle et les aires protégées est disponibles, et une multitude de documents d'information type dépliants, brochures, posters et guides d'information ont été élaborés et diffusés sur la quasi-totalité des sites du projet (parcs nationaux et Sibes).

Annex 3. Economic and Financial Analysis

The government of Morocco was granted a formal 2-month extension of the standard 4-month grace period by the World Bank for completing all outstanding disbursements under the PGAP project. Consequently, the PCU's final accounts will not be completed until December 31st and therefore this ICR can only show the figures available at closure and as available up to November 2008:

Status of Expenses by Component at Project Closure (end of June 2008)

Catégorie de paiement	GEF	GOM	TOTAL
1- Travaux	12 673 000	5 427 540	18 100 540
2- Fournitures	11 799 000	2 954 120	14 753 120
3- Services de Consultants et Formation	38 456 000	4 273 860	42 729 860
4- Aménagements communautaires	20 102 000	2 237 440	22 339 440
5- Programme de petits dons	8 740 000	0	8 740 000
6- Budget Fonctionnement		12 629 300	12 629 300
(1 US\$ = 8,74 MAD)	91 770 000	27 522 260	119 292 260

Status of Outstanding Commitments at Project Closure (end of June 2008)

Financement des engagements au 30-06-08									
Catégorie de paiement	Budget Initial (1 US\$ = 8,74 Dh)			Engagé au 30-06-08			Solde		
	FEM	GOM	TOTAL	FEM	GOM	TOTAL	FEM	GOM	TOTAL
1- Travaux	12 673 000	5 427 540	18 100 540	12 222 297	5 238 127	17 460 425	450 703	189 413	640 115
2- Fournitures	11 799 000	2 954 120	14 753 120	12 709 763	3 177 441	15 887 204	-910 763	-223 321	-1 134 084
3- Services de Consultants et Formation	38 456 000	4 273 860	42 729 860	35 273 185	3 919 243	39 192 428	3 182 815	354 617	3 537 432
4- Aménagements communautaires	20 102 000	2 237 440	22 339 440	15 102 623	1 678 069	16 780 692	4 999 377	559 371	5 558 748
5- Programme de petits dons	8 740 000	0	8 740 000	8 241 000	0	8 241 000	499 000	0	499 000
6- Budget Fonctionnement		12 629 300	12 629 300	0	11 185 978	11 185 978	0	1 443 322	1 443 322
	91 770 000	27 522 260	119 292 260	83 548 869	25 198 858	108 747 727	8 221 131	2 323 402	10 544 533

Status of Expenses at Project Closure (end of June 2008)

Financement des émissions au 30-06-08									
	Budget Initial (1 US\$ = 8,74 Dh)			Emis au 30-06-08			Solde		
Catégorie de paiement	FEM	GOM	TOTAL	FEM	GOM	TOTAL	FEM	GOM	TOTAL
1- Travaux	12 673 000	5 427 540	18 100 540	14 644 758	6 276 325	20 921 083	-1 971 758	-848 785	-2 820 543
2- Fournitures	11 799 000	2 954 120	14 753 120	12 063 249	3 015 812	15 079 062	-264 249	-61 692	-325 942
3- Services de Consultants et Formation	38 456 000	4 273 860	42 729 860	33 173 640	3 685 960	36 859 599	5 282 360	587 900	5 870 261
4- Aménagements communautaires	20 102 000	2 237 440	22 339 440	11 257 527	1 250 836	12 508 363	8 844 473	986 604	9 831 077
5- Programme de petits dons	8 740 000	0	8 740 000	6 349 000	0	6 349 000	2 391 000	0	2 391 000
6- Budget Fonctionnement		12 629 300	12 629 300	0	8 495 477	8 495 477	0	4 133 823	4 133 823
	91 770 000	27 522 260	119 292 260	77 488 173	22 724 410	100 212 584	14 281 827	4 797 850	19 079 676

Status of Unspent Balances at Project Closure (end of June 2008)

Projet de Gestion des Aires Protégées - Situation des Diminutions au 30 Juin 2008					
	Budget Initiale en US\$	Budget Initiale en DH (*)	Diminution des engagements (2007)	Total	Solde Disponible
Catégories de Paiement					
1- Travaux	2 071 000	18 100 540	-3 666 523,92	17 460 424,76	17 981 621,74
2- Fournitures	1 688 000	14 753 120	-228 034,10	15 887 203,97	-1 134 083,97
3- Services de Consultants et Formation	4 889 000	42 729 860	-5 180 605,86	39 192 428,27	3 537 431,73
4- Aménagements communautaires	2 556 000	22 339 440	-2 159 276,20	16 780 692,17	5 558 747,83
5- Programme de petits dons	1 000 000	8 740 000	0,00	8 241 000,00	499 000,00
6- Budget Fonctionnement	1 445 000	12 629 300	-35 740,62	11 185 977,82	1 443 322,18
Sous-Total	13 649 000	119 292 260	-11 270 180,70	108 747 726,99	10 544 533,01
<i>Frais du Personnel des E&F (***)</i>	951 000	8 311 740		8 311 740,00	
<i>Pareicipation Bénéficiaires (***)</i>	1 100 000	9 614 000		9 614 000,00	
	15 700 000	137 218 000		126 673 466,99	10 544 533,01

Status of Disbursements at September 2008

Désignation	Montant en DHS (\$US 1.0 = 8.74 MAD)
Montant total du projet	91.770.000,00
Montant Décaissée	76.733.706,80
Montant en cours de Décaissement (DR 34 et 35)	2.768.741,08
Total Décaissée	79.502.447,88
Montant restant à Décaisser d'ici la fin du projet	-

Status of Expenses by Component at November 2008

Composante	Prévision		Réalisation		%
	US\$	MAD	US\$	MAD	
<i>Composante 1</i>	3,106,000.00	26,773,720.00	4,236,866.77	36,521,791.56	136.41
<i>Composante 2</i>	4,519,000.00	38,953,780.00	3,433,212.54	29,594,292.09	75.97
<i>Composante 3</i>	4,706,000.00	40,565,720.00	3,430,532.59	29,571,190.95	72.90
<i>Composante 4</i>	1,318,000.00	11,361,160.00	1,279,860.93	11,032,401.20	97.11
Total	13,649,000.00	117,654,380.00	12,380,472.83	106,720,058.19	90.70

Additional Personnel Expenses at November 2008

Désignation	Montant en US\$	Montant en MAD
<i>Frais du personnel de Eaux et Forêts</i>	951,000.00	8,197,620.00
<i>Participation communautaire</i>	1,100,000.00	9,482,000.00
(US\$ 1.0 = 8.62 MAD) Total	2,051,000.00	17,679,620.00

Rates of Return

No attempt has been made to calculate economic or financial rates of return for the PGAP Project due to the inherent difficulty in quantifying the investments for “public good” environmental operations.

Annex 4. Bank Lending and Implementation Support/Supervision Processes

(a) Task Team members

Names	Title	Unit	Responsibility/ Specialty
Lending			
Marjorie Bromhead	Pr. Natural Resources Economist	ECSSD	TTL
Laurent Msellati	Senior Operations Officer	MNSRE	TTL
Nicole Glineur	Sr. Environmental Specialist	MNSRE	Natural Resources
Arbi Ben-Achour	Sociologist	MNSED	Social
Christophe Crepin	Environmental Economist	AFTE1	Environment
Idah Pswarayi-Riddihough	Nat. Res. Management Specialist	MNSRE	Natural Resources
Douglas Lister	Co-Cluster Leader for Morocco	MNSRE	Coordination
E. Mahe	Consultant	MNSRE	Biodiversity
Samia Msadek	Financial Specialist	MNSRE	FM
Sobha Shetty	Economist	MNSRE	Project Dev.
F. Cuzin	Consultant	MNSRE	Wildlife
Omar Aloui	Consultant	MNCMA	Economist
M. Gress	Sr. Procurement Specialist	MNAVP	Procurement
T. Nguyen	Disbursement Officer	LOAEL	Disbursement
Ferid Belhaj	Country Lawyer	LEGMN	Agreements
Sylvie Pittman	Team Assistant	MNSRE	Support
Laila Moudden	Team Assistant	MNCMA	Support
Supervision/ICR			
Nicole Glineur	Sr. Environmental Specialist	MNSRE	TTL
Abdelkrim Oka	Sr. Nat. Res. Management Spec.	MNSSD	TTL
Elsie Garfield	Regional GEF Coordinator	MNSRE	TTL
Steve Maber	Senior Operations Officer	MNSSD	TTL
Douglas Lister	Co-Cluster Leader for Morocco	MNSRE	Coordination
Mohamed Medouar	Senior Rural Development Spec.	MNSSD	Supervision
Jumana Farah	Consultant	IEGSE	Supervision
Anas Abou El Mikias	Sr. Financial Management Spec.	MNAFM	FM
Arbi Ben-Achour	Sociologist	MNSED	Social
Abdoulaye Keita	Procurement Specialist	MNAPR	Procurement
Alaleh Motamedi	Senior Procurement Specialist	MNAPR	Procurement
Sylvie Pittman	Language Program Assistant	MNSRE	Support
Syvie Creger	Language Program Assistant	MNSSD	Support
Laila Moudden	Program Assistant	MNCMA	Support

(b) Staff Time and Cost

Stage of Project Cycle	Staff Time and Cost (Bank Budget Only)	
	No. of staff weeks	USD Thousands (including travel and consultant costs)
Lending		
FY97		32.04
FY98		134.35
FY99		90.01
FY00	14	78.09
FY01		20.84
FY02		4.98
FY03		10.63
FY04		3.81
FY05		0.00
FY06		0.00
FY07		0.00
FY08		0.00
Total:	14	374.75
Supervision/ICR		
FY97		0.00
FY98		0.00
FY99		0.00
FY00	1	24.55
FY01		44.99
FY02		39.17
FY03	4	59.46
FY04		53.48
FY05		71.68
FY06		72.68
FY07		73.03
FY08		84.75
Total:	5	523.79

Annex 5. Beneficiary Survey Results

A Beneficiary Survey is not strictly required for this Core ICR, nevertheless, Agriconsulting carried out a detailed review of the Community Action Plans conducted in each of the protected areas with some interesting results. Below is an extract from their detailed report (October 2008) with a summary of their evaluation findings:

4. Evaluation des actions réalisées

4.1. Rappel des cadres de réalisation des actions

Les actions - PAC ont été réalisées dans deux cadres différents :

Des actions réalisées dans le cadre du PPD avec les ONG Apex (ADRAR et SPANA) conformément au cahier de charges et à la convention officialisés et conclus entre ces ONG et le HCEFLCD. Ces associations œuvrent dans le domaine de la préservation de la nature et du développement rural dans les aires protégées.

Les principales catégories de ces actions sont :

- Les actions génératrices de revenu de différentes natures : arboriculture fruitière, élevage caprin, apiculture, écotourisme, artisanat
- Les actions sociales relatives à la mise à niveau des infrastructures de base
- Les actions d'information, de formation et de sensibilisation
- Les actions directes intéressant la population et permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles

Les parcs et SIBEs concernés par ces actions sont les suivants:

- Parc National de Toubkal
- Parc National d'Al Hoceima
- Parc National du Haut Atlas Oriental
- Parc National de Khenifiss
- SIBE de Tamga
- SIBE de Chekhar
- SIBE de Krouz
- SIBE de Jbel Moussa

Des actions réalisées directement par l'administration (les sous ordonnateurs avec les crédits qui ont été délégués pendant la période du projet (2002-2008) en dehors du programme de Petits Dons mis en œuvre avec les deux ONGs Apex (SPANNA et ADRAR). Les principales catégories de ces actions sont :

- Création de points d'eau
- Plantations fruitières
- Achat et Fourniture de matériaux de construction
- Achat et Fourniture d'aliments de bétail
- Achat et fourniture des produits phytosanitaires
- Achat et Fourniture de petits outillages

Les sites concernés par ces interventions sont essentiellement les PN d'Al-Hoceima, de Toubkal et les SIBES d'Aghbar et de Jbel Moussa.

4.2. Evaluation des réalisations

4.2.1. Actions PPD réalisées par les ONGs Apex

4.2.1.1. Adéquation avec les objectifs du PGAP

Avant de se livrer à l'appréciation de leurs niveaux de réalisation ou de leurs impacts, on peut dire que globalement toutes les actions entreprises versent logiquement, de près ou de loin, dans les objectifs du PAC, et de là elles sont en adéquation avec les objectifs du PGAP.

Dans leur ensemble, ces actions concilient entre l'amélioration des conditions de vie des populations locales tout en les informant et en les sensibilisant sur l'importance de protection du couvert végétal. Autrement dit, dans leur essence initiale, ces actions sont en conformité avec le principe de durabilité de gestion des ressources naturelles qui consiste à associer les objectifs de développement aux objectifs de conservation.

4.2.1.2. Evaluation des réalisations

Actions PPD

Catégorisation et appréciation globale

Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre des conventions avec les ONGs Apex sont inventoriées et regroupées, comme le montrent les matrices 1 et 2 rapportées en annexe 2, en cinq grandes catégories :

Catégorie 1. Les actions génératrices de revenu avec trois sous – catégories : (i) l’agriculture (essentiellement l’arboriculture), (ii) l’élevage (ovin, caprin, et apiculture) et (iii) l’éco-tourisme

Catégorie 2. Les actions d’Information, d’Education, de Communication et de Sensibilisation

Catégorie 3. Les actions directes réductrices de la pression sur les ressources naturelles

Catégorie 4. Les actions sociales et de mise à niveau des infrastructures de base

Catégorie 5. Les actions de renforcement des associations et promotion féminine

La lecture horizontale de ces matrices permet de visualiser dans quelle catégorie ou sous – catégorie verse l’action et leur lecture verticale permet d’évaluer le degré de prépondérance de chaque catégorie.

Comme, il a été souligné auparavant, la plupart de ces actions, prises individuellement, démarrent d’une situation initiale de niveau « bas ». En ce qui concerne l’importance relative des différentes catégories des actions, leur appréciation peut être approchée sous trois angles différents :

- (i) Importance de l’action appréciée par les groupes cibles (en tant que bénéfiques et/ou besoins)
- (ii) Importance de l’action en termes de taux de couverture, d’étendue des actions, etc.
- (iii) Degré de lien de l’action avec la protection de la biodiversité

Sur la base d’une appréciation globale, le tableau 2 relate un classement relatif (de 1 à 5) pour les deux premiers angles de perception.

Catégories	Classement / Importance de l'action appréciée par les groupes cibles (en tant que bénéfiques et/ou besoins)	Classement / Importance de l'action en termes de taux de couverture, d'étendue des actions, etc.
Les activités génératrices de revenu (Arboriculture, apiculture, élevage et écotourisme)	2	2
Les actions d'Information, d'Education, de Communication et de sensibilisation	4	1
Les actions sociales et mise à niveau des infrastructures de base (dont l'eau potable)	1	5
Les actions de renforcement des associations et de promotion féminine	3	3
Les actions directes de réduction de la pression sur les ressources naturelles	5	4

Nous pouvons déduire que les actions génératrices de revenu et les actions sociales (dont la distribution des fours à gaz) et de mise à niveau des infrastructures de base sont les mieux appréciées par les groupes cibles. En terme de taux de couverture, on peut globalement déduire que les actions génératrices de revenu et les actions d'information d'éducation et de communication (IEC) sont les plus importantes. Pour le cas des actions qui ont un lien plus ou moins direct avec la protection des ressources naturelles, on peut dire que les actions IEC sont les plus importantes en termes de couverture et tout particulièrement dans les PN de Toubkal, du HAO (Imilchil), Tamga, Khénifiss et Al Hoceima. D'autres actions ponctuelles ont été également entreprises comme la mise en place des lavoirs collectifs pour l'atténuation de la pollution des eaux à l'amont hydraulique notamment de l'Oued Tounfite. Toutefois ces actions demeurent de faible durabilité et peu significatives en termes d'impact. Les visites sur le terrain et les discussions avec les populations bénéficiaires montrent un désintéressement par rapport à ce type de projet.

En ce qui concerne les actions relatives à l'initiation des ONG à la conception de projets et à la gestion des AP, elles sont assez bien abordées mais demeurent relativement limitées. A ce niveau, il est important de rappeler la nécessité de renforcer davantage la capacité des associations locales pour les aider à jouer pleinement leur rôle mobilisateur et d'encadrement au niveau local.

En somme, on peut dire que l'appréciation globale des projets PPD permet de conclure que les actions génératrices de revenu, les actions d'information, d'éducation et de communication et les actions de réduction de l'usage du bois à travers la distribution des fours à gaz constituent les catégories les plus importantes en termes d'étendue et de mobilisation des populations locales.

En effet, les interviews avec la population locale et les représentants des associations ont permis de déduire la grande adhésion de la population à ces actions et de se rendre compte que la demande de leur extension est encore très forte.

Toutefois, pour capitaliser le processus de développement des actions génératrices de revenu, il s'avèrera nécessaire de prévoir un appui des associations et des populations en matière de formation, d'encadrement technique, d'organisation professionnelle et d'initiation à la mise en place des labels terroirs. En effet, n'ayant pas la capacité en termes de productivité et de compétitivité, les produits de terroir permettent une différenciation qui permettra de dégager une valeur ajoutée.

Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des populations vivant dans et autour des aires protégées et les convaincre à admettre que c'est l'existence de celles-ci et leur durabilité qui conditionnent leur bien-être et leur développement socio-économique.

Principales déductions

Un taux de réalisation des microprojets PPD très satisfaisant

Le taux de réalisation des microprojets pilotés par les ONG Apex, apprécié par le nombre de projets réalisés par rapport au nombre de projets planifiés, atteint les 100%. Cela dénote que la démarche de sélection des projets et de leurs porteurs ainsi que l'appui à la mise en œuvre ont été très satisfaisants.

La contribution de la population

Tenant compte du budget alloué, la contribution de la population et des associations locales, financière ou en nature, a été très significative. Selon les discussions avec l'ONG SPANA, et selon les ratios *Montant engager vs Montant total*, cette contribution est d'environ 20% du coût total.

Les actions mobilisatrices des populations locales

En somme, on peut dire que l'appréciation globale des projets PPD permet de conclure que les actions génératrices de revenu, les actions d'information, d'éducation et de communication et les actions de réduction de l'usage du bois à travers la distribution des fours à gaz constituent les catégories les plus importantes en termes d'étendue et de mobilisation des populations locales.

En effet, les interviews avec la population locale et les représentants des associations ont permis de déduire la grande adhésion de la population à ces actions et de se rendre compte que la demande de leur extension est encore très forte.

Toutefois, pour capitaliser le processus de développement des actions génératrices de revenu, il s'avèrera nécessaire de prévoir un appui des associations et des populations en matière de formation, d'encadrement technique, d'organisation professionnelle et d'initiation à la mise en place des labels terroirs. En effet, n'ayant pas la capacité en termes de productivité et de compétitivité, les produits de terroir permettent une différenciation qui permettra de dégager une valeur ajoutée.

Parallèlement, il est nécessaire de renforcer la sensibilisation des populations vivant dans et autour des aires protégées et les convaincre à admettre que c'est l'existence de celles-ci et leur durabilité qui conditionnent leur bien-être et leur développement socio-économique.

La création et la mobilisation des associations

Les matrices 2 et 3 permettent de compter plus de 100 associations – douars créées par les ONG Apex. Dans certains sites où l'activité associative est ancrée comme le Toubkal et Al Hoceima, les associations ciblées par le projet ont été renforcées et formées. Notons toutefois qu'en terme de timing, le projet a coïncidé, dans le site d'Al Hoceima, avec une multiplication conjoncturelle des associations après la catastrophe de séisme.

Actions communautaires réalisées par l'Administration

La matrice 3 rapportée en annexe 3 relate les principales actions réalisées par l'Administration. Ces actions ont couvert les domaines suivants :

- L'aménagement et la création de points d'eau
- L'aménagement et la réhabilitation des séguias
- L'achat et la distribution des plants et des produits phytosanitaires
- L'achat et la distribution du petit outillage
- Les aménagements correctifs

Si on examine la matrice 3, on se rend compte que l'essentiel des actions réalisées est investi dans l'appui aux activités agricoles génératrices de revenu et les actions de mise à niveau des infrastructures sociales et tout particulièrement celles en relation avec l'approvisionnement en eau (potable ou d'irrigation).

4.2.1.3. Evaluation des indicateurs de performance

Les trois indicateurs de performance retenus sont :

Indicateur 1. Un cadre partenarial de gestion des ressources naturelles avec les populations usagères et les autres intervenants est mis en place

Indicateur 2. Des actions de développement socio-économique en concertation avec les usagers (projets respectueux les critères de durabilité et de zonage et dont les impacts négatifs sont atténués) sont mises en œuvre

Indicateur 3. Indicateur 3. Le Public est sensibilisé sur l'importance des activités de conservation de la biodiversité

Ces indicateurs sont instruits à partir des indicateurs de réalisation des actions (microprojets) ou d'agrégats d'actions (matrices 1, 2 et 3). Ils permettent d'évaluer les objectifs sectoriels (sous-jacents à l'objectif principal du PAC) et les résultats qui permettent de les atteindre.

Sur la base des données détaillées sur les actions réalisées et de leur appréciation globale, ces trois indicateurs de performance et leurs sous-indicateurs sont appréciés en adoptant la notation (20% pour le cas de moindre amélioration ou changement à 100% comme score de performance maximale). Le tableau 3, 4 et 5 relate les résultats d'évaluation des ces indicateurs.

Tableau 3. Appréciation globale des indicateurs pour toutes les zones confondues

Indicateurs	Principales catégories d'action	Appréciation
Indicateur 1. Un cadre partenarial de gestion des ressources naturelles avec les populations usagères et les autres intervenants est mis en place		
Indicateur 1.1. Un cadre partenarial de gestion des ressources naturelles avec les populations usagères et les ONGs et les associations est instauré	Initiation des actions de partenariats	Amélioration de 20 % par rapport à la situation initiale À consolider
Indicateur 1.2. Des modèles co-gestion des AP avec les ONGs et associations locales sont initiées	Formation des membres des associations locales	Amélioration de 10 % par rapport à la situation initiale À consolider

Success Stories:

Khénéfisse:

Instauration de partenariat susceptible de prendre en charge la protection des Ressources Naturelles

Actions indicatrices:

- *Renforcement de l'auberge touristique et promotion de l'écotourisme*
- *Organisation de pêcheurs,*
- *Mise en place des conventions de partenariats : Partenariat avec la Délégation de l'Education Nationale et surtout la convention entre l'association et la coopérative des pêcheurs. Une autre convention en cours de concrétisation concerne la gestion du parking.*

Autre action indicatrice : *Habillage et mise en fonction de kiosque d'information. de Figuig en partenariat avec les établissements éducatifs et les associations locales.*

Effets multiplicateurs

- *Les 3 PPD ont généré d'autres projets (PNUD (500 000, 00 H), ADS (700 000,00 DH)*
- *Les autorités locales intègrent la vision et la politique du HCEFLCD en matière de développement local associé à l'AP.*



Tableau 3. Appréciation globale des indicateurs pour toutes les zones confondues (suite)

Indicateurs	Principales catégories d'action	Appréciation
Indicateur 2. Des actions de développement socio-économique en concertation avec les usagers (projets respectueux les critères de durabilité et de zonage et dont les impacts négatifs sont atténué) sont mises en œuvre		
Indicateur 2.1. Des actions génératrices de revenu mises en place	<ul style="list-style-type: none"> - Apiculture - Ecotourisme - Arboriculture fruitière - Elevage 	Amélioration de 40% par rapport à la situation initiale dans les communautés cibles)
Indicateur 2.2. Actions sociales réalisées : mise à niveau des infrastructures de base, mobilisation, protection et rationalisation des ressources en eau, assainissement solide et liquide etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de l'eau - Alimentation en eau potable - Aménagement des séguis - Assainissement 	Amélioration de 10% par rapport à la situation initiale dans les communautés cibles
 <p data-bbox="422 1333 795 1375"><i>Local Association « Eau potable »</i></p>	 <p data-bbox="950 1333 1347 1375"><i>Projet « Apiculture » à Taghmatine</i></p>	
 <p data-bbox="714 1816 1071 1858"><i>Projet «Appui aux gîtes ruraux »</i></p>		

Tableau 3. Appréciation globale des indicateurs pour toutes les zones confondues (suite)

Indicateurs	Principales catégories d'action	Appréciation
Indicateur 3. Le Public est sensibilisé sur l'importance des activités de conservation de la biodiversité		
Indicateur 3.1. Des actions directes intéressant la population et permettant de réduire la pression sur les ressources naturelles sont mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution des fours et réchauds à gaz - Lavoirs collectifs 	Amélioration de 40%
Indicateur 3.2. Des campagnes d'Information, d'Education environnementale et de Communication sont organisées pour des groupes cibles diversifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Education environnementale - Campagnes de sensibilisation et d'information - Formation 	Amélioration de 40%
 <p data-bbox="521 1173 691 1203"><i>Lavoir collectif</i></p>	 <p data-bbox="883 1146 1425 1176"><i>Rencontre avec des représentants des associations</i></p>	
 <p data-bbox="857 1581 976 1610"><i>Four à gaz</i></p>		

La figure 3 illustre le niveau d'atteinte des indicateurs de performance du PGAP (selon cette première ébauche d'évaluation sommaire).

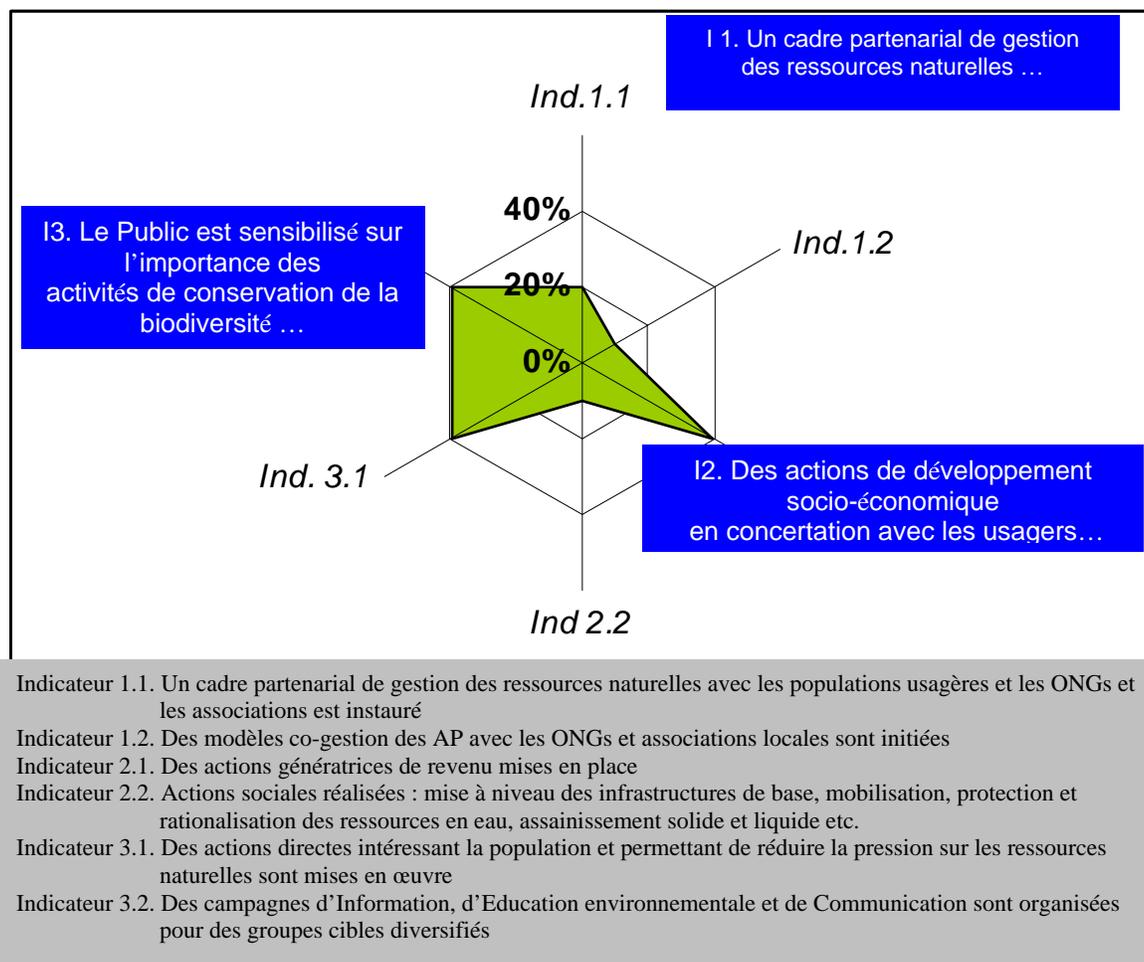


Figure 3. Appréciation relative des indicateurs de performance

Par rapport à la situation initiale, nous constatons que le Programme d'Actions Communautaires a montré, à travers les actions – PPD, une performance appréciable dans les domaines suivants :

- L'Information, l'Education et la Communication sur l'importance de la biodiversité et sur les relations à bénéfices mutuels entre la population et les aires protégées. Cela suscite l'intérêt des communautés locales à la conservation des ressources naturelles. Les actions engagées dans ce domaine ont été très variées et ont touché différents groupes cibles (les agriculteurs, les éleveurs, les femmes, les écoliers etc.).

- L'initiation à la mise en place des activités génératrices de revenu à travers la promotion de l'arboriculture fruitière et des activités d'élevages caprin, ovin et apicole et la promotion de l'écotourisme
- L'initiation de la réduction de la pression sur le bois à travers la distribution des fours à gaz.

Toutefois, en dehors des partenariats institutionnels conclus avec le Ministère de Tourisme et d'autres organismes et en dehors des conventions établies dans le cadre du projet entre les associations et le HCEFLCD et les ONG Apex et entre celles-ci et les associations locales, on n'a pas encore assisté à la mise en place de cadres ou modèles de gestion partenariale et/ou contractuelle durables des aires protégées dans lesquels les populations locales et/ou les associations sont engagées. Il est ainsi recommandé de débattre de cet aspect lors d'un atelier national en vue d'émettre des recommandations et orientations qui guideront la genèse de ce type de dispositifs.

Les expériences réussies au niveau de Khénifisse sont toutefois à suivre et à documenter davantage.

En termes relatifs, et étant données les étendues importantes des parcs nationaux et SIBES et les effectifs élevés des populations concernées, on ne peut pas s'attendre à des performances « quantitativement » importants lorsqu'ils sont exprimés par les différents paramètres liés aux différentes actions :

- Population touchée par rapport à la population totale concernée par l'aire protégée
- Superficie plantée en arboriculture fruitière par rapport à la superficie initiale
- Accroissement du volume de production arboricole escompté suite aux interventions du projet
- Valeur des ventes des produits (agricoles, d'élevage, d'artisanat ou d'écotourisme) induite par les interventions du projet.
- Taux de réduction de la pression sur la coupe de bois suite à la promotion de l'usage butane.
- Etc.

4.2.1.3. Evaluation des indicateurs d'impact

Il est très difficile d'instruire les indicateurs d'impact qui évaluent deux aspects importants en relation avec l'objectif principal du PAC et l'objectif global du PGAP : (i) les changements d'attitude des populations et le niveau de leur prise de conscience vis-à-vis des aires protégées suite aux interventions du programme, (ii) l'instauration des partenariats de co - gestion au niveau local et (iii) les synergies déclenchées par le programme entre la protection des aires protégées et l'amélioration des conditions de vie de la population

Des éléments importants peuvent être toutefois considérés comme précurseurs à des impacts significatifs du PGAP à travers les actions inscrites dans la composante PAC :

- ***La création d'une centaine d'associations*** et leur initiation par les ONGs Apex. Ces dernières ont joué un rôle primordial dans la réussite des actions communautaires et ont assuré une fonction d'apprentissage vis-à-vis des jeunes associations et d'information des populations locales à travers des messages adéquats lors des processus de planification et de mise en œuvre des microprojets.
- ***La mobilisation des associations existantes*** notamment à Toubkal et Al Hoceima autour des actions en relation directe ou indirecte avec la compréhension de la philosophie des aires protégées qui réside dans la conciliation entre le développement socio-économique des populations locales et la protection des ressources naturelles qui garantissaient la durabilité de ce développement ; et
- ***L'initiation, quoique limitée, d'un début de partenariat*** et de convention incarnant les objectifs des aires protégées.

Aussi, deux autres aspects peuvent être comptabilisés parmi les grands impacts du PAC/PGAP :

- ***La contribution à l'établissement d'un climat de confiance*** entre la population locale et l'Administration forestière et en particulier le service de gestion des parcs et sites ; et
- ***Le déclenchement d'une collaboration avec les autorités locales*** qui ont intégré dans plusieurs sites la politique du HCEFLCD en matière de développement local associé à l'AP

4.2.1.3. Conditionnalités pour une capitalisation des acquis et recommandations

Modalités pour la suite

Pour une bonne capitalisation des acquis, un certain nombre de conditionnalités s'avèreront importantes à remplir :

- (i) L'identification urgente des modalités permettant d'assurer la continuité des actions entamées
- (ii) La mobilisation des moyens pour la dissémination et l'extension des actions réussies
- (iii) l'information des associations et des populations locales sur la clôture du Projet PGAP et sur les projets futurs éventuels.

Les déterminants des Aires Protégées : nécessité d'implication et d'engagement de tous les acteurs concernés

Etant donnée l'importance de la conservation des ressources naturelles pour un développement durable du pays, le HCEFLCD ne peut garantir à lui seul la gestion des AP. Il y a lieu de considérer les déterminants des AP qui sont sociaux, économiques, éducatifs, culturels etc. (Figure 4). Pour cela, une gestion rationnelle et appropriée des aires protégées requiert la mise en place d'un dispositif organisationnel et institutionnel qui implique tous les départements ministériels concernés avec la coordination assurée par el département compétent (HCEFLCD). Ce dispositif devra aussi définir les rôles et les contributions des différentes parties.

La loi relative aux aires protégées récemment approuvée par le Conseil des Ministres prévoit dans les articles relatifs à l'aménagement et la gestion des AP des mécanismes de concertation avec les acteurs concernés amis demeure peu étoffée en matière d'engagement de toutes les parties prenantes clés.

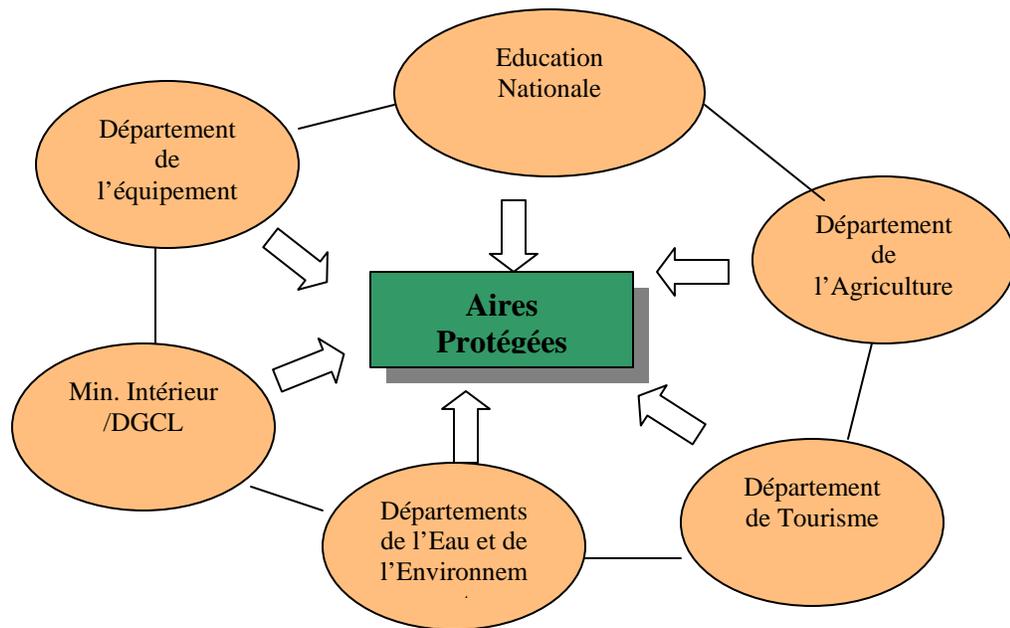


Figure 4. Les déterminants d'une gestion durable des aires protégées

La nécessité de cette contribution de tous les acteurs concernés peut être argumenté par le fait que le processus de gestion rationnelle de ces ressources est entravé par le faible niveau socio-économique des populations des zones en question, par les faiblesses dans les domaines d'éducation scolaire et par le déficit en infrastructures et équipements de base. Dans ce contexte, il est très délicat de s'attendre à une adhésion et une implication des populations dans la protection et la gestion des AP. Ce constat peut être étayé par la nature du plaidoyer des populations qui se focalisent essentiellement sur l'approvisionnement en eau potable, la construction des routes, des pistes et des ponts, la mise en place des services de santé et sur l'amélioration de leur revenu. Cela revient à consolider, dans le cadre de collaboration entre les départements les plus concernés, à renforcer les actions similaires au chantier lancé dans le cadre de l'INDH.

L'importance d'appui aux ONG locales

Il est aussi recommandé dans les interventions futures de renforcer davantage les capacités des associations locales qui jouent un très grand rôle dans la dynamique locale. Parmi les forts besoins à combler, on peut citer la formation dans les domaines de techniques d'animation et de dynamique des groupes, la planification des projets, les procédures administratives, informatiques et bureautiques etc.

Mise en place d'un Observatoire National des Aires Protégées

Il est recommandé de mettre en place un observatoire national des aires protégées doté de :

- Indicateurs nationaux et indicateurs spécifiques aux contextes des parcs et sites d'intérêts biologiques ;
- Tableau de bord ; et
- Base de données dynamique

Annex 6. Stakeholder Workshop Report and Results

Not required (however, see Annexes 2 and 5).

Annex 7. Summary of Borrower's ICR and/or Comments on Draft ICR

(Translation of the PCU's own summary of its Final Report)

After the Rio Summit, countries were asked to develop a national strategy on protected areas. Morocco was among the first countries to develop a master plan of protected areas and implement its national strategy for a sustainable management of biodiversity through the establishment of a national network of protected areas.

Thus, the country has received a grant from the Global Environment Facility (GEF) which main objective is to contribute to the implementation of the above national system of protected areas. The Protected Areas Management Project (PGAP GEF-TF023494-MOR) came in time to support the strategy of the country through achieving three specific objectives namely:

- Improving the conservation of globally significant ecosystems and species;
- Contributing to the establishment of a system of protected areas in Morocco;
- Strengthening the institutional capacity for sustainable conservation management .

The PGAP amounting 15.7 million U.S. dollars, broken down as follows: \$10.5m GEF grant, \$4.1m Recipient's contribution (Kingdom of Morocco) and \$1.1m from community participation has reached cross-cutting and downstream axes and involved 13 sites including three national parks and 10 other protected areas classified as SIBE / Reserves. The 13 sites represent a sample of Morocco bio-geographic regions, and was thus in line with the GEF's operational strategy and in compliance with the four operational objectives in the field of biodiversity conservation. The project was implemented through four components:

- National capacity building
- National parks management
- Reserves management
- Public awareness and communication

Initially designed for 6 years starting in 2000, the project was extended for a further two years and the closing date set for June 30 in 2008. The project has achieved significant results insofar as the momentum around the issue of protected areas in Morocco has reached a high level of development and awareness with very positive impacts on the institutional level with the creation of a Department of Parks and Natural Reserves and the preparation of a draft law on protected areas. This law will revolutionize the theme of protected areas in Morocco, preserve its unique biodiversity, ensure maximum involvement of other actors and stakeholders in managing these globally significant natural areas in a participatory and partnership spirit and turn them into socio-economic development centers at both local and regional level.

Specifically, the project has achieved the following results for each component:

1. Training: Significant support was provided to both forestry-training institutions by enhancing their training courses on protected areas through the inclusion of a specialization program at the National School of Forestry Engineering (ENFI) and two training modules in that field at the Royal Forestry Technical Institute (ITREF). Now the High Commissariat for Water and Forest and Combating Desertification (HCEFLCD) profiles have specialized in protected areas. Similarly, two training modules were designed and implemented for the benefit of 55 staff during two weeks, not to mention more than a dozen training sessions organized by HCEFLCD external services for professionals and technicians in charge of protected areas. As for the establishment of a Geographic Information System (GIS, a documented geo-database on Morocco protected areas was designed and implemented, and 8 professionals have been trained in GIS and databases for management of these decision tools.

2. Technical Assistance: In project management and support to the services for the protection of nature, assistance was provided for project management throughout the project through the provision national and international experts in various sectors. Also, a system of ecological monitoring of biodiversity has been developed and tested at two sites, and a strategic study of wild ungulate populations in Morocco was developed and validated.

3. Implementation of Management Plans for the three National Parks: Management infrastructures and resources were made available to managers to enable them to better manage these natural areas. In the improving conservation of globally significant ecosystems and species component, almost 75 hectares of vegetative cover has been regenerated in the Toubkal national Park and more than 1,000 hectares of wildlife reserve have been managed sustainably. Also, development of eco touristic activities has been carried out as well as socio-economic development actions for local communities living within and around national parks. Information and awareness tools have been developed and disseminated and awareness-raising workshops were organized.

4. Management of Reserves: Five management plans have been developed and validated for the five priority reserves, namely: Khnifiss that became a national Park in the framework of the project, Tamga, Jbel Moussa, Chakhar and Jbel Krouz. Management Infrastructures have been produced and / or upgraded. Resources for equipment were made available to the staff in charge of protected areas for a better management of those natural spaces. Eco touristic and recreational activities were created. Similarly, 400 hectares of vegetation was reconstructed with the Atlas cedars and Alep pines, and nearly 460 hectares of wildlife reserves were developed for bighorn sheep and gazelles. Finally, socio-economic development actions were carried out to benefit local communities, along with awareness raising, training and information. Also, information and awareness tools have been developed and disseminated.

5. Public Awareness and Communication: A communication plan and a communication strategy around protected areas were developed, validated and implemented. A press

conference was organized for the first time within the department on protected areas, followed by the publication of over twenty printed articles. A 26 minutes documentary video was performed with a stock of 24 hours of filming to achieve other informative spots on protected areas of Morocco. A visual identity of protected areas was developed and validated through a unifying logo of protected areas declined in eight other logos for specific national parks created. A website for protected areas was designed and built, and a book on protected areas developed and finalized, and its publication and distribution are planned for 2009. A map was developed and 6 information centers have been constructed/developed and equipped with communications tools in addition to equipping the Museum of Toubkal National Park.

In parallel with this sub component, a Small Grants Program, which helps local communities to raise awareness on conservation of nature, was supported through national NGOs known as Apex. The program has involved the three national parks and then expanded to five priority reserves given its importance and its results. As a matter of fact, the result of the program was very positive with significant impacts. More than a hundred projects have been realized for the benefit of over 80 local douars (communities).

Apart from the physical and/or quantitative aspect, the project has contributed to the implementation of the national system of protected areas and gave an important impetus to the preservation and management of ecosystems and globally significant species in Morocco.

However, the system or the financial channel adopted did not use all the funds, even if these funds were used for nearly 92%. It is actually a unique project in terms of institutional and financial set up which includes 13 sites scattered throughout Morocco, and as many officers, financial controllers and treasurers, making the coordination, supervision and management difficult and costly.

Thus, for the future, the main lesson to be drawn at the end of this project is that for any project related to natural resources conservation and sustainable participative development, it is necessary and imperative to adopt a more flexible institutional and financial framework, relevant enough to allow the maximum benefit from such a project with national and global scope.

On the other hand, it is important to point out that the said Project remains an innovative project for GEF in as much as it has allowed the reinforcement of the institutional capacity of the Department in several sites at the national level, and this constitutes presently an eligibility criteria for future projects to be financed by the GEF. This leads us to understand that the Project anticipated GEF's present policy, since it was formulated and implemented eight years ago.

Key Extracts from the Borrower's Full ICR Document:

2. PRINCIPAUX OUT PUT DIRECT ET INDIRECT DU PROJET DE GESTION DES AIRES PROTEGEES (PGAP)

2.1 OUTPUT DIRECT

2.1.1 EN MATIERE DE RENFORCEMENT DE CAPACITE NATIONALE D'INTERVENTION :

- ❖ Mise en place d'une option de spécialisation et de modules de formation spécifiques aux aires protégées au niveau des deux institutions de formation forestière, afin de mettre à la disposition du Haut Commissariat aux Eaux et Forêts des cadres qualifiés et à des profils adaptés ;
- ❖ Formation du personnel du Haut Commissariat sur la thématique des aires protégées, et renforcement de leurs capacités à travers le contact et 'échange avec les experts engagés par le PGAP durant sa phase de mise en œuvre ;
- ❖ Mise en place d'une unité SIG au niveau central et de trois unités SIG au niveau des trois parcs nationaux ;
- ❖ Elaboration d'une base de données géo référencées pour les aires protégées du Maroc ;
- ❖ Elaboration des lignes directrices et d'un plan stratégiques pour la gestion des populations d'ongulés au Maroc ;
- ❖ Elaboration de cinq plans d'Aménagement et de Gestion pour Cinq Sites de première priorité dont le Parc National de Khnifiss
- ❖ Conception et mise en place d'un système informatisé de gestion administrative et financière de projet ;
- ❖ Equipement de la division des Parcs et Réserves Naturelles par divers matériel de bureau, technique et informatique
- ❖ Elaboration d'un système de suivi évaluation des aires protégées basé sur un audit à trois niveaux ;
- ❖ Elaboration d'un système de suivi écologique de la biodiversité pour les aires protégées du Maroc ;

2.1.2 MATIERE D'AMENAGEMENT DES PARCS ET RESERVES NATURELLES

- ❖ Création du Parc National de Khnifiss
- ❖ Mise en place des infrastructures de base pour la gestion des parcs et réserves concernés par le projet : unités de gestion, bâtiments, voies d'accès ;
- ❖ Equipement des unités de gestion des sites par divers matériels de locomotion, informatique, bureautique, technique, nécessaires pour la gestion des aires protégées ;
- ❖ Aménagement et gestion des réserves de faune ;
- ❖ Réhabilitation de certains écosystèmes naturels d'importance pour la biodiversité ;
- ❖ Elaboration d'une charte signalétique pour les aires protégées du Maroc
- ❖ Aménagement et valorisation des sites par la promotion de l'écotourisme ;

- ❖ Développement d'actions participatives avec les communautés locales, et mise en place de cadres partenariaux avec les populations locales au niveau des sites, et constitution d'un tissu associatif qui pourrait à l'avenir appuyer les initiatives de l'administration en matière de conservation et de valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité ;

2.1.3 EN MATIERE DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

- ❖ Elaboration d'une stratégie de communication autour des aires protégées ;
- ❖ Elaboration d'une identité visuelle pour les aires protégées du Maroc et sa déclinaison pour huit parcs nationaux ;
- ❖ Elaboration d'un site web pour les aires protégées ;
- ❖ Réalisation d'une vidéo-documentaire sur les aires protégées marocaines ;
- ❖ Elaboration d'une charte signalétique pour les aires protégées ;
- ❖ Equipement des centres d'information et des écomusées en outils de communication ;
- ❖ Conception et édition de brochures et documents d'information et de sensibilisation destinés aux visiteurs

2.2 OUTPUT INDIRECT

- ❖ Création d'une division des Parcs et Réserves Naturelles ;
- ❖ Mise en place d'une dynamique généralisée au niveau des aires protégées marocaines ;
- ❖ L'intérêt accordé aux aires protégées est devenu de plus en plus important ;
- ❖ Prise de conscience accrue de la thématique des aires protégées au niveau des autorités régionales, provinciales et locales, ainsi qu'au niveau des collectivités régionales et locales ;
- ❖ Participation actives des autorités et collectivités aux efforts entrepris par le Haut Commissariat en matière de développement et de valorisation des aires protégées ;
- ❖ Développement de partenariat avec d'autres acteurs impliqués dans la conservation des ressources naturelles ;
- ❖ Elaboration de textes juridiques nouveaux dont un spécifique aux aires protégées et l'autre à la protection des espèces de faune et de flore menacées d'extinction par la réglementation de leurs commerce internationale ;
- ❖ Création de nouveaux parcs nationaux et préparation de projet de création de réserves de biosphère ;
- ❖ Développement de nouveaux projets au niveau d'autres aires protégées ;
- ❖ Valorisation du réseau national d'aires protégées ;
- ❖ Organisation d'un atelier international sur l'écotourisme dans les aires protégées.

2.3 LES GRANDS CHANTIERS MIS EN PLACE PAR LE PROJET DE GESTION DES AIRES PROTEGEES

- ❖ Option de spécialisation « Gestion des aires protégées » au niveau de l'ENFI ;
- ❖ Base de données géo référencées sur les aires protégées du Maroc ;

- ❖ Stratégie de communication sur les aires protégées ;
- ❖ Site web sur les aires protégées ;
- ❖ 24 heures de tournages au niveau des aires protégées du Maroc ;
- ❖ Une photothèque composée de plus de 500 photos de très haute résolution

L'ensemble de ces grands chantiers nécessite un suivi rigoureux et un développement continu afin de capitaliser ces acquis très importants et les utiliser pour la valorisation du réseau national d'aires protégées marocaines.

2.4 LES ACTIONS ENTAMEES, ET A ACHEVER PAR LA PARTIE MAROCAINE

- ❖ La construction des unités de gestion du Parc National d'Al Hoceima et du futur Parc National de Jbel Moussa
- ❖ La construction de l'entrepôt des pêcheurs à Naila, Parc National de Khnifiss ;
- ❖ L'impression de l'Atlas des Aires Protégées ;
- ❖ Acquisition des logiciels et mise à jour des autres logiciel de la cellule SIG au niveau central

•
•
•

4. REALISATION DES OBJECTIFS ET RESULTATS

L'analyse du cadre logique amélioré du PGAP et des indicateurs de suivi permet de conclure que le projet PGAP a atteint ses objectifs tel qu'ils sont définis.

4.1 Amélioration de la conservation des écosystèmes et des espèces d'intérêt global ;

Ainsi :

- La régénération et la protection du milieu végétal ont été assurées dans des écosystèmes d'importance pour la nature : cédraie, thuriferaie, pinède ;
- Des enclos pour la réhabilitation des populations animales ont été réalisés et/ ou aménagés, et des appuis à la gestion de la faune ont été assurés ;
- Une stratégie nationale et un plan d'action pour la gestion des populations d'ongulés a été élaborée et validée ;

4.2 Contribution à l'établissement d'un système d'aires protégées au Maroc ;

- Elaboration et validation de cinq Plans d'Aménagement et de Gestion pour es sites hautement prioritaires ;

- Quatre parcs nationaux sont dotés de structures de gestion composées d'un directeur de parc, de personnel collaborateurs (cadres, techniciens, gardiens), et de moyens nécessaires à la gestion, en plus des autres sites Réserves ;
- Trois parcs nationaux et cinq réserves sont dotés d'objectifs de développement et de conservation à moyen terme ;
- 155 actions de petits dons ont été réalisées pour renforcer la sensibilisation à la conservation de la nature, et autant de conventions signées avec les communautés locales ;
- Trois grandes conventions ont été signées avec les acteurs du tourisme pour la valorisation des sites : Azilal, Al Hoceima et Tanger dans le cadre du programme des Pays d'Accueil Touristiques;
- Quatre Plans d'Action Communautaire ont été élaborés ;
- Plus d'une centaine d'actions de développement des communautés ont été réalisées ;

4.3 Renforcement de capacité institutionnelle en matière de gestion durable et de conservation

- 15 cadres gestionnaires d'aires protégées ont bénéficiés de voyages d'étude, d'échange et de formation à l'étranger et 50 techniciens ont été formés en approche participative ;
- Deux modules de formation continue ont été organisés et 45 personnes ont bénéficié de cette formation continue (cadres et techniciens) ;
- Une option de spécialisation a été mise en place au niveau de l'Ecole des Ingénieurs forestiers, et deux modules de formations spécifiques sur les aires protégées ont été introduits dans le cursus de formation de l'Institut de formation des techniciens forestiers. Deux promotions se sont sorties pendant la durée du projet et sont affectées dans les aires protégées ;
- Une base de données géo-référencées sur les aires protégées a été mise en place au niveau de l'unité centrale SIG, et trois parcs nationaux sont dotés de matériel SIG. Aussi, 8 cadres marocains ont été formés dans le domaine SIG et base de données ;
- Un système de suivi-évaluation des aires protégées a été élaboré et validé par l'administration, puis testé au niveau de certains sites, notamment le Parc National de Toubkal ;
- Un Plan de Communication a été élaboré et une stratégie de communication a été validée ;
- Plus d'une dizaine d'ateliers et de journées de sensibilisation ont été organisés au niveau des sites.

5. FACTEURS PRINCIPAUX AFFECTANT L'EXECUTION ET LES RESULTATS

Plusieurs facteurs ont influencés le bon déroulement du projet PGAP. Ces facteurs ont pour origine en particulier :

L'élaboration du document d'exécution du projet :

Sur la base du Plan Directeur des aires protégées, le document d'exécution du PGAP a été élaboré en prenant en considération les aspects relatifs aux suivis scientifiques, en donnant ainsi au PGAP une connotation scientifique qui s'avère non prioritaire pendant cette période de mise en œuvre du Plan Directeur des Aires protégées.

D'autre part, le Costab (Tableau des Coûts) a dû être bondonnée puisque la planification a été jugée non judicieuse. A ce titre, et pendant la période de mise en œuvre du projet, une planification annuelle a été suivie en tenant compte des réalités du terrain et des besoins immédiats exprimés par les gestionnaires pour une meilleure gestion des espaces naturelles.

De même, certaines priorités ont été senties lors de la planification en matière de dynamique mise en place par les équipes de gestion dont l'impact est un avancement rapide dans l'exécution des actions. Pour cela, certains sites ont bénéficiés d'un soutien important des fonds du projet plus que d'autres, contrairement à ce qui a été prévu dans le document du projet.

Le montage lui-même du projet :

Le Montage institutionnel et financier du projet PGAP est unique en son genre au Maroc, et probablement dans les autres pays. La quasi-totalité des problèmes rencontrés pendant l'exécution du projet ont eu pour origine son montage fait à la base.

Pour avoir une idée sur la question, il faut simplement se référer aux divers aides mémoires de la banque pour constater les difficultés rencontrées dans toutes les phases d'exécution du projet.

a- Domicilier le compte du Don à Washington, alors que la mobilisation des fonds (remboursement des dépenses) ne peut être faite que sur la base de l'envoi des pièces justificatives à la Banque est un grand handicap ;

b- Domicilier les fonds du projet dans un petit compte SEGMA est un facteur aussi bloquant dans la liquidation des sommes dues ;

Le circuit financier du projet est de ce fait très lourd et très bloquant eu égard aux objectifs à atteindre pendant l'échéance du PGAP

Les conditions d'exécution du projet ou les préalables :

Trois conditions préalables à la réussite du PGAP ont été définies dans le document du projet :

- a- Décentralisation accrue ;
- b- Gestion flexible ;
- c- Application de l'approche participative.

Concernant le premier point, La décentralisation accrue fait intervenir plusieurs acteurs et intervenants dont 13 sous ordonnateurs, et autant de contrôleurs financiers et de trésoriers.

Le manque ou l'insuffisance de formation en particulier en matière de directives et de procédures de la banque, la mobilité du personnel intervenant aussi bien des finances que du département des Eaux et Forêts n'ont en aucun cas facilité la tâche pour la gestion du projet. Les interprétations différentes des textes et des règlements de la part des agents des finances ont contribué aussi à la lourdeur du système de gestion administratif et comptable du projet.

Quant à la gestion flexible, et en domiciliant les fonds du projet dans un Service Géré de manière autonome (SEGMA) qui relève d'une autre direction de l'administration, puis le changement des textes dudit SEGMA juste après le démarrage du projet, la gestion du PGAP n'est plus flexible, ce qui a affecté très négativement l'avancement du projet.

Enfin, pour l'application participative, cette démarche nécessite du temps et des préalables pour sa réussite, alors que dans certains sites, cette démarche vient de s'initier avec le projet PGAP, ce qui nécessite tout d'abord de la formation, de l'organisation et du suivi permanent et rapproché au sein des communautés. Certaines actions communautaires ne peuvent être réalisées sans pour autant la mise en place de préalables et de facteurs de réussite. Cette manière de faire contribue aussi à une lenteur dans la mise en œuvre d'action de développement pendant les premières années du projet.

Mais, à la fin du projet, il a été constaté que dans plusieurs sites où un travail profond a été mené avec les populations locales, la démarche pourrait réussir dans le futur en matière de planification, de réalisation, de suivi et de prise en charge des actions.

La phase de démarrage du projet :

Lors de la phase de démarrage du projet, plusieurs handicaps ont rencontré le projet PGAP :

- a- La nomination tardive de l'Ordonnateur du SEGMA et des 13 sous ordonnateurs intervenue après le changement des textes du SEGMA ;
- b- La mise en place des équipes de gestion du projet au niveau central et extérieur.
- c- L'organisation de la Cellule de Gestion du Projet ;
- d- La mise en place tardive de l'assistance technique ;
- e- La mise en place de la composante formation qui n'a pas eu lieu comme prévue, eu égard à l'appel d'offres infructueux ;

L'élaboration du document d'exécution du projet :

L'appel d'offres infructueux du volet formation a aussi affecté le projet dans sa phase de démarrage et de mise en œuvre. Il en est de même pour la formation des divers

intervenants en matière de directives et de procédures de la banque qui devrait intervenir bien avant le démarrage du projet.

L'affectation d'une personne formée et spécialiste en gestion financière au projet est indiquée dans le document du projet come une condition de réussite du PGAP, alors que ce poste n'a jamais été comblé.

La mobilité du personnel de l'administration :

La mobilité du personnel relevant aussi bien du département des Eaux et Forêts que des finances a aussi contribué sensiblement au retard dans l'avancement du PGAP.

L'Agence d'exécution du projet (la Banque Mondiale) :

Pour ce qui est de l'Agence d'exécution du projet PGAP qu'est la Banque Mondiale, il y a lieu aussi de constater certaines anomalies dont en particulier :

Chargé du dossier PGAP à la banque : 4 chargés du projet relevant de la banque se sont succédé tout au long de la période du projet, avec des périodes relativement vides lors des passages des consignes, ce qui n'a pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur le suivi du projet, notamment en matière parfois de validation rapide de certains documents ;

Le manque d'un interlocuteur pour le projet au niveau du bureau de la banque à Rabat pour régler certaines questions urgentes, afin de faciliter les contacts.

6. VIABILITÉ/ DURABILITÉ

La durabilité / viabilité des actions réalisées et des programmes mis en œuvre dans le cadre du projet PGAP est conditionnée par la poursuite des acquis et l'accomplissement de certaines actions pour pérenniser ce acquis. On cite notamment :

- La promulgation urgente de la loi sur les aires protégées ;
- L'opérationnalisation des structures de gestion des parcs et réserves naturelles
- L'affectation du personnel supplémentaire aux sites ;
- Le développement et la gestion de la base de données géo référencées sur les aires protégées mise en place par le PGAP ;
- La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la gestion des populations d'ongulés ;
- La mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- La poursuite des efforts accomplis en matière d'élaboration et de mise en œuvre des ans d'action communautaires ;
- L'exécution régulière des modules de formation continue et l'appui continu des établissements de formation forestière pour le renforcement de la formation en matière d'aires protégées, à travers le fonctionnement du pole d'excellence initié au niveau de l'ENFI ;

Annex 8. Comments of Cofinanciers and Other Partners/Stakeholders

None.

Annex 9. List of Supporting Documents

- 1 Government of Morocco - “Etude de definition d'un reseau d'Aires et Sites Proteges et Elaboration des Plans de Gestion des Parcs nationaux du Maroc”, Ministere de l'Agriculture, du developpement rural et de la peche maritime - 1996
- 2 World Bank - Project Appraisal Document (PAD), “Protected Areas Management Project” - Report No. 19917-MOR, January 2000
- 3 World Bank – “GEF Trust Fund Grant Agreement 023494-MOR” – February 2000 (and formal amendments: December 2003, October 2004, November 2004 and January 2006)
- 4 World Bank – “Quality at Entry Assessment, MA-Protected Areas Management” – QAG Panel led by F. Swartzendruber – March 2001
- 5 World Bank - “Quality of Supervision Assessment, MA-Protected Areas Management” – QAG Panel led by F. Swartzendruber – September 2006
- 6 World Bank – “Implemenation Status and Results Reports (ISRs)”, #1 (June 2000) to #20 (June 2008) and associated Supervision Mission Aide Memoires
- 7 PGAP PCU – “Rapport Final”, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre Désertification - Septembre 2008
- 8 PGAP PCU – “Evaluation de la composante du PGAP relative au Programme d’Actions Communautaires (PAC)”, A detailed evaluation of the Commuunity Action Programs. Agriconsulting – October 2008
- 9 FAO - Aide Memoire: “Inputs for the Implementation Completion Report (ICR) of the PGAP, MOROCCO” – Including a detailed analysis of the achievements in each Protected Area and a Management Effectiveness analysis to yield METT scores. G.H. Mattravers Messana, Protected Area Specialist - November 2008

Annex 10. Proposal for a Follow-up Phase

The PCU team earlier this year planned to extend the PGAP Project by a further 2 years in order to complete the remaining activities (mainly building the infrastructure in the National Parks). Accordingly the Supervision Mission in mid-May looked in great detail at the proposal and came to the conclusion that the improved implementation rate justified an extension of at least 18 months. However at the wrap-up meeting, the Director took the decision that the ministry will continue to finance all the ongoing activities, because they now want the Bank's assistance to move quickly with the preparation of a follow-up project. As a result, the PGAP project closed its operations, as planned, on June 30, 2008.

Since then, several factors have come together in support of launching a new phase of operations to support the further development of Morocco's network of protected areas. Firstly and most importantly, the Protected Areas Law was finally passed by the Council of Ministers (the draft text of the law is attached below for reference). This important legislation confers the resources and authority that the High Commission of Water and Forests needs to effectively manage their expanding network of national parks in participation with the local communities and in partnership with the private sector as well as external development agencies. Secondly, the environment agenda has been declared a national priority and a series of new initiatives have already been launched by the King in support of protecting the country's natural resources. And thirdly, eco-tourism is rising globally, but Morocco is fast becoming one of the most important and diverse destinations for environmentally-conscious and adventurous tourists, but this uncontrolled growth is also threatening the very ecosystems that are creating the attraction.

Initial discussions with the High Commission have already shown that there is a strong basis for the Bank to support a new operation, which would concentrate on the following core activities:

- Implementing the requirements of the new Protected Areas Law in converting the protected areas into full National Parks
- Developing the structure of the High Commission to meet the organizational needs of the Law
- Supporting the decentralizing of budget and operations to the National Parks to allow them to be more autonomous
- Developing the framework to encourage external financing to support the administration of the Parks
- Developing the participation of the local communities in the operation and maintenance of the Parks
- Developing a program of sustainable tourism

So despite the setbacks and delays during the implementation of the PGAP project, it has nevertheless achieved most of its objectives and most importantly it has successfully prepared the ground for the more formal organization and long-term administration of the country's national parks. The following is a summary of the positive impacts of the PGAP project which will form a solid foundation for developing a new operation:

Project Design: The original project design may have been a little too ambitious, but it was also innovative as the first and only project which has so far targeted the establishment and expansion of a national network of Protected Areas in Morocco. And it is this broad national vision which has underpinned some of the key results delivered by the project. In turn, these will serve as important building blocks for developing future initiatives.

Institutional Strengthening: The establishment of a Division of Protected Areas is a very significant development to which the PGAP Project contributed directly. This is a key step in mainstreaming the Protected Areas agenda within the Moroccan institutional landscape and policy framework. Similarly, PGAP helped revive (and ultimately approve) the dormant Protected Areas law.

Human Resources: The establishment of a specific Protected Areas Management training course at the ENFI (the national forestry training school) is a significant milestone - no other country in the region has achieved this yet. And it contributes directly to the establishment, expansion and long-term sustainability of the national system of Protected Areas.

Establishment of new Protected Areas: The PGAP has contributed directly to the establishment of several new Protected Areas (e.g. Chekhar, Grouz, Tamga, Jbel Moussa, Khenifiss, etc.). Some have been more successful than others (e.g. Khenifiss) but it should be noted that before the project, these sites were only identified on paper. Now they have largely been materialized and benefit from functional management units, basic infrastructure, collaborative management agreements, management plans, etc. Even one of the older National Parks (the PNHAO) was gazetted with support from the project, its headquarters constructed and its first director nominated in 2008 – which will have a significant impact on biodiversity. This process, measured in terms of management effectiveness, has been clearly illustrated by the increase in Management Effectiveness (METT) scores across all the Protected Areas from 2003 to 2008.

National Conservation Policy: The PGAP project has developed a national strategy for the management of ungulates, fully endorsed by the High Commission as well as by specialized international bodies such as the Sahelo-Saharan Species Interest Group (SSIG) and the IUCN Species Reintroduction Group. This is the first such tool developed in Morocco and, apart from its intrinsic value, it provides a reference for future species conservation plans to be developed for other taxa.

Information Education Communication: The PGAP project has contributed to establishing a dedicated Information Education Communication (IEC) unit within the Protected Areas division. By developing and implementing a targeted communication strategy (the first within the High Commission) it has directly supported the emergence

of new advocacy and marketing skills which are increasingly being drawn upon and widely adopted by the High Commission.

Interpretation Facilities: The PGAP project has built and equipped the first generation of ecomuseums and information centers in Moroccan Protected Areas with their full complement of displays and other visitor facilities (apart from Sidi Boughaba which is a special case and the only site where the management has been delegated to an NGO). Again this constitutes a critical step in Moroccan Protected Area policy, opening up new perspectives on the role of Protected Areas while contributing to unlocking their eco-tourism potential.

Strategic Partnerships: Though there is clearly still a lot to do, the PGAP project has the somewhat intangible but nevertheless significant merit of having brought the issue of such partnerships to the forefront in the thinking of the High Commission. This is a key shift in the *culture* of the “Water and Forests” sector, which is now realizing the necessity for strategic partnerships as a key tool in advancing the Protected Areas agenda – particularly for the port authorities in Moussa, the Emirates in the western region, the private tourism sector in the High Atlas, the NGOs, etc.

Accordingly, the World Bank has the opportunity to play a key role in the development of a significant follow-up operation, but it should ensure that the lessons learned from the PGAP experience are adequately reviewed and applied. In particular, any new project should fully resolve the following points as early as possible in the preparation process and certainly prior to negotiation:

- Establish a workable financial mechanism (e.g. a standard Special Account) to ensure a flexible and efficient flow of funds
- Create a fully-staffed PCU with clear terms of reference, responsibilities and reporting lines
- Assign the project to a director in the High Commission who is willing to be its champion
- Explore external funding partnerships (especially among the European bilateral development agencies)
- Ensure continuous oversight and supervision to monitor progress and to provide early detection (and resolution) as issues arise

DRAFT PROTECTED AREAS LAW

Projet de loi relative aux aires protégées

Préambule :

Le Maroc dispose d'un patrimoine naturel riche en espèces rares, en écosystèmes naturels et en paysages de valeur inestimable qu'il convient de sauvegarder et de préserver.

Conscients de l'importance de la préservation de ce patrimoine naturel national, les pouvoirs publics se sont toujours intéressés à la création progressive de parcs nationaux.

Cet intérêt particulier porté à la question a été renforcé depuis la ratification par le Royaume du Maroc de la Convention sur la diversité biologique en 1996, traduisant ainsi l'engagement de notre pays à mener une politique de développement durable, qui tend aussi bien à sauvegarder notre diversité biologique qu'à protéger les espèces en voie de disparition et qui trouve un appui grandissant auprès des organismes internationaux.

Cette politique, qui vise notamment à mettre en place un réseau national des aires protégées couvrant l'ensemble des écosystèmes naturels à travers tout le pays, se heurte, cependant, à une législation ancienne et dont les dispositions ne répondent plus aux principes internationaux qu'il convient d'appliquer aux aires protégées.

Pour mieux répondre à ces principes internationaux et s'adapter à l'évolution que connaît la protection du patrimoine naturel, aussi bien au niveau régional qu'international, il est devenu urgent et impératif de doter le secteur d'un cadre juridique qui prend en considération ces évolutions et qui peut s'adapter aux évolutions futures, en harmonie avec les conventions et les accords régionaux et internationaux auxquels le Maroc a souscrits.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle législation préconisée englobe non seulement les parcs nationaux, mais également les autres catégories d'aires protégées, reconnues mondialement, en adaptant les critères qui lui sont applicables aux conditions spécifiques de notre pays.

Cette refonte du cadre juridique existant tend à associer au processus de création et de gestion des aires protégées, les administrations, les collectivités locales et les populations concernées, de manière à les impliquer dans le développement durable de ces aires.

Aux fins de préserver la biodiversité et le patrimoine naturel, il peut être procédé, dans les conditions fixées par la présente loi et les textes pris pour son application, à la création d'aires protégées qui ont pour vocation la conservation, la recherche scientifique, la mise en valeur et la réhabilitation du patrimoine naturel et culturel, l'éducation et la récréation des citoyens, la promotion de l'écotourisme et la contribution au développement économique et social durable.

Pour ce faire, la création d'une aire protégée doit poursuivre des objectifs spécifiques, préalablement définis, correspondant à la protection des écosystèmes naturels, à la sauvegarde d'espèces de la faune ou de la flore ou à la conservation de sites qui représentent un intérêt particulier du point de vue scientifique, culturel, éducatif ou récréatif, ou qui renferment des paysages naturels de grande valeur esthétique.

Chapitre I : Dispositions générales

Article Premier : Au sens de la présente loi, on entend par aire protégée tout espace terrestre et/ou marin, géographiquement délimité et spécialement aménagé et géré aux fins d'assurer la protection, le maintien et l'amélioration de la diversité biologique, la conservation du patrimoine naturel et culturel, sa mise en valeur pour un développement durable, ainsi que la prévention de sa dégradation.

Chapitre II : Du classement et des caractéristiques des aires protégées

Article 2 : Une aire protégée est classée par l'administration, en fonction de ses caractéristiques, de sa vocation et de son envergure socio-économique, dans l'une des catégories suivantes :

- parc national ;
- parc naturel ;
- réserve biologique ;
- réserve naturelle ;
- site naturel.

Article 3 : Une aire protégée peut être subdivisée en zones continues ou discontinues relevant de régimes de protection différents, compte tenu des objectifs d'aménagement, des contraintes découlant de l'état des lieux et des sujétions justifiées par les besoins des populations qui y sont installées.

A l'extérieur de ladite aire protégée, une zone périphérique peut également être prévue pour constituer une ceinture de protection contre les nuisances externes.

Article 4 : Le parc national est une zone naturelle, terrestre et/ou marine, ayant pour vocation de protéger la diversité biologique, les valeurs paysagères et culturelles et/ou les formations géologiques présentant un intérêt spécial et d'offrir au public des possibilités de visite, à des fins culturelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et des traditions des populations locales.

Article 5 : Le parc naturel est une zone terrestre et/ou marine, renfermant un patrimoine naturel représentant un intérêt particulier qu'il convient de protéger et de valoriser, tout en assurant le maintien des fonctions écologiques et l'utilisation durable de leurs ressources naturelles.

Article 6 : La réserve biologique est un espace terrestre et/ou marin situé exclusivement sur un domaine de l'Etat, renfermant des milieux naturels rares ou fragiles, d'intérêt scientifique et éducatif, ayant pour vocation le maintien d'espèces ou de groupes d'espèces naturelles, végétales ou animales, ainsi que de leur habitat, en vue de leur conservation et leur préservation.

Article 7 : La réserve naturelle est un espace naturel, terrestre et/ou marin, constitué à des fins de conservation et de maintien du bon état de la faune sédentaire ou migratrice, de la flore, du sol, des eaux, des fossiles et des formations géologiques et géomorphologiques présentant un intérêt particulier qu'il convient de préserver ou de reconstituer.

Article 8 : Le site naturel est un espace contenant un ou plusieurs éléments naturels ou naturels et culturels particuliers, d'importance exceptionnelle ou unique, méritant d'être protégés du fait de leur rareté, de leur représentativité, de leurs qualités esthétiques ou de leur importance paysagère, historique, scientifique, culturelle ou légendaire, dont la conservation ou la préservation revêt un intérêt général.

Chapitre III : De la création des aires protégées et de ses effets

Section I : Procédure de création

Article 9 : Le projet de création d'une aire protégée est établi à l'initiative de l'administration ou à la demande des collectivités locales concernées.

Il est soumis à l'avis de la ou des administrations et des collectivités locales concernées.

La ou les administrations et collectivités locales concernées peuvent formuler des avis et propositions sur ledit projet dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle elles ont été saisies.

A défaut de faire connaître leurs avis dans ce délai, lesdites administrations et collectivités locales sont censées ne pas avoir d'avis ou de propositions à émettre.

Article 10 : Le projet de création d'une aire protégée donne lieu à une enquête publique de trois mois, qui se déroule concomitamment à l'examen dudit projet par la ou les administrations et collectivités locales concernées.

Cette enquête a pour objet de permettre au public de prendre connaissance du projet de création de l'aire protégée et de formuler d'éventuels avis et observations qui sont consignés sur un registre ouvert par l'administration à cet effet.

Article 11 : L'acte ordonnant l'enquête publique et déterminant la zone géographique à laquelle elle est applicable est édicté par l'administration, agissant de sa propre initiative ou à la demande des collectivités locales concernées.

L'acte ordonnant l'enquête publique fixe notamment la date d'ouverture de l'enquête et les modalités de son déroulement.

Il est publié au *bulletin officiel* et porté à la connaissance des populations concernées par ses effets par tout autre moyen de publicité approprié.

Article 12: Le dossier du projet de création de l'aire protégée, transmis aux administrations et collectivités locales concernées et porté à la connaissance du public, doit au moins comprendre les éléments suivants :

- une notice de présentation du projet ;
- un document graphique indiquant les terrains à englober, les zones de protection prévues et leur affectation, la zone périphérique, s'il y a lieu, ainsi que les limites de l'aire protégée;
- les principales orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable des ressources de l'aire protégée ;
- un projet de règlement fixant les règles d'utilisation des espaces de l'aire protégée.

Article 13 : A compter de la date de publication de l'acte ordonnant l'enquête publique visée à l'article 10 ci-dessus et pendant toute la durée de celle-ci, sont interdits, sauf autorisation préalable de l'administration compétente, tous actes susceptibles de modifier la nature des terrains englobés dans l'aire protégée projetée ou qui ne sont pas conformes aux prescriptions du projet de création précité.

Toutefois, cette interdiction cesse de plein droit à l'expiration du délai de deux ans qui suit l'ouverture de l'enquête précitée, si la création de l'aire protégée n'est pas intervenue selon la forme prévue à l'alinéa 2 de l'article 14 ci-après.

Article 14 : L'administration en charge du projet de création de l'aire protégée étudiée, au plus tard trois mois après la fin de l'enquête publique précitée, les observations et propositions formulées au cours de l'enquête.

Lorsque la création de l'aire protégée est confirmée au terme de cette procédure, l'administration compétente établit les tracés définitifs de ladite aire protégée et engage la procédure d'adoption du décret de sa création.

Section II - Effets de la création

Article 15 : Les droits réels de propriété des terrains compris dans les aires protégées doivent être exercés sans que l'état et l'aspect extérieur de ces terrains, tels qu'ils existaient au moment de la création de l'aire protégée, puissent être modifiés.

L'Etat peut acquérir, par voie d'expropriation, les terrains situés dans les aires protégées qu'il juge nécessaire d'incorporer au domaine de l'Etat conformément à la législation en vigueur.

Article 16 : Les droits des particuliers qui n'auront pas fait l'objet d'acquisition au profit de l'aire protégée continuent de s'exercer dans les limites des restrictions qui leur sont apportées par les dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

Lorsqu'il résulte de ces restrictions une dévalorisation de l'immeuble dans une proportion supérieure au tiers ou une perte substantielle de revenus, les titulaires de ces droits peuvent requérir une indemnisation équivalente ou l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La requête doit être présentée par l'ensemble des co-titulaires des droits, lorsqu'il s'agit d'un immeuble ou de droits constitués en indivision.

L'indemnisation convenue ou l'expropriation réalisée dans l'intérêt de l'aire protégée met fin à toute autre revendication afférente au même immeuble.

Article 17 : Sous réserve des droits d'usage reconnus expressément par la législation en vigueur aux populations locales concernées, les activités menées dans une aire protégée, notamment agricoles, pastorales et forestières, sont réglementées en fonction des impératifs de conservation du patrimoine naturel et culturel de l'aire protégée et conformément aux mesures de protection édictées par le plan d'aménagement et de gestion prévu à l'article 19 ci-dessous.

Les droits d'usage sont entendus dans la présente loi comme étant des prélèvements à but non commercial pour les besoins domestiques, vitaux et/ou coutumiers, réservés à la population locale.

Ils sont incessibles et s'exercent dans le cadre d'une convention conclue entre l'administration et les populations locales concernées ou leurs représentants et qui prévoit, notamment, l'objet et la consistance desdits droits, les populations qui en bénéficieront, les zones dans lesquelles ces droits s'exerceront et les conditions et les modalités de leur exercice.

Article 18 : Sous réserve des dispositions de l'article 17 ci-dessus, sont interdites ou font l'objet de restrictions, dans toute l'étendue de l'aire protégée, sauf autorisation préalable de l'administration compétente, toutes actions susceptibles de nuire au milieu naturel, à la conservation de la faune et de la flore, ou d'altérer le caractère et les éléments de l'écosystème de l'aire protégée, dont notamment :

- la chasse et la pêche, l'abattage ou la capture de la faune, la destruction ou la collection de la flore ;
- toute introduction d'espèces animales ou végétales, exotiques ou locales, sauvages ou domestiquées ;
- l'exécution de travaux publics et privés de toute nature, y compris l'installation de réseaux d'électrification ou de télécommunication ;
- l'extraction des matériaux concessibles ou non ;
- toute fouille ou prospection, tout sondage, terrassement ou construction ;
- l'utilisation des eaux ;
- tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain, du paysage ou de la végétation.

Sous réserve du respect des prescriptions exigées pour des raisons de défense nationale et de sûreté publique, la circulation, le camping et le survol à une altitude inférieure à 1000 mètres ne peuvent se faire dans ou au-dessus de l'aire protégée qu'avec la permission de l'administration compétente et dans le cadre des activités de gestion ou de recherche scientifique autorisées.

Chapitre IV: De l'aménagement et de la gestion des aires protégées

Section I- Plan d'aménagement et de gestion

Article 19: L'aire protégée est dotée d'un plan d'aménagement et de gestion, dont le projet est établi à l'initiative de l'administration compétente, en concertation avec les populations concernées.

Article 20: Le plan d'aménagement et de gestion décrit, de manière détaillée, les éléments constitutifs de l'aire protégée, physiques et biologiques, son environnement socio-économique, les objectifs de protection immédiats et à terme, la stratégie et les programmes d'aménagement et de gestion, ainsi que les indicateurs d'impact et l'estimation des besoins financiers sur une base quinquennale.

Il fixe également les mesures spécifiques et les restrictions propres à assurer la conservation de l'aire protégée, ainsi que les zones dans lesquelles sont admises les activités

agricoles et pastorales ou d'autres activités autorisées par l'administration et n'entraînant pas d'impact néfaste sur l'aire protégée.

Article 21 : La durée de validité du plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée, qui ne peut excéder dix ans, ainsi que la forme et les modalités de son approbation et de sa révision sont fixées par voie réglementaire.

Article 22 : Préalablement à son approbation par l'administration, le projet de plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée est soumis à l'avis des collectivités locales et des administrations concernées.

Lesdites collectivités locales et administrations peuvent formuler, dans un délai de trois mois à compter de la date à laquelle elles ont été saisies, des avis ou des propositions qui sont étudié(e)s par l'administration compétente.

A défaut de faire connaître leurs avis dans ce délai, lesdites collectivités locales et administrations sont censées ne pas avoir de propositions à émettre.

Article 23 : Les collectivités locales et les établissements publics concernés prennent, en concertation avec l'administration compétente, toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre et le respect des dispositions du plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée concernée.

Section II -Gestion

Article 24 : La gestion de l'aire protégée est assurée par l'administration compétente, en collaboration avec les collectivités locales et les populations concernées.

Les fonctions de gestion recouvrent notamment :

-la préparation du projet de plan d'aménagement et de gestion de l'aire protégée et de sa révision;

-l'aménagement de l'aire protégée selon les prescriptions du plan visé à l'article 19 ci-dessus, la mise en place d'infrastructures adéquates et la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion;

-la conclusion de conventions pour l'exercice des droits d'usage reconnus aux populations locales concernées ou de conventions pour la mise en œuvre et le suivi des programmes de gestion ;

-l'exercice de la surveillance et du contrôle de l'aire protégée tendant à prévenir, à contrôler et à interdire certaines activités humaines de nature à perturber le milieu naturel.

Article 25: La gestion de l'aire protégée peut, sous réserve des droits reconnus aux tiers, être assurée, totalement ou partiellement, par une personne morale de droit public ou privé, qui s'engage à respecter les conditions générales de gestion prévues par la présente loi et les clauses d'une convention et d'un cahier des charges établi par l'administration.

Article 26 : La gestion déléguée de l'aire protégée est attribuée après appel à la concurrence faisant l'objet d'un règlement qui prévoit, notamment, les critères d'éligibilité, les modalités de sélection, ainsi que les qualifications professionnelles et techniques requises pour son attribution.

Toutefois, il peut être fait recours à une procédure de négociation directe lorsqu'il y a urgence à assurer la continuité du service public.

Article 27 : La convention de gestion déléguée prévoit, notamment :

- l'objet de la gestion déléguée et la délimitation des zones d'intervention qu'elle couvre ;

- la consistance des biens concédés et, le cas échéant les règles régissant les biens de retour et les biens de reprise ;

- la durée qui ne peut excéder trente ans prorogeable pour une durée supplémentaire qui ne peut excéder dix ans;
- les conditions et les modalités de révision, de renouvellement ou de prorogation de la convention ;
- les dispositions financières et les normes et conditions de gestion de l'aire protégée ;
- le cas échéant, les dispositions relatives au respect des prescriptions exigées pour des raisons de défense nationale et de sûreté publique ;
- s'il y a lieu, les conditions de rachat, de résiliation et de déchéance.
- le règlement des différends.

Article 28 : Le cahier des charges visé à l'article 25 ci-dessus prévoit, notamment :

- l'objet et la consistance de la gestion déléguée, ainsi que la délimitation de l'espace qu'elle couvre ;
- les normes et conditions de gestion et d'utilisation des infrastructures et des biens concédés, ainsi que les conditions et les modalités de leur entretien et adaptation ;
- les redevances de la gestion déléguée, leur mode de calcul et les modalités de leur paiement ;
- les charges et obligations particulières qui incombent à l'administration et au bénéficiaire de la gestion déléguée ;
- les modalités de rémunération des services rendues par le bénéficiaire de la gestion déléguée ;
- le rappel du principe du respect de l'égalité de traitement des usagers, le cas échéant ;
- la ou les polices d'assurance que le bénéficiaire de la gestion déléguée doit contracter pour couvrir sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers ;
- les garanties financières exigées du bénéficiaire de la délégation ;
- les mesures coercitives encourues par le bénéficiaire de la gestion déléguée en cas de l'inobservation des clauses du cahier des charges ;
- la situation du personnel existant, le cas échéant ;
- les droits que se réserve l'Administration de l'aire protégée.

Chapitre V : Infractions et sanctions

Section I- Sanctions

Article 29 : Quiconque refuse d'obtempérer aux ordres des agents visés à l'article 36 ci-dessous ou les empêche, de quelque manière que ce soit, d'exercer leurs fonctions est puni d'une amende de 600 à 1.200 dirhams.

Article 30 : Est puni d'une amende de 30 à 1.200 dirhams, sauf droits expressément reconnus aux populations locales, quiconque :

- circule ou stationne dans les zones dont l'accès est interdit au public ;
- abandonne objets ou détritiques, solides ou liquides à l'intérieur d'une aire protégée ;
- contrevient aux interdictions de cueillette ou de ramassage ;
- laisse divaguer des animaux domestiques en dehors des lieux autorisés.

Article 31 : Sans préjudice des peines plus sévères, est puni d'une amende de 2000 à 10.000 dirhams, sauf droits expressément reconnus aux populations locales, quiconque :

- introduit des espèces animales ou végétales dont la présence est interdite ou réglementée, en violation des prescriptions de la présente loi ;
- occasionne volontairement un dommage de quelque nature qu'il soit à la flore, à la faune de l'aire protégée ou aux éléments naturels de son écosystème.

Article 32 : Est puni d'une amende de 1.200 à 10.000 dirhams et d'un d'emprisonnement de quinze jours à trois mois ou de l'une de ces deux peines seulement, sauf droits expressément reconnus aux populations locales, quiconque :

- procède à des cultures ou à des plantations dans les lieux où ces activités ne sont pas autorisées ;
- procède à des cultures ou à des plantations dans les zones où elles sont soumises à des restrictions ou à des réglementations spéciales, sans respecter lesdites restrictions ou réglementations ;
- entreprend ou fait entreprendre des constructions, fouilles ou travaux de quelque nature que ce soit dans les zones où ces activités sont interdites ;
- effectue les mêmes activités dans les zones où elles sont soumises à des restrictions ou à des réglementations spéciales, sans respecter lesdites restrictions ou réglementations ;
- contrevient aux dispositions relatives à l'abattage et à la capture des animaux sauvages.

Article 33 : Sans préjudice des peines plus sévères, est puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 2.000 à 10.000 dirhams ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque pollue par des produits toxiques ou dangereux la faune, la flore, le sol ou les ressources en eau.

Article 34 : Les sanctions prévues par les textes en vigueur en matière de chasse, de pêche dans les eaux continentales, de forêt, de police de l'eau et d'urbanisme sont doublées lorsque les infractions qu'elles sanctionnent sont commises à l'intérieur d'une aire protégée.

Article 35 : Indépendamment des sanctions prévues par les articles ci-dessus, la décision de condamnation peut prévoir la remise en état des lieux aux frais du condamné.

En cas de condamnation pour infraction aux dispositions de la présente loi, le jugement peut ordonner le versement de dommages intérêts en réparation du préjudice causé.

Section II- Constatation des infractions

Article 36 : Sont chargés de constater les infractions aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application, outre les officiers de police judiciaire, les agents de l'administration habilités spécialement à cet effet.

Ils doivent être assermentés et porteurs d'une carte professionnelle délivrée par l'administration selon les modalités fixées par voie réglementaire.

Les fonctionnaires visés au présent article sont astreints au secret professionnel sous peine des sanctions prévues à l'article 446 du code pénal.

Article 37 : A l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, les agents visés à l'article 36 ci-dessus dressent des procès-verbaux qui énoncent la nature, la date et le lieu des constatations ou des contrôles effectués. Ils sont signés par le(s) agents (s) et par la ou les personne(s) concernée(s) par les infractions.

En cas de refus de celle(s)-ci de signer, mention en est faite au procès-verbal. Un double est laissé aux parties intéressées.

Les procès-verbaux sont dispensés des formalités et droits de timbres et d'enregistrement. Ils sont rédigés sur-le-champ.

Dans le cas où le contrevenant n'a pu être identifié, les procès-verbaux sont dressés contre inconnu.

Ces procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire et sont mis à la disposition de l'administration.

Celle-ci peut, selon le cas, mettre en demeure, par écrit, le (s) contrevenant (s) de se conformer aux dispositions de la présente loi et des textes pris pour son application.

Les procès-verbaux sont communiqués dans un délai de 15 jours, courant à compter de la date de leur établissement, au procureur du Roi près la juridiction compétente.

Article 38 : En cas d'infraction flagrante, les agents visés à l'article 36 ci-dessus sont habilités à faire cesser l'activité délictueuse en cours et à ordonner au (x) contrevenant (s) de quitter les lieux immédiatement.

Ils peuvent saisir les objets, instruments ou véhicules utilisés pour commettre l'infraction ou ayant un lien quelconque avec elle.

Ils peuvent conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche les individus qui ont participé à sa commission, conformément aux dispositions du code de procédure pénale.

Article 39: Pour la constatation des infractions à la présente loi, les agents visés à l'article 36 ci-dessus peuvent demander le concours de la force publique.

Ils peuvent recourir à tout moyen approprié d'enquête, notamment le prélèvement d'échantillons. Ceux-ci sont placés sous scellés et un exemplaire du procès-verbal de leur dépôt est remis au contrevenant. Mentions en sont portées sur le procès-verbal.

Les échantillons prélevés sont acheminés à un laboratoire agréé en vue de leur examen. Les résultats de cette analyse sont consignés dans un rapport qui est joint au procès-verbal de constatation de l'infraction.

Chapitre VI Dispositions transitoires et finales

Article 40 : Les parcs et réserves existants à la date de publication de la présente loi au bulletin officiel seront classés dans l'une des catégories prévues par les dispositions de l'article 2 de la présente loi, selon les modalités fixées par voie réglementaire.

Article 41 : Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi, notamment celles du dahir du 1^{er} Joumada I 1353 (11 septembre 1934) sur la création des parcs nationaux.

Toutefois, les dispositions des textes pris pour l'application dudit dahir demeurent applicables aux parcs nationaux existants, jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de la présente loi.